



Débats de la Chambre des communes

VOLUME 133

NUMÉRO 094

1^{ère} SESSION

35^e LÉGISLATURE

Le mercredi 21 septembre 1994

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 septembre 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, on a signalé dans les médias mardi que le ministre des Approvisionnements et Services avait chargé un comité de bureaucrates de trouver des moyens pour déplacer des emplois au sein de son ministère d'Ottawa vers le Canada atlantique.

Je m'oppose énergiquement à cette étude et à toute décision visant à muter des fonctionnaires à l'extérieur de la région de la capitale nationale.

[Français]

Actuellement, 31,7 p. 100 des fonctionnaires fédéraux travaillent dans la région de la capitale nationale, tandis qu'un nombre de fonctionnaires proportionnel à la population travaillent dans chaque province et territoire.

[Traduction]

Le ministre n'entend ni suivre les pratiques des conservateurs ni, encore pire, le programme «droitiste» du Parti réformiste à l'égard de la fonction publique. Il m'a informé aujourd'hui qu'il était uniquement question d'effectuer une étude. J'ose croire que nous jugerons toute proposition visant à muter des fonctionnaires à l'extérieur de la capitale comme étant une ligne de conduite administrative malavisée et mauvaise.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, les récentes données du World Competitiveness Report placent le Canada en bien mauvaise posture. En 1989, le Canada occupait le quatrième rang des pays de l'OCDE dans le classement des économies les plus compétitives. Cinq ans plus tard, il se retrouve quatorzième. Quatorzième!

Cette dégringolade est le résultat attendu de l'incapacité du gouvernement fédéral à contrôler son déficit. L'obstination du gouvernement fédéral à utiliser son pouvoir de dépenser pour intervenir dans les champs de juridiction provinciale entraîne un gaspillage des fonds publics qui freine la création d'emplois. La

formation de la main d'oeuvre, ce gâchis des chevauchements fédéraux-provinciaux, comme le mentionnait hier l'Association des manufacturiers du Québec, est un bel exemple d'inefficacité de l'intervention fédérale. Qui paie le prix de tout cela? Ce sont les contribuables et les chômeurs.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. John Williams (St-Albert): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour demander au gouvernement de verser une indemnité appropriée à un de mes électeurs, M. Walter Jerram.

Cet électeur possède un taureau qui a été saisi sous prétexte qu'il était importé du Royaume-Uni et qu'il avait pu, ce n'est qu'une possibilité, être exposé à l'EBS, ou la maladie des vaches folles.

Jeudi dernier, à 6 h 30, des représentants d'Agriculture Canada et de la GRC ont saisi le taureau. En moins de 20 minutes, ils avaient coupé la chaîne de la clôture, saisi le taureau et quitté les lieux. Ils n'ont présenté aucun mandat, laissant simplement une courte lettre informant M. Jerram que, étant donné que ce dernier avait intenté des poursuites, il ne recevrait pas l'indemnité habituelle, quoique peu élevée, de 2 000 \$.

La façon dont ces gens ont mené cette affaire est méprisante. Ils se sont conduits comme des voleurs dans la nuit. Les Canadiens méritent un meilleur traitement de la part de leur gouvernement et je demande au ministre de l'Agriculture de verser l'indemnité à laquelle mon électeur a droit et d'ordonner une enquête sur le traitement de cette affaire.

* * *

LE PROGRAMME NEW DIRECTIONS

Mme Anna Terrana (Vancouver—Est): Monsieur le Président, il y a deux semaines, j'ai eu l'honneur d'assister, dans ma circonscription, à la cérémonie de collation des grades de 14 jeunes Vietnamiens qui ont trouvé le moyen de changer de vie. Autrefois, en effet, les deux tiers d'entre eux étaient des toxicomanes et trois purgeaient une peine d'emprisonnement. Ils faisaient tous partie de gangs, n'avaient pas de famille et vivaient de l'aide sociale.

Or, ces jeunes gens ont participé à un programme appelé New Directions. Pendant une année, on les a guidés, instruits, gardés à l'école et maintenant, ils ne consomment plus de drogues. Ils font désormais tous partie de la société et quelques-uns poursuivent même leurs études. C'est réjouissant de voir que 14 vies ont été sauvées. Des solutions de rechange à la criminalité existent; seulement, il faut être proactif.

Article 31 du Règlement

Félicitations aux sociétés d'aide aux immigrants, aux organismes participants, aux instructeurs et aux jeunes qui ont eu le courage de terminer le programme.

* * *

LES CHEMINS DE FER

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, la politique ferroviaire du Canada ne prévoit aucune stratégie en ce qui concerne les lignes de chemin de fer secondaires et c'est une lacune. Plusieurs États américains, qui sont nos principaux partenaires commerciaux et nos concurrents les plus féroces, ont mis au point des programmes dynamiques et complets en vue de renforcer et d'étendre leurs lignes secondaires.

[Français]

Au Canada, et en particulier dans la province d'Ontario, le CN et le CP abandonnent leurs tronçons ferroviaires à une vitesse incroyable.

[Traduction]

Le tronçon Midland–Uthoff, par exemple, sera abandonné le 8 octobre prochain à moins que le gouverneur en conseil ne donne suite à une pétition que j'ai présentée le 30 août dernier.

[Français]

Ces fermetures ont lieu à un moment où les dispositions de la nouvelle Loi du travail de l'Ontario ne permettent pas aux exploitants de voies secondaires d'acheter et d'exploiter les voies abandonnées de façon profitable.

[Traduction]

Le Canada doit adopter une stratégie pour corriger cette grave situation avant que notre réseau de lignes secondaires ne soit complètement démantelé. J'exhorte le ministre des Transports à présenter rapidement un plan pour sauver notre réseau de lignes secondaires.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, le 15 septembre 1994, le gouvernement du Canada a conclu deux ententes administratives avec la Saskatchewan. Ces ententes devraient permettre une application plus efficace de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, des dispositions relatives à la pollution contenues dans la Loi sur les pêches ainsi que des lois complémentaires de la Saskatchewan.

Ces ententes sont les premières du genre à être signées au Canada. Elles portent sur la protection de l'environnement et sont réglementées conjointement par des groupes fédéraux et provinciaux. Elles rendront les programmes de protection de l'environnement plus efficaces en réduisant les doublages. Ces ententes garantissent la coopération et éliminent certains chevauchements dans le signalement des déversements, les interventions en cas de déversements, les inspections, les enquêtes et la collecte de données.

Ces ententes reflètent la volonté du gouvernement fédéral de protéger efficacement l'environnement grâce à des mesures d'harmonisation entre ses programmes et les programmes provinciaux et de faire une utilisation plus sage de nos ressources limitées.

* * *

[Français]

LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, lorsque les Québécois ruent un peu dans les brancards et qu'ils menacent de claquer la porte, il se trouve toujours quelques Canadiens anglais de bonne intention pour leur dire que leur Canada comprend le Québec. En fait, devant les revendications du Québec, le reste du Canada nous envoie habituellement le message suivant: « Vos demandes sont irrecevables et inacceptables. Par contre, on vous aime beaucoup et on voudrait que vous restiez dans le Canada. »

C'est exactement ce qui s'est passé hier au congrès de la Chambre de commerce du Canada, où les délégués du Canada anglais ont rejeté une résolution de la Chambre de commerce de Sainte-Foy, demandant le transfert aux provinces du dossier de la formation de la main d'oeuvre. « Quebec, we love you. », disait hier le premier ministre de l'Alberta.

Pour un nombre sans cesse grandissant de Québécois, le chant des sirènes du Canada anglais sonne de plus en plus faux.

* * *

(1405)

[Traduction]

ROD HAY

M. Cliff Breitreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, dans ma première déclaration à la Chambre des communes, j'avais parlé d'un jeune cow-boy de Mayerthorpe, située en plein coeur de la circonscription de Yellowhead, en Alberta. Il s'agissait de Rod Hay, un vrai dur à cuire.

Je ne veux pas évoquer ici de magnifiques paysages, mais de la boue, de la poussière et de la douleur. En fait, Rod peut marcher grâce à des plaques de métal, des vis et des fils qui tiennent les os de ses hanches en place à la suite d'un accident survenu au cours d'un rodéo il y a trois ans.

Il est presque en aussi mauvais état que moi. Mais ce jeune cow-boy de 25 ans a finalement vu toutes ses peines et son travail porter fruit. Aujourd'hui, Rod a 50 000 \$ de plus en poche grâce au plus important prix qu'il ait jamais remporté au cours d'un rodéo, le championnat de monte d'un cheval sellé qui a lieu lors du plus grand spectacle extérieur de la planète, le Stampede de Calgary.

Le titre de meilleur dresseur de chevaux sauvages du Canada vient couronner l'illustre carrière de Rod. Il est le champion canadien en titre de la monte d'un cheval sellé et il ira représenter son pays aux championnats mondiaux cet automne.

J'invite tous les députés à féliciter avec moi Rod Hay.

Des voix: Bravo!

LE CANADA

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, durant la première semaine de septembre, j'ai eu le privilège de faire partie de la délégation canadienne à la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, qui a eu lieu au Caire, en Égypte.

Cette conférence nous a permis d'apprendre toutes sortes de choses intéressantes. Elle nous a notamment permis de voir comment la communauté internationale perçoit le Canada. Le Canada est un pays dans lequel on peut avoir confiance. C'est un pays vers lequel on peut se tourner lorsque les émotions deviennent trop fortes.

Nous sommes vraiment un intermédiaire impartial sur la scène mondiale, et il est important que nous comprenions cette réalité compte tenu des événements qui se déroulent chez nous et qui risquent de détruire notre pays. Pour les Canadiens, cela veut dire la perte possible des richesses que leur apportent le Québec et ses habitants sur le plan de la culture et du patrimoine, mais pour le reste du monde, cela veut dire la perte possible d'un grand partenaire qui ne pourrait jamais être remplacé.

* * *

LES JEUX PANAMÉRICAINS DE 1999

M. David Walker (Winnipeg—Nord—Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer à la Chambre que, durant le congé estival, la ville de Winnipeg a été choisie pour présenter les Jeux panaméricains de 1999. Nous voyons cet événement comme une occasion unique d'amener le monde à notre porte, de créer des liens d'amitié et d'échanger des traditions culturelles avec nos cousins du continent américain.

En présentant des jeux internationaux, le Canada se fait mieux connaître, ce qui facilite énormément la création de liens avec les autres pays. Par ailleurs, ce genre d'événement donne aux Canadiens un sentiment de fierté nationale et d'unité et les aide à mieux comprendre les diverses identités linguistiques et culturelles.

Il y aura une grande célébration en 1999. Winnipeg a une longue tradition d'excellence dans la présentation d'événements importants. Je suis fier d'avoir eu l'occasion de travailler avec les coprésidents, Don Mackenzie et Barbara Huck, le maire de Winnipeg, le premier ministre de la province et de nombreux bénévoles pour ramener les jeux chez nous.

Je veux remercier spécialement le premier ministre du Canada d'avoir appuyé la candidature de la ville qui a été choisie.

* * *

M. MICHAEL STRANGE

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls): Monsieur le Président, je suis très fier de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter un de mes électeurs, Michael Strange, qui a remporté la médaille d'or à la boxe, catégorie 60 kilogrammes, aux 25^e Jeux du Common-

Article 31 du Règlement

wealth qui se sont tenus à Victoria, en Colombie-Britannique, et où l'équipe Canada a récolté 128 médailles.

Il s'agit d'un véritable exploit de la part de Michael, surtout quand on songe aux nombreuses adversités que ses coéquipiers et lui ont dû affronter à l'extérieur de l'arène. Son rendement exceptionnel témoigne de ses talents, de sa détermination et de sa recherche de l'excellence. Les efforts, la collaboration, l'esprit sportif et le sérieux manifestés par les athlètes de la trempe de M. Strange font que le Canada se classe toujours parmi les meilleurs pays au monde sur la scène sportive.

Si nous tenons à ce que l'équipe Canada participe avec brio à d'autres manifestations sportives, nous devons, en tant Canadiens, reconnaître encore et toujours l'influence positive que ces jeunes athlètes ont sur les jeunes Canadiens et saluer leur précieuse contribution à l'identité canadienne.

* * *

[Français]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte—Marie): Monsieur le Président, on sait que le Québec a payé 45 millions de dollars pour organiser son propre référendum sur les offres fédérales, en 1992. Or, hier, on a appris que le gouvernement fédéral refuse de rembourser les 26 millions de dollars auxquels les Québécois avaient contribué, soit le quart de la facture, pour organiser le référendum dans les neuf provinces anglaises.

En tout, le référendum de Charlottetown a coûté 70 millions de dollars aux contribuables québécois et 80 millions de dollars à ceux des autres provinces. Mais ce n'est pas tout, la vice-première ministre s'est réjouie hier de cette annonce. Elle a dit, et je cite: «Ça coûte cher, la séparation.»

(1410)

Hélas, le Québec n'est pas encore souverain et les contribuables québécois ont payé trois fois plus que ceux des autres provinces canadiennes pour la tenue du référendum qui a enterré l'espoir du renouveau du fédéralisme. En effet, ça nous a coûté cher d'apprendre que le fédéralisme, c'est le statu quo.

* * *

[Traduction]

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler que, hier, le Parti réformiste a fait oeuvre de pionnier en Ontario. En effet, trois réformistes, soit le député de Moose Jaw—Lake Centre, le député de Prince George—Peace River et moi-même, ont participé au concours international de labourage dans la catégorie réservée aux députés. La manifestation se déroulait à Pembroke.

Je dois dire, non sans fierté, que nous avons laissé nos concurrents loin derrière nous. Mon collègue, le député de Prince George—Peace River a su tracer son sillon sans défaillir. Son

Article 31 du Règlement

exploit est la preuve que notre labeur et notre persévérance nous mériteront la préférence des électeurs.

Donnez-nous en la possibilité et vous verrez que nous allons labourer de façon à faire disparaître la dette nationale, qui s'élève actuellement à 531 298 621 000 \$.

* * *

[Français]

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINÉTÉ DU QUÉBEC

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, comme des millions de Québécois, j'ai cru comprendre qu'il régnait une certaine confusion suite à une conversation téléphonique entre le premier ministre Parizeau et le premier ministre du Canada. Cependant, j'ai bien entendu M. Parizeau prendre l'engagement électoral qu'un référendum sera tenu d'ici dix mois. Cette déclaration est la seule qui importe.

[Traduction]

Je pense qu'il faudrait faire fi du conseil du chef de l'opposition de reporter le référendum jusqu'à ce que le climat s'y prête mieux. Je tiens à dire à M. Parizeau qu'il ne doit pas accorder d'importance aux propos du chef de l'opposition. Ce ne sont que des paroles en l'air.

[Français]

Monsieur Parizeau, tenez le référendum dans dix mois, comme vous l'avez prévu et comme vous l'aviez promis aux Québécois durant la campagne électorale. Il est temps que le chef de l'opposition respecte l'engagement référendaire du premier ministre Parizeau, et le choix démocratique des Québécois. M. Parizeau affirmait que «le référendum doit se tenir rapidement, c'est-à-dire huit à dix mois après l'élection».

* * *

HAÏTI

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, l'entente de dimanche soir entre le président illégal de Haïti et M. Carter, rédigée sans consultation avec le président Jean-Bertrand Aristide ou avec les Nations Unies, constitue une trahison tragique du peuple haïtien. Le voyou Raoul Cédras et ses acolytes n'ont rien signé, ne sont pas obligés de quitter le pays et ils bénéficieront même d'une amnistie générale.

La semaine dernière, le président Clinton a vivement dénoncé Cédras et son armée de brutes et a condamné son règne de terreur. Aujourd'hui, d'après lui, il est un homme honorable. Le président Aristide demande l'implantation de la Résolution 940 et l'Accord de Governors Island et j'espère que le gouvernement du Canada va l'appuyer et en même temps, qu'il va dénoncer cette entente dégueulasse.

LA COURSE TERRY FOX

Mme Albina Guarnieri (Mississauga—Est): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de mes collègues de la Chambre sur la quatorzième édition de la course Terry Fox qui a eu lieu le dimanche 18 septembre.

[Traduction]

Dimanche dernier, des centaines de milliers de personnes réunies à 3 400 endroits différents au Canada ont participé à un événement qui a permis d'amasser un total de 8,5 millions de dollars dans 40 pays du monde entier, l'an passé, et qui devrait se solder par une plus grande collecte cette année.

Ces dons contribuent à défrayer 20 p. 100 de toutes les recherches sur le cancer au Canada.

[Français]

Plus d'un demi-million de Canadiens et Canadiennes ont marché, couru, pédalé ou patiné en mémoire de Terry Fox, décédé du cancer en juin 1981. J'aimerais rendre hommage aux Canadiens et Canadiennes qui, encore une fois, ont donné bénévolement de leur temps pour promouvoir cette cause qui leur tient à coeur. Maintenant plus que jamais, nous avons besoin de bénévoles.

* * *

(1415)

LA RADIO COMMUNAUTAIRE RADIO-RESTIGOUCHE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je désire souligner devant cette Chambre une grande réalisation dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur. En effet, lundi dernier, la radio communautaire Radio-Restigouche, aussi reconnue sous le nom de CIMS-FM, est entrée officiellement en ondes.

Pendant les dernières années, un grand nombre de bénévoles et employés ont travaillé avec acharnement pour que ce grand jour puisse se produire. Cette radio communautaire vise à promouvoir la culture acadienne et francophone, tout en offrant aux individus des nouvelles régionales de qualité. CIMS-FM permettra aussi aux nombreux bénévoles de se former dans le domaine des communications.

Je désire féliciter tous les individus qui ont travaillé au sein de l'équipe de Radio-Restigouche. Un engagement bénévole de cette envergure mérite d'être souligné. Longue vie à la radio communautaire Radio-Restigouche!

* * *

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune du major-général Roméo Dallaire des forces armées canadiennes.

Des voix: Bravo!

Questions orales

Le Président: Sa réputation semble l'avoir précédé, à juste titre, auprès de tous les députés. Bienvenue à la Chambre, monsieur le major-général. Vous êtes ici chez vous. Nous sommes heureux de votre présence parmi nous.

QUESTIONS ORALES

[Français]

HAÏTI

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la répression brutale à laquelle s'adonnent la police et l'armée haïtiennes s'intensifie à Port-au-Prince sous les yeux impassibles de soldats américains. De son côté, le président en exil Jean-Bertrand Aristide a publiquement répudié l'entente intervenue entre Washington et la junte militaire en se remettant aux accords de Governors Island. L'envoyé spécial de l'ONU, celui qui justement a fait négocier ces accords, vient de remettre sa démission. Il s'agit de M. Dante Caputo.

Je demande au ministre qui apparaît de plus en plus embarrassé par la confusion qui s'installe de nous dire s'il y a présentement des négociations en cours à Washington pour assurer le retour rapide et efficace du président Aristide?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Ma réponse, monsieur le Président, est oui. Je déplore tout autant que le chef de l'opposition ce carnage qui a suivi l'arrivée des troupes multinationales à Haïti. Ce sont certainement des gestes inacceptables qu'on devait prévoir de la part de militaires qui voient le contrôle du pays leur échapper. Je pense qu'il faut mettre dans cette optique ce qui s'y passe et j'inviterais le chef de l'opposition à non pas en faire des questions partisans, mais d'accepter que le gouvernement du Canada joue un rôle très important et très utile auprès du président Aristide qui retournera dans son pays très bientôt.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'avais toujours compris que la politique du Canada, c'était d'appuyer le président Aristide. Je me demande si le président Aristide n'est pas maintenant en mesure de se demander si le Canada ne l'a pas appuyé en laissant signer un accord avec un président imposteur, celui qui a pris sa place, sans même de référence à sa propre légitimité à lui, le président Aristide.

[Traduction]

Le ministre est-il intervenu, au nom du Canada, auprès de Washington pour s'assurer que le retour du président Aristide se ferait selon les conditions de l'Accord de Governors Island, au lieu de celles de l'entente négociée dimanche dernier avec les États-Unis.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait savoir, s'il

ne le sait pas, il devrait parler au président Aristide qui lui confirmera que les gestes du gouvernement canadien reçoivent son appui total.

(1420)

Le président Aristide s'est toujours montré très soucieux et très près des points de vue qui ont été formulés par le Canada. Il sait qu'il a en notre gouvernement un allié et un ami sûr.

Alors, je n'accepte pas que pour des questions partisans le chef de l'opposition tente de créer une dissension qui n'existe absolument pas entre le gouvernement du Canada et le président Aristide.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, laissons le débat là où il est et là où il doit être au niveau du respect des engagements du Canada envers les démocraties et envers l'appui promis au président Aristide.

À ce point de vue, s'il est vrai que le gouvernement a joué un rôle important, comment a-t-il pu laisser conclure cet accord avec un président imposteur, sans aucune mention du président Aristide, le supposé protégé du Canada?

Je demande au ministre s'il est d'accord en particulier sur les clauses qui ouvrent l'amnistie dans le dernier accord, contrairement à celles qui existaient dans l'Accord de Governors Island, clauses qui actuellement sont, d'après ce que l'on nous dit, l'obstacle principal au retour du président Aristide.

[Traduction]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je trouve fort curieux de voir que le chef de l'opposition se pose des questions sur les mesures qu'ont prises l'ex-président Carter et des émissaires qui, à la toute dernière minute, ont obtenu la capitulation de la junte militaire.

Ce qui s'est passé à Haïti à la dernière minute, c'est que la junte haïtienne a décidé d'accepter l'arrivée des forces multinationales sans affrontement et en s'assurant qu'il n'y aurait aucune perte de vies. Voilà ce qui s'est passé, rien de plus.

Tous les éléments de la résolution 940 seront appliqués par les forces militaires qui sont sur place, ce qui garantira le retour rapide et sans danger du président Aristide.

* * *

[Français]

LE RECOUVREMENT DES IMPÔTS IMPAYÉS

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le vérificateur général du Canada, M. Denis Desautels, s'inquiète à juste titre des difficultés du gouvernement à recouvrer des impôts impayés par des contribuables canadiens. Les sommes dues en impôts impayés par les contribuables ont presque doublé depuis cinq ans, passant de 3,7 milliards de dollars à plus de 6,2 milliards de dollars.

Questions orales

Le ministre des Finances reconnaît-il qu'avant de s'attaquer aux plus démunis par la réforme des programmes sociaux, il devrait d'abord mettre en place un système plus efficace de recouvrement des impôts impayés qui s'élèvent aujourd'hui à plus de six milliards de dollars?

[Traduction]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai lu dans *La Presse* de ce matin l'article de Normand Delisle sur le discours du vérificateur général et je dois dire qu'il m'a beaucoup encouragé et satisfait. Le vérificateur a relevé le fait que, au cours des cinq dernières années du gouvernement conservateur, les impôts impayés avaient presque doublé, comme mon collègue vient de le mentionner.

Il a dit très clairement que c'était là un domaine où le gouvernement fédéral devait prendre des mesures énergiques pour s'assurer que tous les Canadiens paient leur juste part d'impôts et que les entreprises peuvent compter sur des règles du jeu égales pour tous sans avoir à concurrencer celles qui ne paient pas leur part. Il est donc manifeste qu'il a signalé un problème dont nous sommes conscients.

Je voudrais rappeler au député que dans les trois semaines qui ont suivi ma nomination à ce portefeuille, j'ai annoncé une campagne importante, en consultation avec mon collègue, le ministre des Finances, pour veiller à ce que nous soyons en mesure de nous attaquer à ces problèmes mêmes que le vérificateur général a mentionnés à Québec, hier.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, les résultats restent à venir. Cela fait un an que le ministre est élu, cela fait un an qu'ils sont en place. Peut-il expliquer pourquoi ils n'ont pas mis autant d'énergie à recouvrer les sommes d'impôts impayés qui sont dues à l'État, alors qu'ils en ont mis beaucoup à couper les avantages sociaux par la réforme des programmes sociaux qui s'en vient et qui servent à défendre les plus démunis de notre société? Pourquoi n'ont-ils pas mis autant d'énergie?

(1425)

[Traduction]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je répète que dans les trois semaines qui ont suivi ma nomination au poste de ministre, nous avons lancé une campagne importante contre l'économie souterraine et ceux qui, en fait, ne paient pas leur juste part d'impôts.

J'ai précisé que c'était là une initiative importante de notre gouvernement, mais le député semble oublier que les recettes ont augmenté de façon marquée durant cette période, par rapport à l'année dernière, et qu'une large partie de cette augmentation, environ 700 millions de dollars, est attribuable à des mesures de recouvrement plus efficaces. Il ne s'est pas rendu compte que nous avons nettement amélioré les choses à cet égard.

Il oublie que, dans cet article dont j'ai parlé tout à l'heure, on peut lire ce qui suit:

[Français]

Le vérificateur s'est réjoui du fait que le ministère fédéral du Revenu a décidé d'intensifier ses activités de recouvrement des sommes qui lui sont dues.

[Traduction]

Je pense que si le député avait pris la peine de lire l'article et le discours du vérificateur général, il aurait remarqué lui-même que ce dernier nous félicite pour les mesures que nous prenons.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui est libéral, a exprimé l'avis que l'économie canadienne se dégraderait davantage si le gouvernement fédéral ne s'attaquait pas au problème de la dette.

Selon lui, les efforts que déploient les provinces pour limiter leurs dépenses sont freinés par le gouvernement fédéral parce que celui-ci ne s'est pas encore montré nettement résolu à pratiquer une gestion financière propre à inspirer confiance aux investisseurs étrangers.

Le premier ministre du Canada ne tient pas compte de l'avis des députés de ce côté-ci de la Chambre à ce sujet, pas plus que de celui des investisseurs et des contribuables. Peut-être accordera-t-il plus d'attention aux propos de ses collègues libéraux et prendra-t-il un engagement clair à pratiquer une gestion financière saine.

Le premier ministre va-t-il ordonner publiquement au ministre des Finances de réduire le déficit non par des hausses d'impôt, mais par de nouvelles compressions des dépenses?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que fait le ministre des Finances.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, on dirait que le premier ministre n'a pas la moindre idée de l'incertitude que font naître chez les investisseurs et les contribuables ces semblants de réponses, ces réponses politiques.

De nombreuses entreprises qui exploitent les ressources, notamment dans l'ouest du Canada, commencent à réaliser des bénéfices pour la première fois depuis des années. Elles doivent décider si elles vont investir ces bénéfices au Canada ou les placer ailleurs, à l'abri du gouvernement.

Le premier ministre, vu ses antécédents dans ce dossier et l'incertitude qu'il crée, ne fait qu'aggraver l'inquiétude par ses réponses. Je demande donc au ministre des Finances de mettre les choses au clair en déclarant catégoriquement qu'il ne prévoit aucune augmentation de l'impôt des industries extractives.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je suis très heureux d'apprendre que le chef du Parti réformiste admet que, sous le gouvernement conservateur précédent, qui était moins à droite que les réformistes, les entreprises ne réalisaient pas de bénéfices et que, avec un gouvernement libéral au pouvoir, elles commencent à en réaliser et ne savent

Questions orales

pas où les investir. Ce problème est préférable à celui qu'elles avaient lorsque les conservateurs étaient au pouvoir.

À propos du climat d'incertitude, le chef du Parti réformiste devrait être un peu plus objectif. Il n'a qu'à écouter la télévision matin et soir et il constatera que le dollar canadien prend de la valeur. Les taux d'intérêt fléchissent. La communauté internationale fait plus confiance que jamais au Canada. Il devrait s'en réjouir. C'est pourtant simple.

(1430)

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Je lis les journaux, monsieur le Président, mais je suis plus conscient du fait que le gouvernement dépense chaque jour 110 millions de plus qu'il ne perçoit. Et il y a des tas de gens qui en sont conscients aussi.

Si le premier ministre ne peut répondre clairement à cette question et dissiper l'incertitude dans l'industrie des ressources, il pourrait peut-être dire un mot pour calmer l'inquiétude chez ceux qui investissent dans des REER.

Hier, le premier ministre n'a pas donné de réponse directe au sujet des projets du gouvernement relativement aux contributions aux REER. Ces investisseurs s'organisent déjà pour s'opposer à la razzia fiscale appréhendée, et nous attendons la réponse du gouvernement pour savoir combien de capitaux fuiront encore vers des lieux plus sûrs.

Si le premier ministre ne peut pas répondre, j'adresse ma question au ministre des Finances. Va-t-il dissiper les incertitudes en affirmant catégoriquement qu'il ne prévoit pas faire de ponction fiscale dans les contributions aux REER?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous avons dit très clairement que nous allons lancer le processus de consultation le plus vaste et le plus sérieux qu'on ait jamais vu pour préparer le budget. On aura l'occasion à maintes reprises de participer au débat. Nous nous en félicitons.

J'invite le chef du Parti réformiste à profiter de cette consultation. Le Parti réformiste préfère-t-il agir comme il l'a fait dans le débat prébudgétaire et pendant tout l'été, soit refuser toute participation constructive, refuser de nous dire ce qu'il ferait, et refuser de regarder en face les défis fondamentaux que le pays doit relever?

* * *

[Français]

LES CHEVAUchemENTS ET LES DÉDOUBLEMENTS

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, c'est maintenant connu. En cinq ans, le Canada a dégringolé du 4^e au 14^e rang des 24 pays de l'OCDE en matière de compétitivité, à cause notamment de l'ampleur sans précédent de la dette fédérale, des politiques gouvernementales inefficaces

qui nuisent à la création d'emplois, et surtout du gâchis des chevauchements dans la formation de la main-d'oeuvre.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Devant cette situation dramatique, voire catastrophique, que faut-il de plus au ministre des Finances pour qu'il se décide à bouger, qu'il prenne ses responsabilités, qu'il élimine les dépenses inefficaces de l'appareil fédéral et qu'il s'attaque enfin aux chevauchements et aux dédoublements?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous avons clairement l'intention de s'attaquer aux chevauchements. Ce rôle est d'ailleurs assumé par le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique

De plus, il faut dire que les problèmes sont beaucoup plus fondamentaux et qu'il va falloir vraiment s'attaquer à la question d'une réduction dans la technologie, au Canada, à la question de la main-d'oeuvre et certainement sur les questions d'endettement. C'est pour cela que le ministre du développement des Ressources humaines va embarquer dans son programme de restructuration des programmes sociaux, que le ministre de l'Industrie va embarquer dans son programme de restructuration de l'industrie, et c'est pour cela que nous allons atteindre notre objectif de réduire le déficit fédéral à 3 p. 100 du Produit national brut.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur le Président, j'entendais le premier ministre tout à l'heure qui faisait référence aux conservateurs; j'entends maintenant le ministre des Finances dire exactement la même chose que ce qu'il disait il y a à peu près un an.

Monsieur le Président, je lui pose la question: Qu'a-t-il fait depuis un an, à part de consulter—des consultations bidon—pour couper dans les dépenses de fonctionnement? Qu'a-t-il fait pour éliminer les chevauchements et les dédoublements? Qu'a-t-il fait pour contribuer, justement, à une décision logique, celle de décentraliser tous les pouvoirs de la main-d'oeuvre au Québec?

Il y a 800 000 personnes en chômage qui attendent cela, qui attendent un espoir que le ministre des Finances et que ce gouvernement ne leur donnent aucunement. Alors qu'a-t-il fait? C'est la question que je lui pose.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, qu'a-t-on fait? Croissance réelle à 6,4 p. 100 au cours du deuxième trimestre; meilleure performance de tous nos partenaires du G-7; consommation en hausse de 3,7 p. 100 au cours de la première moitié de 1994; de plus, volume des exportations en hausse de 0,6 p. 100 en juillet, et je pourrais continuer.

(1435)

Le député a posé une question à savoir ce que j'ai fait. Il faut le dire, je ne suis pas entièrement responsable, c'est le gouvernement.

Questions orales

[Traduction]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, vous êtes sans doute au courant du débat qui a eu lieu cette semaine, à l'extérieur de la Chambre, au sujet de la date du référendum au Québec. Vous savez aussi que bon nombre de Canadiens en ont drôlement assez de ce cirque séparatiste qui dure depuis 25 ans.

Je voudrais demander au premier ministre de dire clairement à la Chambre s'il a bien fait connaître la position de son gouvernement, de la grande majorité des députés à la Chambre et de la grande majorité de la population canadienne en ce qui concerne l'engagement que le premier ministre du Québec a pris de tenir ce référendum dès que possible. Quelles assurances a-t-il reçues à cet égard?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est oui et l'engagement n'a pas été formulé uniquement durant notre conversation privée. Il a été pris publiquement, le mercredi après-midi, au cours d'une conférence de presse, alors que M. Parizeau a répondu à un journaliste de la radio de la SRC qui lui posait cette question concernant son engagement. J'ai pris sa parole telle que rapportée par la presse et aussi exprimée lors d'une conversation privée.

Je vois que le Parti réformiste tente de renflouer ses coffres avec cette question en offrant une ligne téléphonique 1-900 au public. Il est étrange qu'un parti politique demande aux gens d'exprimer leur opinion sur une question aussi épineuse que celle-ci et profite de l'occasion pour leur demander de lui faire parvenir des contributions.

C'est incroyable, et pas tout à fait conforme à l'éthique, de profiter d'un problème aussi controversé, d'un problème qui peut mener à la discorde, pour demander aux gens de verser des contributions au Parti réformiste par le truchement d'une ligne 1-900. Je peux comprendre que ce parti ait des problèmes de financement par les temps qui courent, si l'on se fie à sa performance à la Chambre des communes.

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question complémentaire.

Il est dans l'intérêt de ce parti, tout comme dans celui du gouvernement, d'obtenir l'opinion des Canadiens au sujet de l'unité du pays. Je suis surpris que ce ne soit pas aussi la volonté du premier ministre.

[Français]

Ma question supplémentaire est la suivante: Le premier ministre a-t-il l'intention de communiquer officiellement avec le nouveau gouvernement du Québec pour l'encourager à poursuivre son engagement et à tenir son référendum aussi vite que possible et sur une question pure et simple, donc sur la question de la séparation du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de faire un appel téléphonique, j'en ai parlé dans cette Chambre, j'ai fait un discours dimanche devant la Chambre de commerce du Canada à Québec, alors mon

message est très bien connu. Nous voulons que ce problème se règle d'une façon civilisée, dans les plus brefs délais, de façon qu'on puisse s'occuper de tous les autres problèmes auxquels fait face ce pays.

Je voudrais dire à l'honorable député qu'il n'avait qu'à utiliser un numéro 1-800 et à le payer, plutôt que d'essayer de faire de l'argent avec un numéro 1-900, ce qui est tout à fait inapproprié.

* * *

LES FRANCOPHONES DE KINGSTON

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski-Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Encore une fois cette année, les élèves de l'école secondaire de Kingston sont rentrés à l'école dans des baraquements dépourvus d'eau courante et de toilettes et cela, parce que le Conseil municipal de Kingston s'entête à refuser au Conseil scolaire le droit de construire son école sur son terrain.

Le 31 mai dernier, le premier ministre s'était engagé à aider les francophones à obtenir une école dans les plus brefs délais. Trouve-t-il normal aujourd'hui que le Conseil scolaire soit obligé de recourir aux tribunaux pour faire valoir son droit le plus légitime et, sans une école dans les plus brefs délais, le premier ministre reconnaît-il que son engagement du 31 mai n'était que de la frime?

(1440)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai demandé aux ministres de mon gouvernement, responsables de terrains fédéraux dans la ville de Kingston, de mettre un terrain à la disposition de la Commission scolaire catholique française de Kingston pour bâtir une école, s'ils ne peuvent en venir à une entente avec la municipalité. Le solliciteur général et le ministre de la Défense se sont occupés de ce dossier et nous mettrons à leur disposition un terrain, s'ils ne peuvent s'entendre avec la municipalité.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski-Témiscouata): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaît-il que l'obstruction systématique et la mauvaise foi évidente du conseil municipal de Kingston confirment les propos du commissaire aux langues officielles qu'il sera excessivement difficile de faire de la ville de Kingston un milieu bilingue qui respecte les droits fondamentaux des francophones dans ce pays?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons bien l'intention de prendre les moyens pour que le collège de Kingston soit un collège qui puisse offrir les services dans les deux langues officielles à tous les étudiants qui seront là.

Je suis surpris de l'émotivité dont font preuve ces gens qui veulent séparer le Québec du Canada, qui veulent avoir leur propre armée et tout le reste. Nous ferons ce qui est bon pour le Canada. Nous allons nous assurer que tous ceux qui iront au seul collège militaire dont le pays a besoin, puisque nous avons réduit les troupes à 60 000 personnes, puissent aller dans le plus vieux collège militaire canadien qui sera bilingue, comme les lois du Canada l'exigent.

Questions orales

[Traduction]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité a fait savoir publiquement que le solliciteur général aura le pouvoir exclusif de décider de la transparence du rapport du CSARS sur l'affaire SCRS—Bristow.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'il rendra le rapport public dans sa totalité, à l'exception des sources confidentielles du SCRS autres que Grant Bristow?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, mon objectif est de rendre publique une partie aussi grande que possible du rapport. Dès que j'aurai reçu le rapport, je l'examinerai. Je demanderai les avis juridiques nécessaires avant de décider exactement ce qui peut être rendu public.

Comme je l'ai dit, mon objectif est de rendre publique une partie aussi grande que possible du rapport. Si je peux rendre public le rapport dans sa totalité, je le ferai.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, plus tôt cette année, le CSARS a essayé de persuader le Comité de la justice que le fait que le Canada soit un leader mondial dans l'industrie du pétrole était un secret national.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'il va donner une interprétation plus large de ce qu'est la sécurité nationale?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, que je sache, la Loi sur le SCRS adoptée par cette Chambre en donne une définition. J'estime que c'est une définition très large.

Je remercie la députée de sa question. J'attends avec impatience de recevoir le rapport du CSARS de façon à pouvoir, une fois que j'aurai obtenu les avis juridiques nécessaires, prendre dans les meilleurs délais les mesures voulues afin de rendre publique une partie aussi grande que possible de ce rapport et rassurer ainsi le public sur cette importante question.

* * *

[Français]

LE SANG CONTAMINÉ

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

La ministre de la Santé affirmait en conférence de presse, le 12 septembre dernier, et je la cite: «... que l'inspection entreprise par la *Food and Drugs Administration* faisait suite à une modification de la réglementation américaine.»

Comment la ministre peut-elle concilier sa déclaration avec celle des porte-parole de la Croix-Rouge qui, eux, affirmaient exactement le contraire, c'est-à-dire qu'il n'y a eu aucune modification dans la réglementation américaine?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il faudrait que j'informe la députée qu'il y a en effet eu un changement dans la politique de la FDA, qu'ils ont décidé de demander aux centres de collecte de sang du Canada d'avoir une licence. Ils avaient déjà dans leur système une demande pour une telle licence. Pendant plusieurs années, la FDA n'insistait pas auprès des centres du Canada pour qu'ils obtiennent cette licence.

(1445)

Alors, ils ont soudainement changé leurs politiques et ils nous demandent maintenant de «licencer» ces centres pour satisfaire à la réglementation qu'ils ont aux États-Unis.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, je me demande qui on doit croire. Je pose une question, en conférence de presse, elle nous dit qu'il y a une modification de la réglementation américaine. Après vérification, les porte-parole de la Croix-Rouge, eux, affirment qu'il n'y a pas eu de modification. Je tente de faire la lumière là-dessus. Je n'obtiens jamais de réponse précise.

Je lui pose à nouveau la même question: Est-ce que, oui ou non, il y a eu une modification de la réglementation américaine? Et j'attends une réponse claire.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il y a eu un changement dans les politiques de la FDA. Elle demande maintenant une licence aux centres de la Croix-Rouge. Il n'y a pas plus que cela.

* * *

[Traduction]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. J'interviens au nom de milliers d'honnêtes propriétaires d'armes à feu au Canada qui sont respectueux des lois et en mon nom personnel en tant qu'ancien président du Dover Rod and Gun Club. Alors que de nombreux clubs légitimes de tir à la cible s'inquiètent de leur avenir, le ministre aurait-il l'obligeance d'énoncer clairement la position du gouvernement touchant l'interdiction des armes de poing?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la réglementation des armes de poing n'est qu'un élément du train de mesures que prépare notre gouvernement en réponse à la demande qu'a faite le premier ministre en mai dernier.

Je puis cependant dire au député que nous allons devoir nous occuper des armes de poing. Un sondage effectué il y a moins d'un an révélait que 71 p. 100 des Canadiens de même qu'une nette majorité de propriétaires d'armes à feu sont en faveur d'une interdiction totale de ce genre d'armes à feu. Je ne veux pas dire que la réponse est aussi simple. Nous n'avons encore pris aucune décision finale.

Je ferai remarquer au député que j'ai passé les trois derniers mois à discuter notamment avec des douzaines de clubs de tir au pistolet et d'associations de propriétaires d'armes de poing, et je comprends très bien les intérêts qu'ils défendent.

Une étude que la Police de la Communauté urbaine de Toronto a rendue publique pas plus tard qu'hier nous a convaincus encore davantage qu'il fallait nous occuper de cette question. Nous

Questions orales

savons déjà que 3 800 armes à feu sont perdues ou volées chaque année, dont près de la moitié sont des armes de poing. Or, l'étude publiée hier révèle qu'environ 30 p. 100 des armes à feu utilisées pour commettre des crimes à Toronto étaient à l'origine des armes de poing légalement enregistrées.

Nous prendrons ce facteur en considération. Nous ferons de notre mieux pour trouver une solution qui respecte les intérêts légitimes des Canadiens tout en améliorant la sécurité publique.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

En 1981, une ordonnance d'expulsion vers la Jamaïque a été prise contre M. Dudley Vincent Forbes parce qu'il avait prolongé son séjour au-delà de la date prévue par son visa. L'expulsion a effectivement eu lieu quatre ans plus tard. L'année suivante, M. Forbes était de retour, mais il a de nouveau été expulsé, puis il est revenu encore une fois. Samedi dernier, M. Forbes se serait rendu dans un établissement de Toronto où il aurait ouvert le feu sur la foule, tuant deux personnes et en blessant plusieurs.

Après avoir été expulsé deux fois, M. Forbes a récemment obtenu le statut de résident permanent. Ma question est la suivante: Pourquoi?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la police a été saisie de l'affaire. L'individu est arrivé au Canada en 1981, il a par la suite reçu l'ordre de quitter le Canada pour avoir indûment prolongé son séjour, mais est revenu en 1986.

(1450)

Si le député croit que les personnes qui sont expulsées ne devraient pas être autorisées à revenir et à se prévaloir des procédures prévues par la loi, pourquoi son parti refuse-t-il d'adopter le projet de loi C-44, qui ferait en sorte qu'un individu pourrait être refoulé à la frontière sans pouvoir utiliser les recours prévus par la loi? Pourquoi son parti s'oppose-t-il au projet de loi?

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, le bilan du ministre n'est pas entre les mains de la police, il est accessible au public. Le projet de loi C-44 n'aurait pas empêché M. Forbes de revenir au Canada. Nous n'appuierons pas les demi-mesures proposées par le gouvernement.

Le ministre est-il prêt à faire passer la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens avant toutes les autres considérations en matière d'immigration, avant la procédure, les intérêts de ses amis dans l'industrie de l'immigration et ses propres ambitions personnelles?

Le Président: Les députés ne doivent pas imputer des motifs à leurs collègues, aussi cette partie de la question est irrecevable. J'autorise cependant la première partie de la question, à laquelle le ministre voudra peut-être répondre.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, le Parti réformiste n'aime pas s'arrêter aux faits, mais je crois qu'il devrait reconnaître la réalité.

En fait, l'individu en cause est venu au Canada et en est reparti il y a 15 ans. La police est à la recherche de cet homme, qui est en liberté et contre qui des accusations ont été portées. Nous avons des mesures d'expulsion contre des individus qui ont commis des actes criminels que nous jugeons passibles d'expulsion. Quinze ans après l'arrivée au Canada d'un individu contre qui la police a porté des accusations, qui n'a pas encore été condamné et qui demeure introuvable, qu'est-ce que le député attend de moi en tant que ministre de l'Immigration?

La décision prise par le gouvernement le 7 juillet entraîne clairement une réorientation des conditions d'expulsion. Nous avons constitué un groupe de travail mixte composé de représentants des services de police, de la GRC et des autorités provinciales et fédérales de l'immigration.

Je ne crois pas qu'il appartienne au député de dicter au gouvernement ce qu'il doit faire, mais mon collègue aurait besoin d'être informé sur la façon dont fonctionne notre système judiciaire: il saurait que nous ne pouvons pas expulser une personne inculpée qui demeure introuvable.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les chiffres les plus récents du ministère des Finances nous apprennent qu'il y a eu une diminution significative, d'avril à juillet, des prestations d'assurance-chômage. Par contre, ces données nous révèlent en même temps qu'il y a eu une augmentation significative également des coûts de l'aide sociale et ce, pour la simple part du gouvernement fédéral, sans compter les coûts augmentés dans les provinces.

Face à ces données, comment le premier ministre pouvait-il se réjouir, comme il le faisait dimanche dernier à la Chambre de commerce du Canada à Québec, et dire qu'un nombre croissant de ménages canadiens n'ont plus besoin de faire appel à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est très clair qu'il y a une diminution considérable du nombre de gens qui ont besoin des prestations d'assurance-chômage à ce moment-ci et que la création de 275 000 emplois a permis à des gens de retourner sur le marché du travail. Cela m'a permis d'affirmer qu'il y a moins de personnes qui ont besoin d'avoir recours à l'assurance-chômage et au bien-être social, puisque beaucoup d'emplois ont été créés au cours des dix derniers mois.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, si les chiffres augmentent, ce ne doit pas être parce que les prestataires diminuent.

(1455)

Est-ce que le premier ministre ne reconnaît pas qu'une très grande partie de la baisse des prestations d'assurance-chômage vient des réformes, des exclusions, aussi bien votées par l'ancien gouvernement que par le présent gouvernement, que cela représente des drames pour les individus et qu'au total, c'est une augmentation du fardeau des provinces?

Questions orales

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, pour la diminution, c'est très clair, les chiffres sont là. Seulement au Québec, par exemple, l'indice de l'offre d'emplois est de 10 p. 100 supérieur à 1993. Depuis notre élection, il y a eu une baisse du taux de chômage au Québec de plus de 1 p. 100. Au Québec encore, il y a eu création de 79 000 emplois et de 261 000 au Canada. C'est pour cela que les taux sont à la baisse.

* * *

[Traduction]

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, le ministre de la Justice sait que Keith Legere est un pédophile reconnu qui vient d'être libéré de l'établissement où il était incarcéré pour le meurtre d'un garçon de 6 ans. Son évaluation psychiatrique révèle qu'il est un pédophile à tendances psychopathes. La protection de la société doit être notre priorité absolue, mais notre système ne prévoit aucun mécanisme pour nous protéger contre des individus comme Keith Legere.

Le ministre prendra-t-il immédiatement des mesures afin de présenter un projet de loi prévoyant l'incarcération des délinquants dangereux pour une période indéterminée?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la partie XXIV du Code criminel prévoit la détention des délinquants dangereux pour une période indéterminée. Cette partie est en vigueur depuis des décennies et elle permet au procureur de la Couronne, dans les cas opportuns, de porter à l'attention des tribunaux des circonstances démontrant que l'accusé constitue un danger suffisant pour la société, justifiant ainsi sa détention durant une période indéterminée. Pareille situation se produit toutes les semaines devant les tribunaux canadiens.

Ce que le gouvernement a décelé comme étant une lacune du système, c'est la catégorie de cas pour lesquels aucune demande n'est présentée en vertu de la partie XXIV du Code criminel, si bien que les individus appartenant à cette catégorie peuvent être détenus pour des périodes déterminées, même si l'on pourrait soutenir qu'ils seront encore dangereux à l'expiration de leur peine.

Je ne parle pas du cas Legere en particulier, mais bien de façon générale, quand je dis que, depuis plusieurs mois, le solliciteur général, le ministre de la Santé et moi-même travaillons avec nos homologues provinciaux en vue d'établir une politique ou une approche qui sera appliquée à l'échelle nationale, après modification des lois provinciales sur la santé si c'est nécessaire, et ce, pour assurer la prolongation de la détention des personnes pouvant présenter un danger pour la société à la fin de leur peine, en vertu des dispositions sur la santé.

Je serai heureux de donner au député de plus amples détails sur l'état de ces pourparlers. Ils se poursuivent et, à l'instar de mes collègues, je continue de croire que nous pouvons améliorer considérablement le système de cette façon.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ce sont de belles paroles et je voudrais bien que ce soit productif, mais d'après mon interprétation des propositions et les discussions que j'ai entendues, il semble bien que leurs politiques seront aussi inutiles que les politiques d'immigration.

Je vais donner un autre exemple. Un délinquant sexuel condamné, un pédophile du nom de Galiene, sera libéré au mois d'octobre. Les experts ont dit qu'il n'était pas réhabilité et qu'il aggraverait d'autres enfants.

L'État de Washington a adopté une loi en vertu de laquelle les maniaques sont enfermés indéfiniment. Le ministre de la Justice va-t-il ordonner la suspension immédiate de la libération de tous les délinquants dangereux jusqu'à ce qu'une nouvelle loi efficace ait été adoptée?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je partage l'inquiétude du député au sujet de la sécurité publique, mais je suis d'avis qu'une approche différente serait plus efficace et, à long terme, nécessaire du point de vue constitutionnel.

Le député sait peut-être qu'il y a deux semaines un tribunal de l'Ontario a confirmé une décision ordonnant le maintien en détention d'une personne qui avait purgé sa peine, mais qui a été prise en charge par le régime de santé de l'Ontario et détenue contre son gré pour la protection du public.

(1500)

La personne en cause a contesté cette décision et celle-ci a été confirmée. Je trouve cela fort encourageant au regard de l'approche que le solliciteur général du Canada, le ministre de la Santé et moi-même voulons suivre et qui consiste à travailler de concert avec les systèmes de santé du pays pour combler ce vide.

Il ne peut y avoir de suspension, car ce ne serait pas légal. Ce serait anticonstitutionnel.

Une voix: Est-ce que ce serait sécuritaire?

M. Rock: Ce qui est sécuritaire et opportun n'est pas toujours légal. C'est la primauté du droit qui l'emporte. Je puis assurer au député que nous allons suivre l'approche dont je viens de parler. Nous avons confiance que la sécurité publique s'en trouvera améliorée.

* * *

LE PORT DE QUÉBEC

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. En 1985, l'UNESCO et les Nations Unies ont reconnu la valeur historique insurpassable du vieux port de Québec, le plaçant sur la liste des sites historiques du monde.

Notre gouvernement reconnaîtra-t-il aussi la valeur historique du vieux port de Québec et contrôlera-t-il les excès des promoteurs, qui achètent du terrain de grande valeur dans ce secteur avec pour seul but de faire de l'argent?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je remercie notre collègue de l'intérêt qu'elle manifeste à l'égard de l'arrondissement historique de

Recours au Règlement

Québec. Le Canada a bien sûr joué un rôle important dans l'adoption de la Convention du patrimoine mondial.

En tant que ministre responsable des sites historiques du Canada, j'encourage toujours la gestion très attentive des terrains dans l'arrondissement historique de Québec et les secteurs adjacents.

[Français]

Il me fait plaisir, en fait, de la rassurer encore plus, parce qu'on m'a signalé que le 23 juin de cette année, la ville de Québec a annoncé qu'elle se retirait d'un projet de construction de stationnement et, quelques jours plus tard, les actionnaires du projet de cinéma Imax ont également décidé d'abandonner leurs projets dans ce district.

Donc, le district est protégé et je suis sûr que dans l'avenir, nous continuerons d'être vigilants.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Bernard St-Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Les 128 travailleurs de la minoterie Ogilvie de Montréal sont en grève depuis maintenant trois mois et demi. Aucun espoir de règlement n'est en vue, puisque l'entreprise peut utiliser des briseurs de grève et ainsi maintenir ses activités de production.

Étant donné qu'environ 70 p. 100 des travailleurs canadiens vivent dans une province où ils sont déjà protégés par une législation anti-briseurs de grève, le ministre a-t-il l'intention de proposer en cette Chambre des amendements au Code canadien du travail, afin d'y introduire des dispositions anti-briseurs de grève au niveau fédéral?

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député que le ministre a rencontré lundi plusieurs représentants du syndicat CSN, qui représentent les travailleurs d'Ogilvie, et leur a donné l'assurance qu'il regarde de très près toute la question d'une loi anti-briseurs de grève pour le Canada, qui va faire partie d'un tout au sein d'une réforme détaillée du Code canadien du travail et il a assuré qu'il va donner à ce problème son attention la plus pressante et la plus sérieuse.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, le 18 février dernier à la Chambre, ma collègue, la députée de Surrey-Nord, a fait remarquer à la ministre de la Santé qu'il y avait des différences entre les réserves de sang canadiennes et américaines. La ministre a répondu qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter,

que des inspections seraient effectuées en mars et que l'on s'occuperait de cette question.

Si des inspections avaient été faites, nous ne serions pas dans le pétrin aujourd'hui. Ces inspections ont-elles eu lieu ou la ministre cherchait-elle simplement à protéger ses arrières?

Le Président: La question est irrecevable.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PROJET DE LOI C-41—CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DU DÉBAT

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, la question de privilège, dont j'ai donné avis, porte sur certaines observations faites au cours du débat d'hier par la députée de Central Nova.

(1505)

Cependant, après avoir consulté le greffier, je comprends qu'il serait préférable de traiter cette question en tant que rappel au Règlement. J'entends donc procéder de cette façon dans les plus brefs délais, après en avoir donné avis à la députée de Central Nova.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'EMPLOI DE TERMES APPAREMMENT ANTIPARLEMENTAIRES

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'invoque aussi le Règlement relativement à la période des questions d'hier après-midi. J'ai posé au premier ministre une question concernant la nomination d'un avocat.

Je vous signale que le commentaire 489 de la 6^e édition du Beauchesne dit que l'expression «n'a pas le courage» est non parlementaire. Cette décision est tirée des *Débats* du 27 mai 1959, à la page 4276.

Vous constaterez, en lisant la page 5898 du *hansard* d'hier, que le premier ministre m'a répondu en disant: «J'espère que la députée considérera cela et, si elle en a le courage, qu'elle prouvera que notre choix est mauvais».

Je pense qu'il est clair que le premier ministre a tenu des propos irrecevables et je demande qu'il se rétracte ou s'excuse.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je m'exprime en qualité de leader du gouvernement à la Chambre.

Je fais respectueusement valoir que ce rappel au Règlement pose deux problèmes. D'une part, je ne sais pas si la députée a signifié au premier ministre son intention de soulever la question afin que celui-ci puisse être présent. D'autre part, et ce point est beaucoup plus important, je crois savoir que ces questions doivent être soulevées à la première occasion. Par conséquent, la députée aurait dû le faire hier, immédiatement après la période des questions orales.

Affaires courantes

Je pense qu'il est trop tard pour soulever ce point, et le fait de dire cela ne signifie aucunement que je reconnais le bien-fondé du rappel au Règlement de la députée.

Le Président: Il arrive souvent au cours d'un débat que des mots pris hors contexte n'aient pas le sens qu'ils auraient normalement.

Bien que la députée ait raison de dire que l'expression utilisée est non parlementaire, le commentaire 491 dans la 6^e édition du Beauchesne dit:

Le président tient à ce que les propos des députés soient modérés et dignes de la Chambre des communes. Aucune expression n'est admissible ou inadmissible du simple fait qu'elle figure sur une liste. Un terme qui dans un certain contexte serait parlementaire pourrait, dans un autre contexte, amener le désordre et donc, ne plus l'être.

Je suis d'avis que la précision nécessaire a été faite. La question aurait probablement dû être soulevée dès le moment où l'incident s'est produit, plutôt que le lendemain. J'espère que la députée acceptera ma décision, à savoir que l'expression en cause est effectivement non parlementaire. Ma décision pour l'instant est que l'on évitera de l'utiliser dans l'avenir.

S'agit-il du même rappel au Règlement?

Mme Grey: Oui.

Le Président: À moins qu'il ne s'agisse d'éléments nouveaux, je préférerais que l'on en reste là. Merci.

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, ma question a été jugée irrecevable et je voudrais une décision à ce sujet.

Le Président: La décision est simple; la question est irrecevable à cause du contexte dans lequel elle a été soulevée. Ce genre de discours peut, dans certaines circonstances, être très incendiaire. J'aimerais qu'à l'avenir le député évite tout soupçon de vulgarité.

Je ne cherche pas ici à fournir d'explications, mais plutôt à demander au député de s'abstenir de tenir des propos qui pourraient être qualifiés d'incendiaires.

AFFAIRES COURANTES

(1510)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada-Europe sur la troisième assemblée parlementaire annuelle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Vienne, en Autriche, du 4 au 8 juillet 1994.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN sur la session du printemps de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, qui a eu lieu à Oslo, en Norvège, du 26 au 30 mai 1994.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Ted White (North Vancouver) demande à présenter le projet de loi C-267, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (dépenses d'élection).

—Madame la Présidente, avec la permission de la Chambre, je ferai une brève déclaration au sujet de ces deux projets de loi.

Le projet de loi concernant les dépenses d'élection vise à supprimer le remboursement par les contribuables de toutes dépenses d'élection engagées par des candidats et des partis politiques.

(1515)

Conformément à l'actuelle Loi électorale du Canada, les contribuables sont tenus de rembourser 50 p. 100 des dépenses d'élection des candidats et des partis politiques qui ont obtenu un certain pourcentage des votes.

Cela revient à subventionner aux frais des contribuables des groupes d'intérêts spéciaux qui devraient être financés par les gens mêmes qu'ils prétendent représenter. C'est exactement ce qu'ils devront faire à l'avenir si ce projet de loi est adopté.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'USAGE DE LA LANGUE COMMUNE

M. Ted White (North Vancouver) demande à présenter le projet de loi C-268, Loi favorisant l'emploi de la langue commune dans les lois et les règlements fédéraux.

—Madame la Présidente, le projet de loi concernant la langue commune a pour objet de faire que la langue commune soit employée dans la rédaction des lois fédérales de telle sorte que celles-ci puissent être claires et faciles à comprendre pour les gens qui ne sont pas des juristes. Les projets de loi que la Chambre a adoptés dans le passé et sans aucun doute ceux qu'elle adoptera à l'avenir sont parfois tellement complexes qu'il faut

Affaires courantes

toute une troupe de juristes pour les interpréter et les expliquer. Même là, il n'est pas rare qu'un projet de loi soit contesté devant les tribunaux parce que son objet n'est pas clair.

S'il est adopté, ce projet de loi fera en sorte que les projets de loi soient rédigés dans une langue suffisamment directe et claire pour que leur objet ne soit pas mal compris ni mal interprété.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Paul Szabo (Mississauga—Sud) demande à présenter le projet de loi C-269, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (revenu transféré au conjoint).

—Madame la Présidente, ce projet de loi vise à modifier le Régime de pensions du Canada pour que les revenus transférés à un conjoint soient considérés comme des gains ouvrant droit à pension, ce qui permettrait de verser des prestations du RPC aux parents qui restent à la maison.

Ce projet de loi est la suite logique du projet de loi C-256, que j'ai présenté le 7 juin 1994, et où je propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre à une personne de verser jusqu'à 25 000 \$ de son revenu à son conjoint qui tient la maison et s'occupe d'au moins un enfant à charge n'ayant pas encore commencé à fréquenter l'école à temps plein.

Ce projet de loi constituerait une forme supplémentaire de reconnaissance du principe selon lequel le soin des enfants est un travail important méritant une juste indemnisation, notamment sous forme de prestations de pensions aux parents qui travaillent à la maison.

(Les motions sont adoptées, le projet est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

M. John Solomon (Regina—Lumsden) demande à présenter le projet de loi C-270, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires (régime de retraite à cotisations déterminées).

—Madame la Présidente, je suis heureux de présenter aujourd'hui un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires (régime de retraite à cotisations déterminées).

S'il est adopté, ce projet de loi apportera des changements importants au régime de retraite des parlementaires. Il est conçu pour réduire considérablement les coûts assumés par les contribuables en vertu du régime actuel.

Dans le moment, les contribuables versent 7 \$ pour chaque dollar versé au régime par les parlementaires. Le nouveau régime prévoit des cotisations égales, soit 1 \$ pour 1 \$. Cela réduira d'environ 11,7 millions de dollars par année le coût du régime de retraite des parlementaires pour les contribuables canadiens.

Le régime de retraite proposé a reçu l'appui de l'Association des contribuables de la Saskatchewan, de l'Association des contribuables canadiens et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Il est inspiré du régime de retraite des députés de l'Assemblée législative de la Saskatchewan qui est en place depuis plus de 15 ans et qui fonctionne très bien, tant pour les contribuables que pour les députés.

Ce régime éliminera le passif non capitalisé, réduira le montant total versé au titre des allocations de retraite et haussera l'âge d'admissibilité à la pension.

J'espère que les députés de tous les partis représentés à la Chambre appuieront ce très important projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

(1520)

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES PREMIÈRES NATIONS DU YUKON

M. Jay Hill (Prince George—Peace River) demande à présenter le projet de loi C-271, Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon (interprétation).

—Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre aujourd'hui la parole à la Chambre pour présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon.

Un des plus graves défauts du projet de loi C-33 tient à ce qu'il permet aux accords concernant les premières nations du Yukon de l'emporter sur les lois canadiennes. Le projet de loi que je présente vise à modifier le projet de loi C-33, Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon de telle sorte que les dispositions d'une règle de droit fédérale ou territoriale l'emportent sur les dispositions incompatibles d'un accord définitif ou transfrontalier.

Nous sommes tous des Canadiens, et les lois du pays devraient s'appliquer également à tous.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA COMPOSITION DU COMITÉ

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à la Chambre pour adopter la motion suivante. Je propose donc:

Que l'ordre de la Chambre du 23 février 1994 concernant le Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada soit modifié en y ajoutant ce qui suit:

Que, nonobstant les usages en vigueur à la Chambre, les changements dans la liste des membres du comité soient conformes au paragraphe 114(2) du Règlement;

et qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Affaires courantes

[Français]

LE SUICIDE ASSISTÉ

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que l'ordre de renvoi de la Chambre du 16 mars 1994 concernant le Comité mixte spécial sur la politique étrangère soit modifié en y ajoutant ce qui suit:

Que, nonobstant les usages en vigueur à la Chambre, les changements dans la liste des membres du Comité soient conformes à l'article 114(2) du Règlement, et qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

(Les motions sont adoptées.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, à l'instar de tous les Canadiens, les signataires de cette pétition croient que les abus et la violence sont un véritable problème partout dans notre pays et ils s'en inquiètent.

Les pétitionnaires veulent que toutes les formes d'abus et de violence présentées à la radio et à la télévision soient contrôlées et, de préférence, supprimées. Ils demandent au gouvernement de confier au CRTC la tâche de réglementer les formes d'abus et de violence qui sont contraires aux valeurs qu'ils essaient d'inculquer à leurs enfants.

(1525)

Ces parents signalent que les émissions de radio et de télévision neutralisent souvent les efforts qu'ils déploient pour bien élever leurs enfants.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Madame la Présidente, en conformité de l'article 36 du Règlement, je prends aujourd'hui la parole pour présenter trois pétitions signées par des électeurs de ma circonscription, celle de Capilano—Howe Sound.

Les signataires de la première pétition demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne de manière à y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de discrimination interdits.

L'AVORTEMENT

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Madame la Présidente, la deuxième pétition demande au Parlement d'agir immédiatement pour protéger les foetus.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Madame la Présidente, la troisième pétition demande au Parlement d'interdire le suicide assisté et de ne pas modifier la loi de manière à permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je présente aujourd'hui des pétitions au nom de membres du Kaska Dena Council du Yukon et de la Colombie-Britannique. Ces membres viennent de diverses localités: Watson Lake, Fort Nelson et Good Hope.

Le Kaska Dena Council demande au Parlement de veiller à ce que les droits fiduciaires des Dénés kaskas relatifs au gouvernement fédéral soient respectés, notamment en ce qui concerne les revendications territoriales des Dénés kaskas dont le territoire chevauche le Yukon et la Colombie-Britannique.

Le Kaska Dena Council demande au ministre des Affaires indiennes de garantir personnellement qu'il assumera cette responsabilité et respectera les ententes précédentes avec le Kaska Dena Council.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par un certain nombre de mes électeurs aussi bien que d'habitants de tout le sud-ouest de l'Ontario.

Ces pétitionnaires pressent le Parlement d'appliquer vigoureusement le Code criminel du Canada pour interdire le suicide assisté et de ne pas modifier la loi de manière à permettre l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

Je suis tout à fait d'accord avec ces pétitionnaires.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui à la Chambre des communes, au nom des électeurs de Moose Jaw—Lake Centre, quatre pétitions dûment certifiées.

Les deux premières prient le Parlement de faire respecter les dispositions actuelles du Code criminel concernant le suicide assisté et de ne pas songer à modifier la loi à cet égard.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je présente les pétitions d'électeurs de Moose Jaw—Lake Centre qui prient humblement le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne à propos de l'expression «orientation sexuelle» qui n'est pas définie.

Je souscris entièrement à toutes ces pétitions de mes électeurs.

Affaires courantes

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par des habitants de diverses provinces canadiennes, notamment des électeurs de Calgary, Moose Jaw et Mill Bay.

Ces pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le Code criminel refuse actuellement aux personnes qui souffrent d'une maladie terminale, irréversible ou débilatante le droit de choisir librement et volontairement de mettre fin à leurs jours avec l'aide d'un médecin.

Ils exhortent donc le Parlement à modifier le Code criminel de façon à accorder à tous les Canadiens le droit de mourir dans la dignité en autorisant les personnes souffrant d'une maladie terminale, irréversible ou débilatante à avoir recours à l'aide d'un médecin pour mettre fin à leurs jours au moment qu'elles ont choisi, sous réserve de mesures rigoureuses visant à prévenir les abus et à vérifier que la décision est libre, éclairée et volontaire.

LA LOI C-91

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition à la Chambre au nom des habitants de ma circonscription et d'autres Canadiens de la Saskatchewan. Cette pétition est signée par des habitants de Moose Jaw, de Saskatoon, de Pangman, d'Ogema, de Minton, d'Oungre, de Kenora et de Nipawin, des localités qui sont toutes situées en Saskatchewan.

(1530)

Les pétitionnaires sont extrêmement inquiets des répercussions de la loi C-91 qui a été adoptée au cours de la dernière législature et qui étend jusqu'à 20 ans le brevet de certains médicaments d'ordonnance, ce qui permet aux fabricants de médicaments d'imposer des prix monopolistiques et de réaliser des profits importants aux dépens des Canadiens.

À cause de cette loi, le prix des médicaments d'ordonnance au Canada est plus élevé que partout ailleurs dans le monde. Les pétitionnaires demandent que l'on abroge cette loi. Ils demandent au gouvernement libéral et à la Chambre des communes, aux libéraux qui, du temps où ils faisaient partie de l'opposition, voulaient que l'on abroge la C-91 le plus tôt possible afin de réduire les pressions exercées sur les programmes de médicaments et les régimes d'assurance-maladie dans tout le pays.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Randy White (Fraser Valley—Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition signée par des électeurs de Fraser Valley—Ouest et Langley, Aldergrove et Matsqui.

Ces pétitionnaires demandent que le Parlement ne modifie pas le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à sous-entendre que la société approuve les relations entre personnes du même sexe ou l'homosexualité, et qu'il ne modifie pas le Code des droits de la personne pour insérer dans les motifs de

discrimination interdits l'expression «orientation sexuelle», qui n'a pas été définie.

L'ENFANCE MALTRAITÉE

M. Peter Adams (Peterborough): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par plus de 60 personnes de la circonscription de Peterborough, qui s'inquiètent au sujet de l'enfance maltraitée. Ils soulignent que les bébés et les jeunes enfants ne sont pas en mesure de se défendre et que, chaque année, beaucoup sont victimes d'abus sexuels et de graves sévices physiques et psychologiques.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier le Code criminel pour imposer des peines plus sévères à tous les agresseurs d'enfants et les obliger à suivre un traitement.

LES PREMIÈRES NATIONS

M. Peter Adams (Peterborough): Madame la Présidente, j'ai une deuxième pétition, suscitée par la mort récente de Debra Redhead et présentée par des gens du Centre d'accueil autochtone de Peterborough. Ils soulignent que le système judiciaire continue d'être un échec et, dans certains cas, favorise la mort d'autochtones qui sont incarcérés. Le groupe Cries to the Spirits presse le gouvernement fédéral de reconnaître cette situation et d'agir en conséquence.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'accepter et de respecter le droit des peuples des premières nations de rétablir leur système judiciaire traditionnel, qui encourage la guérison et non le châtement.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Grant Hill (Macleod): Madame la Présidente, j'ai quatre pétitions à présenter aujourd'hui, dont deux contre les couples du même sexe, l'homosexualité et l'orientation sexuelle.

L'EUTHANASIE

M. Grant Hill (Macleod): Dans la deuxième pétition, les pétitionnaires demandent que le Parlement ne modifie aucune mesure législative portant sur l'euthanasie.

LES DROITS DES FOETUS

M. Grant Hill (Macleod): La dernière pétition demande la protection des foetus.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter, au nom de mes électeurs, des pétitions exhortant le Parlement à ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés afin d'inclure l'expression non définie «orientation sexuelle».

LA LOI SUR LE DIVORCE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): La seconde pétition est présentée au nom de grands-parents et demande au Parlement de modifier la Loi sur le divorce afin d'assurer aux grands-parents un accès continu à leurs petits-enfants et de leur permettre de veiller à la santé, à l'éducation et au bien-être de ces derniers.

C'est mon voeu le plus cher que tous les députés à la Chambre appuieront nos grands-parents et comprendront qu'il faut répondre aux besoins de nos petits-enfants pour être en mesure de répondre également à ceux de leurs grands-parents.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. John Finlay (Oxford): Madame la Présidente, j'ai le devoir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter deux pétitions. La première est signée par 238 habitants du comté d'Oxford qui prient humblement le Parlement d'agir immédiatement pour protéger les enfants à naître en modifiant le Code criminel, afin que ces derniers profitent de la même protection offerte aux autres êtres humains.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Finlay (Oxford): La seconde pétition invite le Parlement à n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Charte canadienne des droits et libertés aucune modification qui donnerait à croire que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre, au nom des habitants de Saanich—Les Îles-du-Golfe, Victoria et Esquimalt—Juan de Fuca, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum, liant le Parlement, sur l'utilisation des deux langues officielles, le français et l'anglais, au sein du gouvernement et au Canada.

(1535)

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe—Centre): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter aujourd'hui trois pétitions au nom des habitants de Simcoe—Centre.

La première concerne l'euthanasie. Les pétitionnaires demandent que la législation actuelle concernant l'euthanasie active soit appliquée.

L'AVORTEMENT

M. Ed Harper (Simcoe—Centre): Madame la Présidente, la deuxième pétition concerne l'avortement. Les pétitionnaires demandent que le Parlement reconsidère la modification du Code criminel.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe—Centre): Madame la Présidente, la troisième pétition traite de la question de l'orientation sexuelle.

Je présente donc cette pétition qui demande au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y ajouter l'expression «orientation sexuelle». Les pétitionnaires craignent qu'un tel ajout permette aux homosexuels de recevoir les mêmes avantages et services sociaux que les gens mariés.

Affaires courantes

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition dûment signée par des électeurs de Wetaskiwin, qui prient humblement le Parlement de n'apporter aucune modification au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés qui tende à exprimer l'approbation de la société à l'égard des relations entre personnes de même sexe ou de l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne parce que la situation actuelle pourrait engendrer de la discrimination.

Je présente cette pétition au nom des électeurs de Wetaskiwin.

* * *

LES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

M. Ted White (North Vancouver): Madame la Présidente, malheureusement, au moment de la présentation de mes projets de loi d'initiative parlementaire, les noms des députés comotionnaires ont été intervertis. Je veux faire corriger cette erreur au compte rendu.

Le député qui appuie le projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi électorale du Canada est Grant Hill. Le député qui appuie la Loi favorisant l'emploi de la langue commune dans les lois et les règlements fédéraux est Bob Ringma.

La présidente suppléante (Mme Maheu): C'est bien. Je vais m'assurer que les corrections soient faites.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui à la question n° 42.

[Texte]

Question n° 42—Mme Guay:

En ce qui concerne les téléphones cellulaires qui sont en utilisation dans tous les ministères et organismes relevant du gouvernement, a) combien sont en utilisation, b) combien sont non utilisés, c) sont-ils loués ou achetés et dans quelle proportion, d) quels sont les coûts d'acquisition ou de location, e) quels sont les coûts totaux d'utilisation et les coûts de communications?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les renseignements demandés ont été recueillis en sollicitant 68 ministères et organismes dont 61 ont déclaré avoir des téléphones cellulaires. Le pouvoir législatif (Parlement), le pouvoir judiciaire et les sociétés d'État ne sont pas inclus.

Vu les dimensions du pays, la variabilité des frais de location et d'utilisation, la multitude des techniques et des délais de facturation ainsi que la disponibilité des données, les chiffres suivants ne sont valides que pour le jour ou ils ont été compilés par chaque institution gouvernementale.

a)	En utilisation:	10 143
b)	Non utilisés:	367

(Non utilisés inclus «Utilisation saisonnière»)

c)	Achetés:	9 261
	Loués:	1 249

Initiatives ministérielles

- d) Coûts d'acquisition: Coût moyen sur le marché d'aujourd'hui 400 \$ à 500 \$ par unité.

(Étant donné que certains téléphones cellulaires ont été achetés il y a plusieurs années, dont au-delà de 10 ans, et les données étant détruites, le coût total d'acquisition n'est pas disponible). Veuillez noter que le coût de ces appareils baisse continuellement.

Coûts de location: Moyenne mensuelle - 92 936,38\$

- e) Coûts d'utilisation et de communications: Moyenne mensuelle - 577 075,16\$

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le gouvernement a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motion restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Tous les avis de motion restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères) propose:

Que cette Chambre prenne note des engagements internationaux actuels et futurs du Canada à l'égard du maintien de la paix dans le monde, en particulier en ce qui concerne l'ex-Yougoslavie, Haïti et le Rwanda.

Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui intervenir dans ce débat, en disant que l'une des grandes traditions de notre pays a toujours été d'accorder une importance considérable au

maintien de la paix. Il y a quelque quarante ans, Lester B. Pearson avait imaginé le concept moderne du maintien de la paix: une force des Nations Unies.

Cette idée avait évidemment permis de désamorcer une situation internationale explosive et avait entraîné, sous la bannière des Nations Unies, un désengagement pacifique des belligérants.

(1540)

Aujourd'hui, je voudrais rappeler que depuis la création, en 1956, de cette première force d'urgence qui d'ailleurs était dirigée par un Canadien, le lieutenant général Burns, il y a eu 26 autres missions de maintien de la paix par l'ONU dans le monde. Le Canada a contribué d'une façon ou d'une autre à chacune d'elles. Des centaines voire des milliers de Canadiens ont servi avec distinction dans les 16 missions qui sont de la juridiction plus particulière des Nations Unies, au cours des années.

En ce moment, plus de 3 700 Canadiens participent à huit opérations internationales ou aident le secrétaire général à planifier deux autres missions auxquelles environ 700 autres Canadiens pourraient être appelés à participer. C'est en soi un exploit remarquable dont tous les Canadiens devraient être fiers.

Je voudrais dire que, il y a une dizaine d'années seulement, les Nations Unies n'avaient que trois missions de paix et qu'aujourd'hui cette situation a complètement changé parce que des facteurs importants sont venus bouleverser les choses. D'abord, la fin de la guerre froide; deuxièmement, le déclenchement malheureux de conflits ethniques et nationalistes; troisièmement, cette nouvelle coopération qui existe au sein des membres du Conseil de sécurité où l'on n'exerce plus comme avant le droit de veto qui paralysait tellement les Nations Unies.

L'ONU s'est donc vu investie d'un pouvoir d'agir où auparavant il n'y avait que des impasses à constater. Conséquence de ce changement, l'Organisation est désormais l'instrument de la coopération mondiale. C'est exactement ce qu'espérait en 1945 la communauté internationale. Le fait que le Conseil de sécurité se sert maintenant du maintien de la paix comme d'un instrument essentiel pour effectuer des changements pacifiques est un développement que nous devons souligner, accepter et auquel nous souscrivons entièrement. Il n'y a aucun doute que le Canada est l'un des plus fervents partisans des Nations Unies.

J'aurai l'occasion, au nom du gouvernement, de parler devant les Nations Unies la semaine prochaine où je pourrai faire une série de suggestions dans le but de mieux adapter l'Organisation à cette ère nouvelle où le maintien de la paix et les activités qui s'y rapportent deviendront des éléments encore plus cruciaux de son mandat.

Nous avons par ailleurs été forcés de reconnaître au cours des derniers mois que dans l'attente de ces réformes vitales, les opérations de maintien de la paix déployées par les Nations Unies dépassent largement ses capacités et comportent une foule de tâches que la communauté internationale est mal préparée à accomplir. Il semble donc qu'il s'agisse d'un moment propice pour faire le point sur la situation et pour nous poser une série de questions concernant le maintien de la paix. Comment les intérêts nationaux du Canada se définissent-ils à l'aube de cette

Initiatives ministérielles

nouvelle ère de maintien de la paix? De quelle façon devons-nous concevoir notre rôle pour la période plus diversifiée et plus exigeante qui s'annonce? De quelle façon devrions-nous déployer nos ressources fort précieuses à l'étranger compte tenu des contraintes financières que nous connaissons au pays? Et, également, de quelle façon pouvons-nous aider les Nations Unies à effectuer cette transition vers de nouvelles tâches plus exigeantes?

Les deux comités parlementaires, celui qui est chargé de la révision de la politique étrangère et celui qui est chargé de la révision de la politique de défense seront tous les deux appelés dans les prochaines semaines à faire un rapport d'ici la fin du mois d'octobre, et certainement que ces deux comités parlementaires feront des recommandations intéressantes et tenteront de répondre à ces questions.

Je suis également convaincu que ce débat que nous offrons à tous les parlementaires de cette Chambre donnera l'occasion à plusieurs d'entre nous d'intervenir et de faire des suggestions au gouvernement sur la meilleure façon de répondre à ces questions fondamentales que je viens de poser.

(1545)

Permettez-moi à ce moment-ci de faire quelques observations personnelles.

[Traduction]

Je considère le maintien de la paix comme un élément essentiel de la politique étrangère du Canada. Il ne s'agit pas simplement de perpétuer une tradition qui a donné aux Canadiens une réputation internationale. C'est un moyen de contribuer concrètement et résolument à la sécurité internationale à une époque marquée par l'instabilité qui règne dans de nombreux pays. C'est aussi un moyen d'orienter le travail des Nations Unies d'une façon qui convient aux intérêts des Canadiens et à ceux de pratiquement toute la communauté mondiale.

Tout en insistant sur l'importance du maintien de la paix, nous devons reconnaître la ferme volonté du Canada d'aider le plus possible les Nations Unies, mais, en même temps, le fait que le Canada ne peut être partout et tout faire.

[Français]

Nous devons donc faire des choix et, pour nous guider dans ces choix, nous devrions considérer un certain nombre de facteurs. D'abord et avant tout, nous devrions consacrer du temps, de l'attention et des ressources à la planification et à l'exécution des fonctions administratives de l'ONU qui permettraient à cette dernière de fonctionner de façon plus efficace. Cela veut dire chercher à rendre le secrétariat de l'ONU plus apte à suivre l'évolution des situations internationales; fournir à l'ONU du personnel qui s'acquitterait de fonctions de planification bien définies; aider l'ONU à coordonner les phases initiales des opérations; et proposer, dans certains cas, de confier des responsabilités spécifiques à des Canadiens, comme cela a été fait d'ailleurs au Rwanda. Nous avons eu le plaisir de saluer, plus tôt aujourd'hui, le major-général Dallaire qui était parmi nous dans les tribunes et qui a si brillamment servi les Nations Unies au Rwanda.

Le Canada, en mettant l'accent sur ces activités préliminaires à l'égard desquelles nous possédons une très vaste expérience,

contribuera au bon fonctionnement de l'opération des Nations Unies. En deuxième lieu, le Canada devrait jouer les rôles où il excelle dans les opérations des Nations Unies. Au Rwanda en particulier, il s'est distingué dans les communications et la logistique, dans l'approvisionnement en eau et l'aménagement d'hôpitaux de campagne.

Nous avons appliqué le même principe en Namibie et dans l'ancienne Yougoslavie où nous avons envoyé des policiers civils de la Gendarmerie royale du Canada. Nous avons l'intention d'appliquer ce même principe sous peu à Haïti.

Troisièmement, en pensant au rôle que nous avons à jouer, nous devrions essayer d'apporter une contribution qui ne soit pas seulement utile dans la phase du maintien de la paix, mais qui puisse influencer aussi d'une manière plus générale sur la reconstruction de la société. La phase de consolidation de la paix qui suit un règlement pacifique à Kigali, par exemple, où les soldats canadiens ont ouvert les aéroports, a aidé à rétablir les voies de communication essentielles. La même chose peut s'appliquer en particulier à Haïti où l'ONU fera appel à une force internationale de policiers, spécialement formés, qui sera placée sous le commandement du surintendant Pouliot de la Gendarmerie royale pour transformer la police haïtienne en une unité professionnelle qui convienne à une société démocratique.

Enfin, nous devrions à mon avis nous montrer ouverts et disposés à aider, quand le besoin se fera sentir tout soudainement ou quand la communauté internationale réclamera une action immédiate. Or, pour pouvoir répondre à ce quatrième objectif, il faudra que nous ayons la capacité de le faire. Il faudra que le gouvernement canadien, le ministère de la Défense planifie un peu à l'avance la disponibilité de ses effectifs pour pouvoir répondre présent lorsque les conditions l'exigeront dans une région du monde où nos intérêts et où notre tradition nous y appellent.

(1550)

J'ai à l'esprit en particulier le jour où la paix sera enfin établie au Moyen-Orient. Le Canada, comme on le sait, a été de la toute première mission de paix des Nations Unies au Moyen-Orient. Voici un coin du monde où le Canada peut jouer un rôle utile et important et où le Canada voudra certainement aider à mettre en oeuvre ce processus de paix qui semble prendre forme au Moyen-Orient et pour lequel nous sommes très activement participants à plusieurs égards.

[Traduction]

Il n'y a pas de règle stricte concernant la participation du Canada. Cette participation ne devrait avoir aucune limite arbitraire. Notre rôle dans chaque situation doit être jugé à la lumière de nos intérêts, des besoins à combler et de notre capacité de participer.

Les limites financières sont devenues incontournables. Il y a une dizaine d'années, notre part au total des coûts du maintien de la paix pour l'ONU était de 8 millions de dollars à peine. Pour l'exercice en cours, il faudra y consacrer plus de 150 millions de dollars.

Nous devons nous pencher sur d'autres questions, entre autres: le déploiement permanent de nos gardiens de la paix et la capacité d'autres pays de participer à des opérations de ce genre. Nous avons toujours intérêt à revoir nos engagements de longue durée en ce qui concerne le maintien de la paix.

Initiatives ministérielles

Compte tenu des conditions que je viens de mentionner, la Chambre sait que le mandat de nos gardiens de la paix dans l'ex-Yougoslavie devra être renouvelé à la fin du mois. Les députés se rappellent qu'en février dernier, le gouvernement a tenu un débat sur ces mêmes questions. Aujourd'hui, nous continuons dans la même ligne. Nous sollicitons les conseils, les propositions et les commentaires des députés des deux côtés de la Chambre avant que le Cabinet prenne une décision définitive.

[Français]

Je rappellerai que le Canada joue un rôle clé dans les Balkans depuis plus de trois ans. Nous nous sommes joints, en 1991, à la mission de surveillance de la Communauté européenne, et nous avons fourni des troupes à la force de protection de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie.

En collaboration avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, nous continuons d'assurer le pont aérien à Sarajevo.

Nous avons aidé à financer l'enquête sur les violations du droit international humanitaire et la création d'un tribunal international pour juger les crimes de guerre. Quarante-cinq agents de la Gendarmerie royale participent à des opérations policières de surveillance en Bosnie. Les forces navales canadiennes font partie des manoeuvres de l'OTAN dans l'Adriatique. Nous avons pris part aux missions d'enquête et de surveillance de la CSCE, et nous sommes sur le point d'appuyer la surveillance de la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie.

[Traduction]

Selon moi, nous avons une obligation morale de maintenir notre aide. En ce qui concerne l'aide humanitaire, le pont aérien de Sarajevo s'est avéré indispensable et le travail se poursuivra à cet égard.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer, en plus des engagements que nous avons pris, une contribution de un million de dollars à la Croix-Rouge internationale et une autre de sept millions de dollars à répartir entre quatre organismes onusiens, soit: le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé.

J'annonce également la prolongation des projets exécutés avec CARE du Canada, pour installer des purificateurs d'eau à Sarajevo, et avec l'Université Queen's, pour élaborer un réseau de centres de réadaptation pour les blessés et les handicapés, toujours à Sarajevo. Le Canada versera également 500 000 \$ au Fonds spécial des Nations Unies pour le rétablissement des services essentiels à Sarajevo.

(1555)

Cela étant dit, je tiens à ce que la Chambre comprenne qu'il est de plus en plus difficile de soutenir toutes ces missions, surtout lorsque les conflits font encore rage, que les parties sont encore loin d'un règlement pacifique et que la perspective de lever l'embargo sur les armes pourrait mettre en péril le mandat de l'ONU et la vie des troupes de maintien de la paix dans ces régions.

Je suis heureux de signaler que le groupe de contact apporte une contribution importante au processus de négociation quoi-

que les chances de parvenir à un règlement soient loin d'être certaines.

Le Canada espère jouer dans le processus diplomatique un rôle qui soit à la mesure de sa contribution au maintien de la paix. Nous serons évidemment très heureux de connaître l'avis de tous les députés au sujet de notre présence dans l'ancienne Yougoslavie.

[Français]

Je crois que nous pouvons maintenir notre rôle dans la force de protection des Nations Unies, certainement au moins à court terme, et nous devons certainement donner aux négociations la chance d'aboutir. Nous devons également fournir toute l'assistance humanitaire nécessaire pendant que s'exercent des pressions politiques.

Ce qu'il faudra peut-être faire cependant, c'est rectifier l'ampleur ou la répartition de la contribution du Canada au moment où nos forces de maintien de la paix feront l'objet d'autres sollicitations réelles quels que soient les ajustements qu'il faudra peut-être faire au cours des prochains mois, la grande priorité de la politique canadienne doit être de toute façon la conclusion d'un accord de paix entre les parties.

Le Canada joue également, comme on le sait, un rôle clé dans les efforts déployés d'une part par les Nations Unies et également par l'Organisation des États américains pour faciliter le rétablissement d'un gouvernement démocratique à Haïti.

J'espère que la Chambre partage mon sens de soulagement par la signature à la dernière minute d'un accord entre les négociateurs américains menés par l'ancien président Carter et les membres du régime militaire *de facto* haïtien. Nous attendons bientôt le retour de Jean-Bertrand Aristide à son poste légitime de président démocratiquement élu d'Haïti.

[Traduction]

Je crois comprendre que le secrétaire Perry rencontre aujourd'hui, à Washington, le président Aristide pour lui décrire en détail les activités de la force multinationale à Haïti, son déploiement, son mandat et les moyens qu'elle prendra pour faciliter le retour rapide et sécuritaire du président Aristide dans son pays.

Après la rencontre, le président Aristide a félicité le président Clinton pour le succès des opérations, véritable témoignage, selon lui, du leadership du président des États-Unis d'Amérique. De toute évidence, convaincre la junte militaire à renoncer au pouvoir était et demeure une tâche difficile. Bien des gens ont réclamé un changement, mais il a fallu l'intervention des États-Unis d'Amérique pour franchir ce que plusieurs considèrent comme la première étape d'un important processus visant à rétablir la démocratie à Haïti.

Certains pays étaient prêts à intervenir à cette première étape, mais d'autres n'étaient pas du tout disposés à participer à n'importe quel stade des opérations. Le Canada a clairement indiqué dès le départ qu'il ne participera pas à la première étape afin de pouvoir jouer un rôle plus important et significatif à long terme au cours de la deuxième étape. Nous travaillons, de concert avec le président Aristide, à la reconstruction d'un pays pour les Haïtiens.

Initiatives ministérielles

(1600)

[Français]

Il est certain que le Canada jouera un rôle de premier plan en faveur du rétablissement de la démocratie dans ce pays ravagé quand les circonstances le permettront. Nous sommes certains que dans quelques semaines, le gouvernement pourra envoyer les contingents que nous avons promis d'envoyer, d'une part pour former la police civile haïtienne, et deuxièmement pour aider au sein de la mission de paix des Nations Unies avec un contingent de militaires canadiens afin de participer à la stabilité nécessaire pour permettre au président Aristide de gouverner son pays sans être à la merci d'une junte militaire qui n'a pas cru, qui ne croit pas et qui ne croira jamais à la démocratie.

Il y a donc un travail à faire, qui doit se faire sur une certaine période de temps, et nous sommes très confiants que nous pourrions le réaliser dans un délai approprié et selon les vœux et les objectifs du président Aristide lui-même.

Je dois dire que nous sommes certains que les Américains qui dirigent la force multinationale à Haïti sont tout à fait du même avis que nous, à savoir que le président Aristide doit être réétabli dans ses fonctions. Dans toutes les discussions que j'ai eues avec les autorités américaines, je n'ai jamais eu aucun doute qu'elles étaient aussi déterminées que nous le sommes de voir la démocratie rétablie à Haïti et de voir le président Aristide terminer son mandat comme président de son pays avec les pleins pouvoirs auxquels il est en droit de s'attendre.

Je tenais à faire cette précision en cette Chambre parce que certains des propos et certaines des questions posées par mon ami le chef de l'opposition m'ont amené à penser qu'il croyait que les Américains ne seraient pas fidèles au président Aristide et qu'ils le laisseraient tomber. Je veux lui dire que les doutes qu'il a envers les Américains, à mon avis, ne sont pas fondés. Il ne doit pas imputer à l'administration Clinton des motifs que je ne pense pas que l'on doive lui imputer. Nous devons, tout en ayant des responsabilités différentes, croire et épauler cette démarche qui permettra le retour du président Aristide dans son pays avec la possibilité pour lui d'exercer les pleins pouvoirs.

Permettez-moi en terminant de faire un bref rappel de ce que le Canada a fait au Rwanda. J'ai déjà dit tout à l'heure le rôle important qu'a joué le major-général Dallaire. Je voudrais dire que le Canada, non seulement par son entremise, mais à plusieurs égards, a joué un rôle primordial en faveur du rétablissement d'une certaine paix dans ce pays. En mai dernier, c'est le Canada qui a convoqué une séance spéciale de la Commission des droits de la personne des Nations Unies.

(1605)

C'est le Canada qui a été le premier à offrir des fonds pour envoyer des observateurs pour faire le constat de la situation sur les droits de la personne. Lorsque la crise s'est aggravée, c'est le Canada qui s'est démarqué parmi les partisans de l'action des Nations Unies et a versé une contribution importante à la mission des Nations Unies au Rwanda, justement pour appuyer le général Dallaire.

Nous avons été, pendant une période de temps importante, le seul pays à assurer le transport aérien sur la capitale de Kigali, qui tantôt amenait des vivres, tantôt amenait des médicaments, tantôt ramenait de Kigali des blessés ou des gens en danger de mort. Cet effort du Canada pour renforcer cette mission des Nations Unies a permis, je n'hésite pas à le dire, de sauver des milliers de vie, y compris celle du premier ministre actuel.

Nous avons également été parmi les premiers à intervenir concrètement à l'appui de cet autre élément de stratégie que nous pensons très important à ce moment-ci, qui est d'encourager les réfugiés à retourner au Rwanda. Nous avons envoyé là-bas une unité médicale de 200 personnes et nous avons été les premiers à envoyer des experts évaluer ce qu'il était possible de faire pour remettre sur pied l'infrastructure du pays, l'approvisionnement en eau, l'électricité et les services téléphoniques.

Mais nous devons nous rendre compte que cette crise épouvantable est avant tout, et en fin de compte, une crise politique. Il est clair que tout accord final devra avoir l'appui de toutes les parties. C'est pourquoi le Canada continuera à multiplier ses efforts au sein de la mission des Nations Unies au Rwanda et à d'autres niveaux, pour aider à stabiliser la situation et préparer la voie à un règlement pacifique.

Les Forces armées canadiennes pourraient à terme être déployées dans une dizaine d'opérations de l'ONU. Mais même en étant présent à différents endroits du globe, le Canada aura toujours la possibilité de réagir rapidement en cas de tragédie humanitaire ou si la conclusion d'un traité de paix devait nécessiter des activités de surveillance. Donc, je tiens ces propos parce que, encore une fois, nous devons considérer que nous aurons des choix à faire. Et ces choix, nous voulons les faire, comme nous l'avons promis au début de notre mandat, après avoir consulté le Parlement, les élus de ce Parlement, lesquels peuvent nous aider à forger une politique étrangère qui corresponde pleinement aux objectifs de la population canadienne et qui réponde en tous points à la tradition et aux intérêts du Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier le gouvernement et le ministre de nous pourvoir de l'occasion de prendre la parole relativement à ces questions d'une importance considérable que nous abordons aujourd'hui. Bien sûr, en premier lieu, je serai d'accord pour dire avec le ministre que les missions canadiennes du maintien de la paix constituent l'un des fleurons de la fierté canadienne et que, s'il y a quelque chose de populaire et soutenu par l'opinion publique au Canada, c'est bien l'engagement collectif envers les missions de paix.

Il faut dire aussi que ces missions de paix ne sont pas venues comme un hors-d'oeuvre dans l'évolution collective canadienne. Elles ont accompagné, je dirais, les premiers pas de notre diplomatie de puissance souveraine. Elles ont été le prolongement des missions de coopération qui ont débouché très rapidement sur des interventions et, comme l'a fait avec beaucoup d'à-propos le ministre des Affaires étrangères, je ne peux que joindre ma voix aux compliments qu'il a adressés à feu Lester B. Pearson, l'un des bâtisseurs de notre diplomatie et du prestige canadien.

Initiatives ministérielles

Il faut dire, cependant, que s'il est vrai que la poursuite de ces missions s'est avérée très avantageuse, et je ne dirais pas facile, mais perçue comme étant efficace au cours des premières années, elle fait maintenant face à des difficultés nouvelles.

(1610)

Ces difficultés sont considérables, elles sont d'une grande acuité et risquent de miner la crédibilité des engagements canadiens dans le domaine des missions de la paix. Cela justifie la Chambre des communes d'avoir formé les comités qui fonctionnent maintenant pour entreprendre une réflexion sur les politiques à adopter pour l'avenir dans ce domaine et essayer de redéfinir les engagements d'une façon qui soit davantage conforme à la réalité actuelle.

Les difficultés nouvelles, elles ne sont peut-être pas toutes nouvelles, mais elles se sont intensifiées en gravité, et sont considérables. D'abord, il y a la question des coûts. Le Canada n'est pas aussi riche qu'il l'était dans les années 1950. Je ne crois pas que de savoir si on en avait les moyens ait été un très grand facteur dans l'appréciation des décisions d'intervenir ou pas. Je crois que M. Pearson était un heureux dirigeant politique qui n'avait guère à se soucier de cet aspect puisque, à l'époque, les coûts n'étaient pas très considérables et qu'en plus, le gouvernement canadien n'avait presque pas de dette et était dans une situation de stabilité financière telle que les citoyens ne mettaient guère en cause les sommes qui étaient consacrées à ces fins.

Il se trouve qu'aujourd'hui, il y a une conjugaison de l'accroissement des coûts. Bien sûr, cela prend des équipements de plus en plus sophistiqués. Les gens contre lesquels parfois il faut intervenir sont pourvus d'équipements très modernes, de sorte qu'il faut leur faire face avec des équipements que nous savons déjà maintenant insuffisants. Et puis, de plus en plus, il faut déployer des contingents considérables, de sorte que la question des coûts se pose avec beaucoup d'intensité. Elle se double du fait que nous savons bien que tous les débats de la Chambre, la plupart des angoisses des ministres et du premier ministre portent sur la crise des finances publiques et que les contribuables, taxés au maximum face à l'ampleur de la dette nationale, se posent parfois des questions. Ils s'en posent même de plus en plus, je crois, par rapport à l'extension qu'il faut donner à cette forme d'engagement international.

Il y a aussi un autre facteur qui s'appelle la complexité des problèmes qui crée les contentieux dans lesquels il faut intervenir. Nous sommes la plupart du temps en face de conflits qui sont soit religieux, soit ethniques et qui, encore pire, sont parfois liés à des desseins impérialistes de gens qui veulent accroître leur territoire, qui veulent faire des nettoyages ethniques et puis surtout, les conflits qui, dans leur cause, plongent leurs racines très loin dans l'histoire des peuples.

Donc, il est très difficile pour nous d'arriver sur le terrain, nous, en plus, qui venons de l'Amérique du Nord, qui n'avons parfois pas les sensibilités européennes face à ce genre de problème, c'est très difficile pour nous, dis-je, d'arriver sur le terrain et de trouver rapidement la solution, de trancher le noeud gordien à un problème qui est fait d'un éventail considérable et multiple de causes qui viennent de très loin dans l'histoire. Qu'on songe à ce qui se passe actuellement en Bosnie. La présence des différentes

ethnies sur ce même territoire, enchevêtrées dans un réseau presque inextricable, tout cela est dû à des causes historiques et à un enchaînement extrêmement complexe qu'on n'arrive pas à démonter aujourd'hui.

À cela s'ajoute, bien sûr, des questions de principe nouvelles qui se posent, des débats nouveaux qu'on n'aurait pas imaginés à l'époque. On se demande maintenant: Est-ce qu'il est légitime de violer les souverainetés des peuples étrangers? Il y avait des principes fondamentaux qui ne souffraient aucune espèce de mise en cause jusqu'à maintenant; quand on parlait du caractère inviolable de la souveraineté d'un État, on cessait de parler. Il ne venait à l'esprit de personne d'attenter à ce principe, et ceux qui le faisaient encouraient le courroux et la vindicte de l'ensemble de la communauté.

Les gens qui se sont permis de rompre des traités, d'envahir des territoires et de mettre en cause, d'une façon indue, la souveraineté des pays étrangers ont été mis au ban des nations. Tandis qu'aujourd'hui, maintenant, dans des sociétés démocratiques comme les nôtres, dans des instances internationales aussi honorables que l'ONU, l'UNESCO, enfin, toutes les instances qui existent, on voit des gens raisonnables, des gens respectueux des droits se poser la question de savoir si nous ne devrions pas intervenir dans tel pays, à l'encontre même des droits souverains de ce pays, pour imposer la paix, pour redresser des situations qui mettent en cause les droits de l'homme.

Donc, il y a des questions de principe nouvelles, il y a des débats nouveaux qui se posent, il y a une culture nouvelle, il y a des démarches nouvelles qui sont requises de la part des États. Et puis, il faut bien le dire, il y a des doutes qui viennent de plus en plus à l'esprit des citoyens quant à l'efficacité des interventions, certainement par le fait que les interventions doivent se situer dans des contextes de plus en plus difficiles, donc avec moins de chance de réussite, mais aussi avec l'arrivée des technologies modernes.

(1615)

Prenons le cas du Rwanda. Je souscris entièrement à ce que le ministre vient de dire quant à la nature admirable des efforts qui ont été déployés par les Canadiens qui ont travaillé là-bas, au premier chef le major-général Roméo Dallaire que nous avons eu le plaisir d'accueillir aujourd'hui.

Nous savons que des gestes de courage individuels admirables ont été posés et que tous ceux que nous avons envoyés là-bas ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire. Le Canada a quand même déployé autant de ressources qu'il le pouvait dans un contexte extrêmement difficile. Nous savons bien cependant que tout cela n'est qu'une goutte d'eau dans le conflit et que l'ampleur des terribles massacres qui avaient lieu là-bas n'a guère été entamée par les efforts que nous avons faits, aussi louables soient-ils.

D'autant plus que dans tous les conflits maintenant, et dans toutes les situations du même genre qui se reproduiront, la télévision qui transmet en direct des images atroces tous les soirs, montrera toujours le caractère limité de nos interventions. Nous ne pourrons jamais tout régler; il y aura toujours des massacres, il y aura toujours des parties d'opération qui ne seront pas complètes, il y aura toujours des bavures et la télévision sera là. L'oeil des caméras sera là pour le rapporter fidèlement dans les salons de notre pays.

Initiatives ministérielles

Donc, les citoyens sont eux-mêmes en mesure, dans leur maison, dans leur vie quotidienne, de constater à quel point il est difficile d'intervenir et à quel point ce que nous pouvons faire est limité, ce qui leur fait poser des questions. Ces questions sont parfois fondées.

J'imagine qu'on fera bientôt une évaluation de ce qui s'est passé en Bosnie, de l'efficacité de ce que nous avons fait là-bas. On connaît les bavures de la Somalie. Quant au Rwanda, je pense qu'on a tous pu voir que ce qui s'est passé là-bas est incalculable en termes de conséquences et d'actes inhumains qui ont été posés.

Il y a également des questions, je dirais de nature plus politique, qui peuvent se poser. Par exemple, si on doit pointer les projecteurs d'une évaluation sur ce qui s'est passé en Irak, c'est sûr que nous y sommes allés pour libérer le Koweït. Il y avait eu, en effet, un acte d'agression intolérable posé envers le Koweït. Mais je me souviens aussi qu'on avait justifié l'intervention, avec raison, par le fait que c'était pour rétablir la démocratie. À l'époque, il y avait eu des engagements pris par le régime du Koweït pour mettre en place un fonctionnement davantage démocratique. Nous savons bien que ces engagements n'ont pas été maintenus et que finalement, ces milliards de dollars dépensés par de nombreux pays pour libérer le Koweït et remettre l'Irak à sa place n'ont guère eu de résultats en ce qui concerne la démocratie, pas plus en Irak qu'au Koweït.

Il y a peut-être des gens qui se demandent s'il n'y avait pas, derrière l'intervention, un souci davantage pragmatique. Est-ce que ce n'est pas le pétrole, sous les couches de sable, qui a été à l'origine de cette intervention aussi rapide, aussi concertée, aussi efficace? Les citoyens et citoyennes se posent beaucoup de questions. Je crois qu'il faut faire attention parce que si nous ne répondons pas adéquatement à ces questions, la crédibilité des missions de paix va en prendre un coup. Et le jour où les citoyens et citoyennes du Canada ne soutiendront plus les efforts budgétaires, les efforts généraux déployés par le gouvernement en ce domaine, on ne pourra plus le faire.

Donc, je réitère ma satisfaction d'avoir la possibilité en cette Chambre d'aborder la question. Il est très important de se poser ces questions et d'essayer de voir dans quel chemin s'engager. Dans quel chemin s'engager? Ce n'est pas simple, évidemment. On pourrait peut-être cependant à partir d'un cas—le cas de Haïti—essayer de voir s'il n'y a pas de leçons à tirer quant aux démarches et aux critères qu'on pourrait se donner pour l'avenir. Enfin, que se passe-t-il en Haïti?

Je voudrais tout de suite profiter de l'occasion pour rappeler au ministre que je n'ai jamais mis en cause les motifs américains, ce sont plutôt les siens que j'ai mis en cause. Bien sûr, tout le monde sait que les Américains sont sincèrement désireux de rétablir la démocratie et la paix en Haïti. D'ailleurs, ils sont les seuls à faire un véritable sacrifice, malgré tout le battage et la rhétorique du ministre, malgré les déclarations lyriques qu'il nous fait, il n'a rien fait. Il a regardé faire les Américains, comme nous tous. Loin de moi de vouloir reprocher aux Américains quoi que ce soit dans ce dossier, au contraire. C'est au ministre auquel je reproche son impuissance et ses discours doucereux en nous disant: «Le président Aristide, je l'ai rencontré, je l'ai appelé, je lui ai parlé, je l'aime, il m'aime et nous le protégeons». Mais le président Aristide, pour le moment, est toujours à Washington, et

ce n'est pas le ministre qui va le faire entrer à Haïti. Alors, de grâce, ne faisons pas de petite politique. N'allons pas imputer à moi-même, à mon parti et à l'opposition officielle la moindre intention de vouloir miner l'honnêteté et le désintéressement des motifs américains.

(1620)

Cela dit, ce n'est pas parce qu'on est d'accord avec une démarche, ce n'est pas parce qu'on est satisfait du premier résultat de la démarche qu'on ne peut pas s'inquiéter de ce qui vient. Il y a matière à inquiétude, et je suis sûr que le ministre s'inquiète lui-même et que c'est par une grande maîtrise de soi qu'il arrive à cacher son inquiétude. Parce que le ministre sait bien que, actuellement, M. Aristide est à Washington, qu'il a dénoncé l'accord intervenu, que les soldats américains sont présentement à Haïti, impuissants, ligotés par un accord qu'ils ont signé avec un président usurpateur.

Enfin, moi je viens du monde juridique, je me suis étonné quand même de voir que cette démarche, cette opération américaine à Haïti s'inspirait d'abord et avant tout de la nécessité de rétablir en place le président légitime, le premier président jamais élu démocratiquement à Haïti, que c'était cela la vraie démarche, que c'était cela le véritable but, que c'était la justification fondamentale. Alors, je me suis étonné. Le ministre a dû s'en étonner lui-même, lui qui est un juriste et dont j'ai pu apprécier les connaissances juridiques à l'université, jadis. Le ministre a dû s'étonner comme moi de voir la première page de l'accord où n'apparaît que le seul nom du président actuel, le président honni, le président fantoche, le président nommé par la junte militaire à l'encontre même du droit démocratique dont a été revêtu le président Aristide durant l'élection, il y a quelques années. Alors, c'est un peu étonnant. Il y a là le danger d'une reconnaissance d'un usurpateur. Alors, la question se pose.

La question pratique se pose aussi. Les Américains sont maintenant là. Le président Cédras qui est, lui, le véritable maître de la situation, qui est, lui, le fauteur de trouble, l'homme qui a nié toutes les libertés démocratiques, celui qui est le responsable ultime des massacres, dont on voit même les images à la télévision, le président Cédras n'a pas signé l'accord. Le président Cédras n'a contracté aucune obligation. Le président Cédras se promène dans les rues d'Haïti, continue de diriger la junte militaire. Et nous avons vu à la télévision, encore hier soir déjà, une personne en tout cas se faire tuer sous les yeux impuissants, certainement horrifiés d'un soldat américain qui devait se demander ce qu'il faisait là, incapable d'intervenir.

Il y a un problème, enfin. Le ministre s'en inquiète sûrement. Je suis convaincu que de retour à son ministère, avec ses hauts fonctionnaires, il va continuer d'épancher son inquiétude, d'appeler à Washington et de faire en sorte qu'on puisse, par les efforts canadiens, par notre diplomatie, pousser un règlement rapide de la situation, parce que c'est inquiétant.

On parle du 15 octobre. C'est loin le 15 octobre. Combien de personnes mourront encore dans les rues de Port-au-Prince? Combien de personnes seront battues par les policiers, par ces brutes qui sillonnent les rues de Port-au-Prince, qui frappent sur des gens désarmés? Combien de coups encore seront portés sur la population devant les yeux impuissants des Américains? Les Américains n'aimeront pas cela non plus. Si nous, Canadiens, n'aimons pas voir cela, imaginez la population américaine. Qu'est-ce qu'on dirait, nous, si on voyait que ces soldats qui sont

Initiatives ministérielles

là sont des gens qui viennent de partout au Canada, qui portent l'uniforme canadien, qui ont des armes, qui sont rendus là-bas, qui sont debouts et qui ne disent pas un mot et qui regardent impuissants ceux contre lesquels ils sont allés se battre, frapper sur des victimes impuissantes? Qu'est-ce qu'on dirait? On ne serait pas content.

Alors, les Américains ne sont pas contents non plus, j'en suis convaincu. Alors, il faut pousser, il faut que le ministre intervienne, qu'il parle publiquement, qu'il dise les vraies choses, qu'il cesse de nous faire des discours sirupeux sur les sentiments qui le lient au président Aristide, sur l'appel téléphonique qu'il lui a fait hier, sur le retour de l'appel qu'il a reçu de M. Aristide. Mais enfin, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas la réalité. Ce n'est pas la responsabilité d'un gouvernement, cela.

Il faut que le gouvernement canadien intervienne avec force, élève sa voix et exige que le président Aristide retourne là-bas, et exige qu'on démantèle l'armée haïtienne, parce que, qu'est-ce qui se passe? L'armée haïtienne est toujours là, aux commandes, et l'armée haïtienne n'est même plus dans sa structure, dans son efficacité, dans son intégrité opérationnelle. Comment peut-on assurer le retour du président Aristide dans de telles conditions?

Comment peut-on s'imaginer que le président Aristide retournera dans quelques semaines en Haïti et que l'armée, son ennemie, celle qui l'a abattu, celle qui a tué des gens, celle qui martyrise le peuple, que l'armée dorénavant va travailler la main dans la main avec lui, va écouter ses ordres et que le général Cédras, tous les jours, va aller faire un salut militaire dans le bureau du président Aristide?

(1625)

Personne ne peut penser cela. Que va-t-il se passer? Est-ce que les moyens sont pris pour maîtriser l'armée haïtienne? Pas que nous sachions. On ne sait rien. Tout ce qu'on sait, c'est que le président Aristide, ce pauvre président Aristide qui avait dénoncé l'accord il y a quelques jours, aujourd'hui, a adressé des félicitations au président Clinton sans que rien ne soit changé.

Enfin, le gouvernement a l'appui de l'opposition officielle pour trouver une solution à cette question. L'opposition officielle ne fera pas de politique avec cela; il n'y a pas de vote là-dedans. On le sait bien, c'est une question d'honneur, c'est une question de respect de l'humanité, c'est une question démocratique, c'est une question, justement, d'assurer la crédibilité des missions de paix et de l'intervention du Canada dans ce genre de situation.

Il faut que nous intervenions; il faut que nous soyons crédibles. Il faut que nous le fassions d'une façon efficace, d'une façon pragmatique, à la hauteur de nos moyens, mais il faut que ce soit redéfini. Comment?

Je dis qu'une première leçon à tirer de l'opération d'Haïti, c'est d'abord qu'on ne peut pas intervenir ailleurs si on ne s'appuie pas sur une légitimité démocratique. Ce n'est pas sur le général Cédras qu'il faut s'appuyer, mais sur le président Aristide; ce n'est pas sur le faux président, mais sur le vrai président qu'il faut s'appuyer. Alors, je crois qu'on devrait, dans les études que nous faisons actuellement, dans les critères que nous définirons, prévoir la nécessité d'asseoir toute intervention sur une

légitimité démocratique interne des pays où nous allons. Deuxièmement, et surtout, ne pas pactiser avec ceux qui sont les ennemis de la démocratie. On peut se demander maintenant: Est-ce qu'on est pas allé protéger l'armée haïtienne plutôt que la population, puisque l'armée haïtienne et la police haïtienne continuent leurs sévices comme avant?

Troisièmement, je crois que ces interventions devraient être planifiées avec rigueur et d'une façon concertée. Que veut dire «planifiées avec rigueur»? Cela veut dire qu'il faudrait d'abord définir clairement les objectifs, qu'il faudrait assigner les ordres de missions. Car ce qui s'est produit, c'est qu'une forme d'intervention s'est présentée aux portes d'Haïti et là, à la dernière minute, en vitesse, dans des conditions extrêmement difficiles, j'en conviens, et admirables à plusieurs égards, on a négocié un accord sur le vif, mais c'est gens-là n'avaient pas d'encadrement. Il n'y avait pas eu d'objectif clair de fixé avant. Cela s'est négocié sur le tas. Et dans ce temps-là, il y a le risque qu'une négociation aboutisse à une situation qui ne prévoit pas toutes les coordonnées. Cela semble être le cas actuellement, malheureusement.

Je disais de façon concertée. Oui, concertée, car quoi qu'on dise, il y a bien sûr la Résolution 940, mais cette Résolution 940, je comprends qu'elle émane de l'ONU, mais il reste qu'en pratique, il n'y a qu'une force nationale là-bas, la force américaine, et ce n'est pas très multinational. J'ai entendu de la bouche du ministre tout à l'heure, plusieurs fois, le mot «multilatéral», etc., mais il reste que cette force qui est là est une force unique, la force américaine. Vous me direz: «C'est parce que les autres n'ont pas eu le courage d'y aller.» Peut-être, mais il reste certainement, en tout cas, que ça reste une force nationale.

Ce qu'il faut souhaiter pour l'avenir—on ne peut pas le faire tout de suite, bien sûr—c'est que ce soit encadré, que ce soit davantage diversifié, et cela ne peut être que par l'ONU; il faut que ce soit des forces de l'ONU. C'est facile à dire; ce n'est pas si facile à réaliser. Il faut que l'ONU ait des moyens; il faut redéfinir les missions de paix; il faut refaire les cadres des forces d'interventions. Oui, c'est du travail pour nous, ça. C'est mieux que les discours du ministre; c'est du travail canadien; c'est le travail de nos diplomates.

On devrait présentement être à New York en train de présenter une proposition de refonte des mécanismes de l'ONU pour refaçonner les mandats, les objectifs d'intervention. Ça, c'est une mission pour le ministre! Ça, c'est une mission pour ses collègues, au lieu de pleurer sur l'épaule du président Aristide. Qu'il fasse de vraies choses! Qu'ils aillent à New York, qu'ils conçoivent un projet, qu'ils le déposent et qu'ils conseillent à nos amis d'élargir les forces d'intervention, de les coiffer sous l'égide de l'ONU, dont c'est le rôle principal. Tant que ce sera une police national. . .

M. Ouellet: C'est déjà fait.

M. Bouchard: Y a-t-il une proposition de déposée?

M. Ouellet: Oui.

M. Bouchard: Bon, alors, que fait-on, nous, aujourd'hui? Que fait la commission qui existe actuellement? Il faut qu'il y ait bien plus que des vœux pieux, il faut qu'il y ait des propositions qui déterminent des répartitions de fardeau financier. Il faut que les États se taxent eux-mêmes, et il faut que le Canada soit un

leader là-dedans. Si on n'est pas leader, qu'on le fasse avec les autres, mais il faut que cela se fasse.

Tant qu'on dépendra d'une force nationale, on aura des situations compliquées comme celle que nous avons maintenant.

[Traduction]

Je veux dire quelques mots là-dessus. Bien sûr, nous appuyons sans réserve le maintien de l'engagement du Canada dans les missions de paix. C'est un principe fondamental pour le Canada d'être partout où sa présence est requise. Cependant, je tiens à ajouter que notre façon de faire, la nôtre et celle du reste du monde, doit être améliorée sensiblement. Nous devons à tout prix préserver la crédibilité de nos interventions. Si nous ne faisons rien pour améliorer les choses, le gouvernement actuel et les gouvernements qui suivront risquent fort, lors de telles interventions, de ne plus avoir tout le soutien de la population dont les impôts servent à payer notre participation.

(1630)

Je reste convaincu que l'une des tâches fondamentales des comités qui sont déjà au travail consiste à définir de nouveaux objectifs et la forme des missions futures ainsi qu'à assurer le partage du fardeau entre de nombreux pays. Cela ne peut se faire que dans le cadre des activités des Nations Unies. Nous devons jouer un rôle actif au sein des Nations Unies. Nous devons en être de solides partisans. Il est temps de renoncer aux discours creux. Nous devons faire en sorte que la prochaine mission ne soit pas dirigée par les forces d'un seul pays, en l'occurrence les États-Unis, mais par celles de nombreux pays travaillant harmonieusement, efficacement et en visant des objectifs clairement définis, dans le cadre de mandats véritablement adaptés à chaque cas.

Je récuse les paroles du ministre qui affirme que nous doutons de la motivation de l'administration américaine. Nous reconnaissons que les Américains ont été courageux, qu'ils ont été les seuls à agir, qu'ils avaient les moyens de le faire, et qu'ils sont maintenant là-bas. Il leur a été possible de débarquer à Haïti sans verser de sang. Toutefois, le problème, c'est qu'il faut faire plus parce que chaque jour le sang coule à Haïti—celui des gens pauvres. Ceux qui frappent et qui tuent sont ceux-là mêmes contre qui les Américains ont décidé d'intervenir.

C'est pourquoi j'exhorte le ministre à travailler en étroite collaboration avec les Américains pour que l'engagement pris envers le président Aristide soit respecté.

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qui sera soulevée ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Fraser Valley-Ouest, M. White—L'immigration.

M. Bob Mills (Red Deer): Je remercie le ministre de nous donner l'occasion de parler de cet important sujet d'intérêt national. Je crois que cela contribue à rehausser l'image du Parlement auprès des Canadiens. J'abonde dans le même sens que les autres orateurs pour ce qui est de notre réputation dans le domaine du maintien de la paix et de la fierté que nous ressentons en tant que Canadiens à l'égard de nos gardiens de la paix.

Initiatives ministérielles

Depuis la première mission de maintien de la paix en 1956, des dizaines de milliers de Canadiens ont participé à des missions de ce genre, et certains d'entre eux y ont évidemment laissé leur vie. Nous voulons remercier ces gens pour ce qu'ils ont fait, et les millions de gens qu'ils ont aidés partout dans le monde apprécient certainement leurs efforts. Au nom du Parti réformiste et de tous les Canadiens, je veux rendre hommage à ces gens et les féliciter pour leur bon travail.

Comme la Chambre le sait, le Comité mixte spécial chargé d'examiner la politique étrangère du Canada, comité dont je fais partie, parcourt le pays depuis le début de l'année pour essayer de découvrir ce que les Canadiens pensent vraiment de notre politique étrangère et de nos engagements internationaux pour les décennies à venir. Il est devenu très clair pour moi et pour plusieurs autres membres du comité que les Canadiens sont profondément inquiets des événements qui se passent actuellement dans le monde.

Nous voulons participer aux diverses missions qui s'organisent. Nous ne voulons pas faire l'autruche et rester à l'écart de tous ces événements qui bouleversent notre monde.

(1635)

Les Canadiens ne sont pas prêts à abandonner leur noble tradition de souci humanitaire et d'intervention en faveur de la paix. On ne peut cependant pas considérer ces efforts selon une perspective purement internationale. Nos engagements internationaux doivent être compatibles avec nos besoins intérieurs. Quand nous appuyons des efforts de maintien de la paix, nous devons donc nous assurer que nous oeuvrons dans les meilleurs intérêts du Canada et en respectant une austérité budgétaire très réelle qui doit être le souci primordial de tout bon gouvernement. Nous devons donc choisir judicieusement nos terrains d'intervention.

Le débat d'aujourd'hui nous offre vraiment l'occasion de tâcher de choisir ces terrains d'intervention, et de choisir ceux qui présentent le plus d'intérêt. Nous devons faire comprendre très clairement que nous ne pouvons pas devenir le service de police-secours du monde entier. Malgré toute notre bonne volonté à secourir les autres, nous ne pouvons pas être tout à tous. Il vaut donc mieux apporter une aide efficace en réponse à un nombre limité de demandes au lieu de disperser nos efforts. Le Canada pourra ainsi protéger ses propres intérêts essentiels et fournir l'aide la plus efficace pour la communauté internationale.

En examinant la question du maintien de la paix, il vaut la peine de noter que depuis la fin de la guerre froide, la demande de casques bleus partout dans le monde a grimpé en flèche. S'il est une leçon que nous avons apprise depuis quelques années, c'est que le climat d'instabilité n'est pas près de disparaître. De nouveaux points chauds continueront d'apparaître, et le Canada doit être prêt. Si d'autres demandes nous viennent d'Afrique, d'Asie du Sud-Est ou des anciennes républiques soviétiques, comment le Canada répondra-t-il?

Il est clair que le Canada doit établir des critères pour évaluer l'importance de chacune des demandes d'aide. Il s'agit là d'une question délicate, et je ne prétends pas avoir toutes les réponses, mais je crois que, lorsqu'il doit décider d'approuver ou non des missions de maintien de la paix, le Parlement devrait prendre en considération les aspects suivants.

Premièrement, les liens économiques du Canada sont un facteur extrêmement important quand il faut déterminer dans quelle

Initiatives ministérielles

mesure les Canadiens seraient disposés à engager nos ressources.

Deuxièmement, les répercussions du conflit sur la stabilité internationale sont évidemment un autre critère à considérer au moment de déterminer si le Canada devrait intervenir ou non. Si le conflit risque fort de s'intensifier ou de déstabiliser toute la région, il faut prendre cela sérieusement en considération au moment d'arrêter une décision.

Troisièmement, les liens géographiques sont importants pour la stabilité régionale. Le monde se porterait mieux si les pays coopéraient pour maintenir la stabilité dans leur partie du monde. Là où la paix est rompue, les organisations régionales doivent coopérer pour redresser la situation. Après tout, ce sont les États membres de ces groupes régionaux qui ont le plus intérêt à rétablir la stabilité. Par ailleurs, pour des raisons de logistique, la proximité est aussi un facteur important lorsqu'il faut déterminer la capacité d'un pays de répondre à une crise efficacement et dans des délais opportuns.

Quatrièmement, il faut aussi tenir compte des considérations humanitaires. Les Canadiens en veulent pour leur argent, mais ils souhaitent aussi que le Canada maintienne sa tradition de compassion. Je pourrais parler plus longuement de cette question, mais l'un des mes collègues reviendra sur ce sujet plus tard en soirée.

Cinquièmement, il faut accorder à nos anciens engagements plus de poids que nous ne le faisons actuellement lorsque nous devons décider ce que nous allons encore faire. Nous n'avons qu'un nombre limité de soldats et qu'une quantité limitée de matériel de haute qualité. Nous avons donc, envers nos soldats, l'obligation de prendre des décisions justes quand nous les envoyons à l'étranger et de ne pas faire d'engagements qui dépassent les ressources de nos forces armées. Mon collègue réformiste, le député de Okanagan—Similkameen—Merritt, parlera de cette question.

Un autre point très important dont il faut tenir compte, c'est que notre jugement ne doit pas être obscurci par la tempête médiatique causée par chaque crise, c'est ce qu'on peut appeler le facteur CNN. Il y a beaucoup de conflits dans le monde où les troupes de maintien de la paix du Canada pourraient être utiles. Cependant, les médias ne les traitent pas avec la même importance.

La plupart du temps, une manchette prend tellement de place qu'elle déloge toutes les autres de la une. Les médias lancent alors un cri d'alarme qu'on peut entendre partout dans le monde: «Pourquoi le monde n'aide-t-il pas davantage?» Deux semaines ou un mois plus tard, les médias délaissent cette question et s'emparent d'une autre nouvelle. C'est comme ça. Nous devons en être conscients. Si les médias aiment cette façon de faire, il ne faut pas croire que leurs priorités soient toujours justes ni qu'elles reflètent toujours les intérêts canadiens.

(1640)

Dans la mesure où les Canadiens s'inquiètent vraiment de ce qu'ils voient dans les médias, nous devons reconnaître que ces derniers seront toujours un facteur. Nous devons prendre garde de ne pas prendre de mesures hâtives ou imprudentes sur la foi de

la manchette du jour. Que la manchette soit brûlante ou non, le Parlement doit faire ce que lui dicte son devoir tout simplement.

Maintenant que j'ai énoncé brièvement les critères de base sur lesquels nous devrions nous fonder pour juger notre participation au maintien de la paix, je voudrais aborder les deux cas particuliers dont il est question aujourd'hui: ceux du Rwanda et de Haïti.

En vertu des six critères que je viens d'énumérer, je ne pense pas que notre mission au Rwanda ait été pleinement satisfaisante.

D'abord, le Rwanda et le Canada n'ont à peu près pas de liens commerciaux; par conséquent, nous ne pouvions certes pas prétendre que nos intérêts économiques étaient en jeu. D'autres pays de l'Afrique centrale sont les principaux partenaires commerciaux du Rwanda. Ce sont ces pays qui ont vu leur commerce perturbé.

Même si les massacres au Rwanda ont eu des répercussions sur les pays voisins, notamment par la création de larges flots de réfugiés, je ne pense pas que la crise là-bas constitue une menace à la stabilité régionale ou mondiale.

En ce qui a trait à mon troisième critère, les liens géographiques, le Canada n'est pas situé à proximité du Rwanda et il n'a pas de tradition d'échanges avec ce pays ou ses habitants; par conséquent, un long délai s'est écoulé avant que la majorité des troupes de maintien de la paix arrivent sur place.

À l'avenir, le Canada devrait inciter les organisations régionales comme l'Organisation de l'unité africaine à accroître leur capacité de réagir à toute crise locale. En outre, l'Europe a beaucoup plus de liens avec l'Afrique centrale que nous. Cette tradition fait qu'il est beaucoup plus naturel pour les Européens d'y jouer un rôle de chef de file comme la France vient de le faire.

Lorsqu'on tient compte des questions humanitaires, le Rwanda est manifestement un pays qui a besoin de l'attention du monde entier et de son aide. Les Canadiens joueront toujours un rôle utile dans ces circonstances, mais est-il utile d'envoyer chaque fois des troupes pour montrer que nous sommes sensibles à ces problèmes? Je ne le crois pas.

Des milliers de Canadiens ont fait leur part en donnant de l'argent à des ONG canadiennes et internationales participant au secours humanitaire. C'est là une réaction tout à fait appropriée. Nous souhaiterions faire davantage, mais, en toute franchise, d'autres pays étaient mieux placés que nous pour assurer le maintien de la paix au Rwanda.

Une des principales raisons qui font que notre réaction face à la catastrophe au Rwanda a été si limitée est liée à mon cinquième critère: nos engagements précédents à l'égard du maintien de la paix. Aucun autre pays n'a apporté une contribution plus importante à la cause du maintien de la paix ou n'a participé à plus de missions de ce genre, mais nos forces sont utilisées au maximum, à l'heure actuelle. Il est tout simplement injuste de continuer de demander à nos soldats de participer sans cesse à de nouvelles missions de maintien de la paix. Il s'agit des Forces canadiennes et non de la Légion étrangère. Si nous consacrons moins de ressources à certaines opérations ou nous retirons carrément de certains pays, nous aurons alors peut-être certaines réserves que nous pourrions déployer, au besoin, mais il n'en est rien pour le moment.

Selon le dernier facteur, l'influence du réseau CNN, la couverture médiatique importante de la catastrophe rwandaise a sans

Initiatives ministérielles

aucun doute été à l'origine de la réaction de notre gouvernement et de bien d'autres. N'oublions pas qu'environ deux ans auparavant, dans le pays voisin du Burundi, des milliers de personnes ont été massacrées et c'était là la troisième ou quatrième fois que cela se produisait depuis les années 70. Pourtant, cela n'a suscité aucune réaction des médias, aucun tollé et les Nations Unies n'ont pas envoyé de gardiens de la paix.

À l'avenir, le Parlement devra mieux évaluer la gravité de chaque crise. Une crise internationale ne se limite pas à la couverture médiatique qu'elle reçoit.

Avant de conclure sur le Rwanda, je voudrais parler de mon expérience de ce pays. En 1971, j'ai lu dans le *National Geographic* un article au sujet des gorilles des montagnes et du pays même. À ce moment-là, j'ai décidé de me rendre là-bas et, 15 ans plus tard, j'ai réalisé mon rêve.

Mon épouse et moi avons pu voir un pays où il y avait de très belles collines, des montagnes verdoyantes et un sol volcanique fertile. Les gens étaient accueillants et souriants. Ils étaient heureux. Je me rappellerai toujours les marchés que nous avons visités où les enfants jouaient et les gens faisaient leurs achats de la semaine. Comment se fait-il qu'un pays puisse changer de manière si dramatique? Nous savions qu'il y avait deux tribus, mais nous ne savions pas qu'elles se détestaient. Qu'est-il arrivé? Des ONG et des missionnaires ont parlé des problèmes qui menaçaient d'éclater, mais personne n'y a prêté attention. Personne ne s'est avancé pour tenter d'éviter le carnage qui devait suivre.

(1645)

Si nous voulions faire quelque chose au Rwanda, c'est à ce moment-là que nos pourparlers diplomatiques et notre leadership auraient pu être plus utiles. La communauté internationale a préféré ne pas intervenir et attendre plutôt, comme elle a coutume de le faire, que le mal soit fait. Elle a ensuite fait appel aux gardiens de la paix, dont les Canadiens.

Nous devons tirer une leçon de cette expérience. Des mesures proactives qui sont prises par les voies diplomatiques ou par l'entremise d'organisations internationales sont non seulement plus efficaces et plus économiques que des missions de maintien de la paix qui coûtent une fortune, mais elles peuvent aussi sauver bien des vies.

Je voudrais maintenant parler de Haïti. Encore une fois, il s'agit d'une situation qui nous touche, d'une crise qui requiert notre attention immédiate. Or, lorsqu'on y regarde de plus près, la situation est tout autre.

Premièrement, nous n'avons presque pas d'intérêts économiques en Haïti et la stabilité internationale n'est pas menacée. Sur le plan géographique, Haïti est bien située dans le même hémisphère que nous. Nous devrions donc nous intéresser activement à ce qui arrive dans ce pays. Cependant, si nous voulons intervenir, nous devrions le faire sous les auspices de l'Organisation des États américains et non dans le cadre de l'initiative prise par les États-Unis qui pourrait bien signifier l'ouverture d'une boîte de Pandore dans laquelle les pays engagés dans le maintien de la paix pourraient entrer sans jamais en ressortir.

Avant d'intervenir en Haïti, faisons en sorte de bien savoir dans quoi nous nous embarquons. Combien cela coûtera-t-il? Quand pourrions-nous partir? Que cherchons-nous à accomplir? Cédras qui, hier, était un meurtrier diabolique, deviendra-t-il

maintenant notre partenaire dans la reconstruction de Haïti? C'est une chose que, personnellement, je ne peux accepter. Je suis bien prêt à lui botter le derrière, mais jamais je ne lui serrerais la main.

De toute évidence, les choses ne se déroulent pas comme les Américains l'avaient prévu. Des Haïtiens se font encore battre et tuer par des hommes de main. Les Haïtiens, au Canada, sont mécontents. Les soldats américains sont mécontents. En fait, les seuls qui sont contents, ce sont les dirigeants putschistes. Si ce n'est pas un avertissement clair, je ne sais pas ce que c'est.

Dans une perspective humanitaire, il ne fait aucun doute que le Canada peut aider les Haïtiens les plus démunis et les plus désespérés. Encore une fois, je pense que ce sont nos ONG qui sont les mieux placées pour intervenir et non nos soldats, qui sont déjà mis à contribution au maximum pour le maintien de la paix dans le monde.

La crise haïtienne est un sujet d'une actualité brûlante aujourd'hui dans les médias. Il en sera peut-être encore ainsi demain. Il n'en reste pas moins que l'expulsion de Jean-Bertrand Aristide date de 1991. Ce n'est donc pas un fait nouveau. Haïti était déjà confrontée à des problèmes en 1915, année de la dernière invasion de l'île par les Américains. À l'époque, les Américains étaient demeurés dans l'île le temps d'une génération. Faisons en sorte que, cette fois-ci, nous assistions l'an prochain au départ des troupes américaines et à leur remplacement par des Canadiens, hommes et femmes, chargés d'assurer le maintien de paix pour la prochaine génération.

Le Canada peut être un intervenant efficace pour le maintien de la paix dans le monde. Les Canadiens sont fiers de ce rôle que jouent les leurs et notre réputation n'est plus à faire. Les gens savent que si nous avons décidé de ne pas aller à Haïti, le monde ne nous en tiendra rigueur.

Rendons service aux Canadiens et, pour une fois, accordons un répit aux forces armées canadiennes. Gardons nos soldats chez nous et assumons plutôt un rôle de premier plan au sein de l'OEA. Si nous renforçons l'efficacité et la crédibilité de cet organisme et d'autres organismes régionaux semblables, nous serons peut-être en mesure de résoudre les problèmes qui sont le lot de pays comme Haïti.

Si d'autres pays sont reconnus pour leur force ou leur ruse, le Canada, pour sa part, a su se bâtir au fil des ans une réputation d'honnête courtier et de puissance intermédiaire de premier plan. Nous sommes membre de toutes les organisations qui comptent—l'OTAN, le G-7, l'OEA, etc.—sans avoir pour autant le bagage historique des grandes puissances militaires mondiales. C'est pourquoi les autres pays lorgnent vers nous et misent sur notre capacité à créer des institutions internationales telles que l'ONU et l'OEA. Le Canada rendra un grand service à la communauté internationale en prenant ce rôle à coeur et en participant à la mise en place de changements bénéfiques.

Au cours d'une visite à Washington la semaine dernière, j'ai posé la même question à des représentants de l'OEA et du Département d'État. Ma question était la suivante: À votre avis, le Canada a-t-il vraiment joué un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution diplomatique aux problèmes de Haïti. Dans les deux cas, la réponse a été négative. Au lieu de cela, on m'a dit que le Canada était très timoré et souffrait d'un complexe d'infériorité lorsqu'il s'agissait de traiter avec des étrangers.

Initiatives ministérielles

(1650)

Le Canada peut effectivement jouer un rôle important comme intermédiaire et devenir un leader mondial dans la quête commune de solutions pacifiques aux crises internationales. Mais, d'abord, nous avons besoin du leadership du gouvernement pour qu'il montre la voie à suivre, s'engage à favoriser la diplomatie et jouer un rôle plus actif. Nous possédons l'éducation, le personnel à l'étranger et, surtout, une réputation de société démocratique et raisonnable en qui on peut avoir confiance.

Ce qu'il nous manque, c'est la volonté politique de réussir. Un tel changement serait avantageux non seulement pour la communauté internationale, mais également pour les Canadiens, puisque les organisations internationales pourraient contribuer grandement à éviter d'autres problèmes à l'avenir. S'il n'y a pas de crise, il ne sert à rien de dépenser plus d'argent ou de mettre en danger la vie des membres des forces armées.

En guise de conclusion, le Canada ne devrait pas intervenir en Haïti ou dans toute autre région avant d'avoir établi, premièrement, les critères; deuxièmement, le coût; et, troisièmement, un plan qui prévoit, notamment la logistique, notre mission précise, comment et quand nous retirerons nos soldats. Nous devons être assurés que les Canadiens appuient nos actions et que nous débattons toujours cette question à la Chambre des communes.

Le temps est venu de prendre du recul. Avant d'envoyer nos soldats participer à une autre mission mal définie, dont les dangers sont aléatoires et les coûts inconnus, établissons un ensemble de critères crédibles sur lesquels nous pourrions nous fonder pour choisir judicieusement les endroits où intervenir. Le Canada peut apporter des changements dans le monde. Il peut encore être un innovateur et un leader dans le maintien de la paix, mais nous devons faire des choix. N'importe quel gouvernement imprudent peut offrir son aide et penser faire pour le mieux. Mais seul un gouvernement fort peut dire: «Faites votre part et nous vous aiderons; sinon, débrouillez-vous.»

M. Robinson: Madame la Présidente, j'avais compris qu'il y aurait une brève période de questions et d'observations; si c'est le cas, j'ai une question à poser au député.

M. Boudria: Madame la Présidente, je désire vous informer que, à compter de maintenant, les députés libéraux se prévaudront de la disposition qui leur permet de partager leur temps de parole en deux périodes de 10 minutes suivies de cinq minutes chacune. Autrement dit, ils ne suivront pas la procédure habituelle.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il n'y aura pas de période de questions et d'observations pour les trois premiers orateurs.

M. Robinson: Madame la Présidente, je voudrais simplement avoir des précisions au sujet des règles. Si j'ai bien compris, aucune période de questions et d'observations ne suit le discours du premier orateur, ni celui du député qui prend la parole immédiatement après le ministre. Or, je suis certain que le Règlement prévoit une période de questions et d'observations après ces discours.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Dans votre exemplaire de l'*Ordre projeté des travaux* d'aujourd'hui, vous trouverez ce qui suit:

Premier ministre, chef de l'Opposition, ministre qui propose la motion et le député répliquant immédiatement après le ministre — aucune limite.

Tous les autres députés—maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Vous pouvez aussi vous reporter au paragraphe 43(1) du Règlement qui porte que:

Sauf dispositions contraires du présent Règlement, lorsque l'Orateur occupe le fauteuil, aucun député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition ou un ministre proposant un ordre émanant du gouvernement et le député répliquant immédiatement après ce ministre, ne doit parler plus de vingt minutes [. . .]

(1655)

Dans le présent cas, l'*Ordre des travaux* stipule que les deux premiers orateurs ont droit à une période illimitée. À titre de député répliquant au nom du Parti réformiste, le député avait donc droit à une période illimitée sans questions ni observations.

Puisque la formule employée mentionne uniquement «le député répliquant immédiatement après le ministre», nous accorderons la période habituelle de questions et d'observations au député de Red Deer.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, je ne suis pas sûr que ma question soit importante à ce point. J'apprécie toutefois de pouvoir poser une question et formuler une observation après l'intervention du député de Red Deer et porte-parole officiel du Parti réformiste.

Je partage absolument les profondes préoccupations exprimées notamment par le chef de l'opposition officielle sur la question dont nous sommes saisis. Moi-même, au cours de la période des questions. . .

[Français]

J'ai souligné le fait que je crois que l'entente de dimanche soir entre le président illégal, le président de paille, M. Jonassaint, et M. Carter, qui a été rédigé sans aucune consultation avec le président Aristide ou avec les Nations Unies, constitue en effet une trahison tragique envers le peuple haïtien.

[Traduction]

J'ai rappelé également que, pas plus tard que la semaine dernière, le président Carter avait déclaré que le général Cédras et ses bandits armés appliquaient un régime de terreur où des enfants et des prêtres étaient exécutés et des femmes, violées. Poussés à bout, ces dictateurs font preuve d'une brutalité de plus en plus grande.

Bon nombre d'entre nous sommes profondément troublés et choqués par cette entente qui, en fait, se fonde sur l'honneur et l'intégrité de ces personnes. On parle de respect mutuel. On parle d'amnistie générale et de retraite honorable, et l'on fait appel à leur sens de l'honneur.

Je veux demander une explication au député de Red Deer. Si j'ai bien compris, son chef, le député de Calgary—Sud—Ouest, considère que le Canada devrait se joindre aux États-Unis et participer à l'invasion militaire. En fait, le député de Calgary—Sud—Ouest a tenu ces propos hier: «Nous ne pourrions pas continuer ainsi bien longtemps. Nous évitons la ligne de front, mais nous nous engageons ensuite.» Il a dit que nous devrions nous joindre aux Américains.

J'ai écouté attentivement les observations du député de Red Deer, qui a dit qu'en fait, nous ne devrions pas nous engager du tout et que c'est l'OEA qui aurait dû assumer la responsabilité du problème.

Initiatives ministérielles

Je veux demander au député de Red Deer d'éclaircir la position du Parti réformiste. Qui parle au nom du Parti réformiste? Est-ce le chef du parti ou est-ce le député de Red Deer?

Enfin, peut-il aussi éclaircir sa position sur les questions de prévention? Dans le cas du Rwanda, nous sommes nombreux à croire que si le monde avait réagi plus tôt pour empêcher le génocide, une grande partie de la tragédie qui a eu lieu ensuite aurait pu être évitée.

M. Mills (Red Deer): Madame la Présidente, je suis vraiment heureux d'avoir la possibilité de répondre à cette question. J'aurais pensé qu'un député de ce niveau ne croyait pas tout ce qu'il lisait dans la presse.

(1700)

Je suis ravi de pouvoir éclaircir ce point. Ce que le chef de mon parti a dit en réponse à la question du journaliste, c'est que le Canada aurait dû jouer un rôle de leadership au sein de l'OEA et des Nations Unies et que si nous devons participer à une opération dans ce pays, ce devrait être avec une force de l'OEA et non une force américaine.

Cela fait une grande différence parce que le gros problème est la participation effective de l'OEA et des Nations Unies. Je suis ravi de pouvoir éclaircir ce point et de préciser que le chef de mon parti et moi sommes exactement sur la même longueur d'ondes.

En ce qui concerne les mesures préventives, j'espère avoir été clair sur ce point aussi. En 1985, je me suis rendu au Rwanda où j'ai passé un mois. Il n'y avait alors aucune agitation. Toutefois, il y avait des problèmes sous-jacents, et peu de temps après, de nombreuses ONG et de nombreux représentants du gouvernement nous ont signalé qu'une crise était sur le point d'éclater.

C'est à ce moment-là que nous aurions dû intervenir pour négocier un règlement entre les deux tribus en cause. C'est ainsi que l'on empêche ce genre de situation de se produire, et non en attendant que les gens se laissent emporter et commencent à s'entretuer comme en Yougoslavie ou dans d'autres pays du monde.

M. Robinson: Madame la Présidente, j'ai une question complémentaire. Je ferais remarquer que jusqu'en 1992, le gouvernement précédent a accordé une aide directe importante au régime brutal du Rwanda. Nous avons autorisé la venue dans la ville de Québec, en tant que professeur invité, d'un homme qui a été un ardent partisan du génocide lorsqu'il vivait au Rwanda.

M. Flis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Nous avons besoin d'éclaircissements. D'après mon interprétation du Règlement, lorsque nous divisons une période de 20 minutes en

deux périodes de 10 minutes, nous prenons 10 minutes, plus 5 minutes pour les questions et observations.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette. Nous n'avons pas encore commencé ce partage du temps de parole. Nous le ferons après le discours du ministre. Le député de Red Deer dispose de 10 minutes pour les questions et observations.

M. Robinson: C'était bien essayé, Jesse. Madame la Présidente, le député de Red Deer n'a pas parlé dans ses observations de la situation des gardiens de la paix canadiens en Bosnie, bien qu'il s'agisse d'un des sujets importants qui intéressent la Chambre.

J'ai personnellement eu l'occasion de visiter nos troupes à Gradacac, en Croatie, et les hommes et les femmes qui s'y trouvaient faisaient du très bon travail malgré les conditions difficiles.

Le député de Red Deer pourrait-il préciser sa position et celle du Parti réformiste quant au rôle des gardiens de la paix canadiens en Bosnie et en Croatie? Mon collègue est certainement au courant de la situation récente.

Un rapport publié aujourd'hui même nous apprend que depuis deux ans et demi, quelque 750 000 musulmans et Croates ont fui les régions nord et est de la Bosnie tenues par les Serbes. Selon le représentant des Nations Unies, des centaines de milliers d'entre eux sont victimes de purification ethnique.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette d'interrompre le député, mais il reste 30 secondes au député de Red Deer pour ses questions et observations. Désirez-vous qu'il réponde à votre question?

M. Robinson: Madame la Présidente, j'attends la réponse avec beaucoup d'intérêt.

M. Mills (Red Deer): Madame la Présidente, mes préoccupations au sujet d'une partie des fonds qui sont envoyés dans cette région touchent un problème sérieux. Nous devons mettre de l'ordre à la grandeur du programme de l'ACDI. En réponse à la toute première question, je crois que des améliorations doivent être apportées.

Deuxièmement, dans le cas de la Bosnie et de la Yougoslavie, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt parlera de cette question. Nous nous sommes partagé les pays. Le député devra attendre la réponse.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je rappelle aux députés que le gouvernement a décidé de répartir son temps en deux périodes de 10 minutes chacune. Une période de 5 minutes sera consacrée aux questions et observations après l'intervention de chaque député.

Initiatives ministérielles

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, je vais prendre dix minutes et je serai bref.

(1705)

J'avais préparé quelques observations, mais je suis absolument scandalisé par les propos que j'ai entendus cet après-midi et par le cynisme du député de Red Deer, qui vient de parler au nom du Parti réformiste au sujet de nos engagements au Rwanda et à Haïti. Sauf erreur, ma collègue, la secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique, reviendra là-dessus dans le discours qu'elle prononcera après moi.

Cependant, je suis encore plus révolté par le ton belliqueux du chef de l'opposition, à la fois pendant la période des questions et pendant le débat de cet après-midi, qui s'était pourtant déroulé jusque-là de façon vraiment logique et bien ordonnée. Sa critique acerbe des événements du week-end, de l'accord que l'ancien président Jimmy Carter a réussi à conclure à Port-au-Prince dépasse l'entendement. Ses attaques irréfléchies sont incroyables. S'il dirige les affaires de son parti de cette façon, je me demande bien comment se passera le reste de la session parlementaire.

Le chef de l'opposition aurait peut-être dû réfléchir davantage et recourir à un peu plus de diplomatie. Il aurait pu constater que l'accord conclu au cours du week-end devait être expliqué à toutes les parties, ce qui a d'ailleurs été fait. Peu après trois heures cet après-midi, le président Aristide a fait une déclaration à Washington. Il a dit: «Au cours de trois derniers jours, ce qui s'est passé à Haïti pour maintenir la démocratie faisait suite à la décision du président Clinton de s'engager à diriger un effort multinational pour exécuter les volontés des Nations Unies et aider à rétablir la démocratie à Haïti.»

Il a remercié les États-Unis pour leur intervention militaire visant son retour au pouvoir. Il a déclaré qu'il serait de retour dans son pays d'ici 24 jours. Il a également annoncé que, pour favoriser le respect des droits et libertés et la stabilité politique, il a demandé à son ministre de la Défense, le général Jean Béliotte, de diriger une équipe de transition et de recommander les prochaines mesures à prendre pour rétablir rapidement l'ordre constitutionnel en Haïti.

À entendre le chef de l'opposition cet après-midi, on aurait cru qu'il ne voulait pas que le président Carter parvienne à éviter la catastrophe qu'aurait provoquée une invasion militaire. En fait, la déclaration que vient de faire le président Aristide devrait contribuer à apaiser toutes les inquiétudes et à rendre notre débat plus rationnel. Le président Aristide a déclaré cet après-midi qu'il serait de retour dans son pays d'ici 24 jours. Évidemment, s'il est ramené au pouvoir à ce moment-là, comme nous nous y sommes engagés officiellement à plus d'une occasion, nous participerons, par l'entremise des Forces canadiennes, à toute mission visant à reconstruire Haïti.

Je ne veux pas donner plus de précisions sur nos activités, car nous participerons à une équipe internationale de reconnaissance

ce. En fait, c'est un colonel canadien qui agira à titre de chef d'état-major et dirigera cette équipe dans les jours qui suivront immédiatement le retour au pouvoir du président Aristide et le rétablissement de la stabilité dans ce pays. L'équipe sera chargée de déterminer le mandat à confier à une force de maintien de la paix de l'ONU. Le Canada sera ravi de participer à la reconstruction d'Haïti par l'intermédiaire de ses casques bleus.

Comme nous n'avons pas beaucoup de temps et que nous avons divisé le temps qui nous était accordé, je voudrais parler brièvement de la nouvelle nature des missions de maintien de la paix, dans le monde. Le maintien de la paix, comme le définissait l'ex-premier ministre Pearson, et la tradition établie dans ce domaine après la Seconde Guerre mondiale ont énormément changé ces dernières années. Le monde est aux prises avec des situations beaucoup plus complexes qui exigent une multiplicité de réponses. Dans certains cas, comme en Bosnie et en Croatie, la situation est terriblement dangereuse.

Au cours des cinq dernières années, les opérations internationales de maintien de la paix ont pris trois ou quatre formes différentes. Il y a les opérations à caractère humanitaire en Éthiopie, en Somalie et en Bosnie. N'oublions pas que nos troupes sont allées en Bosnie dans le cadre d'un effort humanitaire déployé sous les auspices des Nations Unies pour fournir secours et vivres. Je crois que nos militaires, hommes et femmes, ont réussi de façon remarquable, ces deux dernières années, à apporter un secours humanitaire à la Bosnie. Ils sont encore là au moment où je vous parle.

Il y a les opérations de déminage et de reconstruction en Afghanistan, au Cambodge, au Koweït, en Irak et à Haïti. Nous avons participé à des opérations de développement de pays. Nous avons participé à l'application d'embargos, dans le golfe Persique, l'Adriatique et au large d'Haïti, notamment, et nous avons contribué à donner confiance aux gens par des opérations de contrôle et de vérification des armements.

(1710)

Donc, lorsqu'il est question de maintenir la paix, il ne s'agit pas uniquement de résoudre des conflits et de patrouiller la frontière comme nous l'avons fait pendant des années et de façon très civilisée à Chypre, mais de bien d'autres choses. Et pour que le Canada participe à la direction des affaires mondiales par l'intermédiaire des Nations Unies, il faut que nos forces armées soient douées d'aptitudes extrêmement diverses de façon à pouvoir s'adapter aux différentes missions à remplir.

Un des points que je tenais à soulever aujourd'hui concerne l'engagement permanent des forces armées. À l'heure actuelle, 3 400 de nos militaires sont déployés, sans compter ceux que nous enverrons peut-être à Haïti, ce dont nous pourrions discuter dans les prochaines semaines. Étant donné que tout un groupe de militaires attend de partir, que tout un groupe vient de rentrer et qu'il y en a de déployés, nos effectifs sont pour ainsi dire utilisés au maximum. Quelque 10 000 gardiens de la paix participent à ce genre de roulement. Ce que le gouvernement se demande maintenant, c'est combien de ressources il faut continuer à consacrer à ces missions de maintien de la paix.

Initiatives ministérielles

Je veux parler en particulier de notre engagement en Yougoslavie, en Croatie et en Bosnie.

[Français]

Je donnerai un aperçu de notre participation à la force des Nations Unies déployée dans l'ex-Yougoslavie qui représente à l'heure actuelle notre engagement le plus important. Le mandat de la FORPRONU expire le 30 septembre de cette année et sera raisonnablement prolongé.

L'engagement du Canada vis-à-vis la Force se termine également le 30 septembre et la décision de le prolonger n'a pas encore été prise.

[Traduction]

Autrement dit, nous n'avons pas encore pris la décision, en fait, d'informer la Chambre. Quelque 1 500 à 1 600 de nos militaires sont prêts à partir pour la Croatie et la Bosnie au début d'octobre, soit d'ici dix ou 15 jours seulement. Le Royal Canadian Regiment ira en Croatie et les Royal Canadian Dragoons, en Bosnie. Tous ces militaires s'entraînent depuis quelque temps à la BFC de Petawawa.

Cet entraînement est digne de mention car, compte tenu des engagements que nous prenons, il nous faut déployer de plus en plus de réservistes. L'été dernier, j'ai pris la parole lors d'une cérémonie publique à St-Thomas, en Ontario, dans la circonscription de mon collègue, le député d'Elgin. J'ai été sincèrement touché de voir que les membres du Elgin Regiment, régiment de réserve, étaient prêts à offrir la participation de neuf personnes au prochain contingent du Royal Canadian Regiment qui ira en Bosnie et en Croatie.

Vous vous demandez peut-être «pourquoi dit-il qu'ils sont prêts à y aller? Sur quoi porte donc tout le débat?» Eh bien, avant d'envoyer un nouveau contingent de soldats canadiens, nous voulons savoir si les députés veulent que nous continuions de participer à la mission dans l'ex-Yougoslavie. Le but du débat, c'est de connaître les opinions des députés puisqu'ils se sont entretenus avec les électeurs de leurs circonscriptions cet été. À leur avis, devons-nous continuer de participer à cette mission? Pendant combien de temps? Devons-nous retirer un bataillon, garder nos effectifs complets ou les réduire de moitié? Nous avons 750 personnes en Croatie, 750 en Bosnie et une unité logistique basée près de Split. Nous voulons savoir si nous devons renouveler notre engagement qui, je le répète, prend fin le 30 septembre.

Le gouvernement n'a pris aucune décision, mais il est très conscient de l'épuisement de nos ressources. Nous savons que le budget des forces armées subit des compressions. Nous tentons de trouver de nouveaux moyens plus efficaces et moins coûteux de nous acquitter de nos tâches dans les missions de maintien de la paix. Comme le ministre des Affaires étrangères l'a déclaré, le gouvernement reste indéfectiblement attaché au principe du maintien de la paix, au rôle du Canada comme intermédiaire entre nations, que ce soit pendant une période trouble, comme en Bosnie et en Croatie, ou une période de reconstruction comme nous l'avons vu au Rwanda et comme nous le verrons peut-être à Haïti. Les Forces canadiennes ont une réputation des plus envia-

bles. Lorsque le premier ministre est allé en Bosnie cet été, son homologue bosniaque a dit que nous avons des soldats extraordinaires et qu'il voulait que nous restions là-bas pour participer aux efforts en vue de rétablir la paix dans cette région.

(1715)

Le leader serbe, le général Karadzic, a dit la même chose lorsqu'il a été question de relever nos troupes à Srebrenica.

Nous avons les meilleures forces armées dans le monde, mais elles ont été éprouvées par suite de certaines des missions qui leur ont été confiées. Nous avons perdu 10 personnes dans l'ancienne Yougoslavie. Nous avons environ 50 blessés, mais ces hommes et ces femmes sont prêts à continuer leur travail pour aider le gouvernement à s'acquitter des obligations qu'il décidera de contracter après avoir consulté les députés de la Chambre des communes, et c'est pourquoi cela nous intéresse énormément d'entendre les opinions des députés aujourd'hui.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, j'ai écouté l'intervention du ministre avec beaucoup d'intérêt. Je suis allé moi aussi en ex-Yougoslavie et j'y ai constaté que nos militaires accomplissaient effectivement un travail remarquable dans des conditions extrêmement difficiles; nous devrions tous être très fiers de ce qu'ils font.

Comme l'a dit le ministre, le maintien de la paix n'est pas la seule tâche dont les forces armées canadiennes doivent s'acquitter, mais comme les ressources sont très maigres et comme nous réduisons les effectifs de nos forces armées, il faut également tenir compte de l'éventualité de conflits internes ici au Canada.

On dira que le Canada n'a jamais à se préoccuper de pareilles choses, mais dans ma propre circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, nous avons déploré un incendie de forêt et avons eu à faire appel aux Forces canadiennes. Ce sont des effectifs de Calgary qui sont venus nous prêter main-forte, mais il n'en est venu qu'un faible contingent, et ce n'est là qu'un modeste exemple.

Pas besoin de remonter bien loin en arrière pour rappeler que nous avons connu à Oka une situation qui a beaucoup exigé de nos ressources militaires.

Comment le ministre ou le ministère de la Défense peuvent-ils faire en sorte que nous remplissions notre rôle de maintien de la paix dans le monde tout en s'assurant que nous conservions suffisamment de ressources pour nous occuper des problèmes qui surgissent ici également?

M. Collette: Voilà une très bonne question, madame la Présidente. Je croyais avoir abordé également ce point-là, mais comme je n'ai pas l'habitude de n'avoir que dix minutes pour intervenir, je n'ai peut-être pas eu le temps d'en parler.

Nous avons à nous acquitter de plus en plus d'obligations, qu'il s'agisse d'intervenir pour le maintien de la paix ou pour prêter secours aux autorités civiles lors de problèmes intérieurs comme ceux que nous avons connus cette année. Nous avons participé aux recherches pour retrouver une jeune fille en Saskatchewan, nous avons contribué à combattre les incendies de forêt en Colombie-Britannique et nous sommes intervenus pour lutter contre les inondations l'hiver dernier au Québec. Nous devons

Initiatives ministérielles

faire de plus en plus appel aux réservistes, c'est-à-dire les hommes et les femmes qui s'entraînent à temps partiel pendant le week-end, ces héros méconnus de la tradition militaire canadienne.

Cela coûte de l'argent, et pour continuer de nous acquitter de nos obligations, nous devons réorganiser nos priorités budgétaires.

Je tiens à assurer au député que nous ne disperserons pas nos ressources au point de ne pas pouvoir répondre aux situations d'urgence dont il parle. Voilà pourquoi j'ai soulevé la question de la poursuite de notre engagement en Bosnie et en Croatie, car nous en arrivons non pas au point où nos ressources ne suffisent plus mais au point où elles sont utilisées au maximum. Si nous voulons continuer de respecter nos multiples engagements en matière de maintien de la paix—on ne cesse de faire appel à nos services; il est maintenant question d'intervenir en Haïti après le Rwanda, ce qui était certainement imprévu lorsque je suis devenu ministre—it nous faudra évidemment réaffecter une portion de plus en plus importante de notre budget à ces opérations. Il pourrait être nécessaire de priver de ces fonds d'autres éléments très méritoires de notre ministère.

Je tiens à assurer au député que lorsque surviendront des désastres comme ceux dont il a parlé tout à l'heure, nous répondrons à l'appel des Canadiens. Nous ne les laisserons pas tomber.

M. Bob Mills (Red Deer): Madame la Présidente, ce qui m'inquiète, c'est qu'il y a de nombreuses régions où des problèmes risquent d'éclater, mais nous ne nous donnons pas de critères qui puissent nous servir de balises à l'avenir.

(1720)

Nous recevons de plus en plus de lettres au sujet de la qualité de notre matériel. On nous écrit de plus en plus pour nous dire qu'il laisse à désirer. Le ministre aurait-il l'obligeance de répondre?

M. Collenette: Madame la Présidente, nous n'enverrions pas des Canadiens à l'étranger pour accomplir ce travail si le matériel n'était pas satisfaisant. Je puis vous assurer, ainsi qu'à tous les Canadiens, que le matériel est bon.

Par contre, il est vrai que nous avons besoin de remplacer divers éléments du matériel des forces armées. Ces questions seront abordées au cours de l'examen de la politique de défense. Le député, et c'est tout à son honneur, a essayé de situer nos engagements en matière de maintien de la paix dans un cadre conceptuel pour établir nos priorités.

Je ne suis pas entièrement d'accord sur les conclusions qu'il tire au sujet de la situation rwandaise et haïtienne, mais j'espère que l'examen de la politique de défense et de la politique étrangère nous aidera à établir des critères pour que nous soyons mieux en mesure de répondre au député et même à l'ONU lorsqu'on nous demandera de nouveaux engagements.

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)): Madame la Présidente, il est très frustrant d'entendre certaines interventions faites à la Chambre aujourd'hui et de ne pas avoir suffisamment de temps pour y répondre. J'ai été très troublée par ce que les députés réformistes

ont dit au sujet du Rwanda et d'Haïti. Leur parti est supposé défendre les intérêts des Canadiens, mais on comprend aisément pourquoi sa popularité chute dans les sondages aujourd'hui.

Si le Parti réformiste avait bien analysé la situation, il comprendrait, à la lumière des sondages menés récemment, que les considérations morales et éthiques sont prioritaires pour les Canadiens. Le Rwanda et Haïti figurent au haut de leur liste de priorités, tandis que les intérêts personnels figurent au bas de celle-ci. Je suis consternée que le Parti réformiste préconise une politique étrangère fondée sur les intérêts personnels.

L'appui du Canada aux Nations Unies et notre engagement à l'égard du maintien de la paix demeurent fermes. Grâce à la solide réputation qu'il s'est taillée à l'échelle mondiale, en raison de ses missions diplomatiques justes et mesurées, de ses projets humanitaires et de ses initiatives visant à restaurer la confiance, par exemple, ses opérations de maintien de la paix et notre engagement concernant le développement et la paix dans le monde entier, le Canada a une influence beaucoup plus grande que celle à laquelle il devrait s'attendre du fait de son importance économique et démographique.

Pour son bien et celui du monde entier, le Canada ne doit pas laisser filer les chances que lui confère sa réputation. Le Canada n'a pas acquis celle-ci en jouant les belligérants, même s'il peut malheureusement sembler nécessaire de jouer ce rôle de temps à autre. Ce sont les opérations de maintien de la paix si étroitement associées au Canada qui nous valent notre réputation enviable et notre influence dans le monde entier.

Cela dit, même si le maintien de la paix est un élément très important de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada, il demeure coûteux. Nous devons continuer nos opérations de maintien de la paix tout en examinant constamment des solutions de rechange moins coûteuses comme des systèmes d'alerte rapide ainsi que la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Or, le Canada et d'autres pays prennent déjà d'importantes initiatives à ce chapitre et désamorcent ainsi des crises dont la population n'entend jamais parler.

Le gouvernement continuera de recourir à des initiatives diplomatiques pour donner suite aux bonnes idées et aux recommandations. Dans cette optique, le Canada a ainsi décidé d'envoyer Bernard Dussault tenir des consultations au Rwanda et dans les environs, non seulement pour trouver des solutions adéquates et dans des délais opportuns à la crise qui sévit là-bas, mais aussi pour régler les problèmes politiques du Burundi et du Zaïre, et ceux des réfugiés dans d'autres pays de la région.

Dans l'élaboration de la stratégie canadienne pour Haïti, nous avons été pleinement conscients de la nécessité d'une stratégie à long terme non seulement pour rétablir la démocratie au moyen des forces de maintien de la paix, mais encore pour créer et renforcer les institutions destinées à la soutenir à longue échéance.

J'aurais aimé que tous les députés aient pu m'accompagner lorsque j'ai rendu visite au président Aristide à Washington la semaine dernière pour être témoins de l'accueil très chaleureux que le président a réservé à notre ministre des Affaires étrangères et de ses sincères remerciements pour le rôle de premier plan que

Initiatives ministérielles

Le Canada a joué dans les pourparlers relatifs à son retour à Haïti pour diriger le gouvernement élu démocratiquement qu'il représente.

Notre rôle s'inscrit dans le cadre global de la conception canadienne du maintien de la paix et souligne la contribution à faire dans cette catégorie des activités liées à la paix internationale que le secrétaire général des Nations Unies a qualifiées d'édification de la paix.

(1725)

Une fois que le président Jean-Bertrand Aristide aura repris le pouvoir en Haïti, aux termes de l'Accord de Governors Island et de la résolution 940 des Nations Unies, le Canada participera à la mission des Nations Unies en Haïti, la MNUH, en fournissant un contingent de quelque 600 militaires et policiers. Le Canada assumera une responsabilité particulière dans la formation et la supervision de policiers.

De façon générale, la MNUH s'occupera de maintenir un climat sûr propice à l'établissement d'un système démocratique durable et permanent en Haïti.

Ce sont là des objectifs de taille qui exigeront un engagement à long terme. Il convient d'insister sur le fait que nous resterons à Haïti le temps qu'il faudra. Poser les fondations d'une société civile dans un pays dont la population est aux prises avec la pauvreté, la violence brutale et la répression depuis des années, voilà qui représente une immense tâche.

Nous devons tout construire, c'est-à-dire contribuer à la mise en oeuvre de programmes d'éducation de base, d'alphabétisation, d'agriculture et de soins de santé, puis créer des possibilités d'emploi qui assureront les conditions essentielles à une saine économie. Le succès de ces initiatives passe obligatoirement par l'instauration d'un environnement politique qui soit sûr et stable.

Notre programme d'aide, comme toujours, renforcera ces objectifs en contribuant notamment à l'établissement d'une société civile et d'un bon gouvernement, sans oublier le respect des droits de la personne à Haïti.

Notre contribution au Rwanda a été considérable, bien avant que le conflit ne s'envenime en avril. C'est le Canada qui a fourni l'observateur militaire en chef de la première mission de l'ONU à la frontière entre l'Uganda et le Rwanda. Nous avons appuyé pleinement l'accord de paix d'Arusha en veillant au partage du pouvoir et à l'intégration des forces armées.

Le commandant de la mission des Nations Unies chargée de surveiller la mise en oeuvre de cet accord était en effet notre héros national, le major-général Roméo Dallaire. Grâce à une stratégie cohérente élaborée par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Défense nationale et l'Agence canadienne de développement international, le Canada a également apporté une précieuse contribution à l'effort de maintien de la paix et à l'aide humanitaire au Rwanda en prêtant des spécialistes de la santé et en assurant le transport aérien des fournitures essen-

tielles. Les organisations multilatérales et non gouvernementales oeuvrant sur le terrain ont été d'une aide inestimable.

En prenant ces initiatives pour établir une paix durable et une certaine stabilité au Rwanda, le Canada se concentre manifestement sur cette tâche. Le Rwanda doit avoir un gouvernement vraiment représentatif et acceptable. Il lui faut absolument une bonne infrastructure permettant d'assurer les services essentiels comme l'approvisionnement en eau et l'électricité. Les milliers de réfugiés déplacés doivent retourner chez eux le plus tôt possible. Ce sont là les objectifs de notre mission de maintien de la paix au Rwanda.

Étant donné les circonstances difficiles dans ce pays, les gardiens de la paix ont joué sans aucun doute un rôle essentiel sous la direction ferme et courageuse du major-général Roméo Dallaire et font de même maintenant sous les ordres du major-général Tousignant. Cependant, il faut élargir la mission de maintien de la paix grâce à des activités politiques qui font plus que séparer les diverses factions. Il s'agit de jouer un rôle proactif pour établir les bases institutionnelles d'une société paisible et sûre et pour aider les Rwandais à réaliser pleinement leur potentiel humain.

Dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui, nous devons nous pencher sur les questions importantes reliées à notre rôle prolongé de gardiens de la paix dans le monde entier, à la lumière des ressources limitées que nous avons pour maintenir la paix. J'essaie de dire que, malgré nos faibles ressources pour continuer à répondre à toutes les crises dans le monde entier, le Canada peut encore jouer un rôle efficace grâce à des efforts concertés pour prévenir les conflits, mais aussi pour maintenir notre engagement à l'égard d'États fragiles, une fois la phase de maintien de la paix terminée. Il est beaucoup moins coûteux de consolider la paix et de prévenir les conflits que de réagir à des guerres et à des crises.

En terminant, je me dois de m'arrêter sur l'élément essentiel de notre effort de maintien de la paix, nos casques bleus canadiens. Le Canada n'aurait pas la réputation enviable dont il jouit dans ce domaine s'il ne pouvait compter sur le professionnalisme, les compétences et la discipline de nos gardiens de la paix. Pour que le Canada soit en mesure de participer à des opérations de maintien de la paix, il faut que nos soldats aient la meilleure formation voulue et tout le matériel nécessaire pour assurer leur protection. Ils doivent avoir tous les outils qui s'imposent pour s'acquitter de leur tâche.

Nous devons être reconnaissants envers les hommes et les femmes qui se portent volontaires pour servir le Canada dans le cadre de nos importantes missions de maintien de la paix. Nous leur devons beaucoup, ainsi qu'à leurs familles, pour les sacrifices qu'ils consentent afin d'assurer la paix et la sécurité dans le monde et d'apporter la dignité et la liberté à des hommes, des femmes et des enfants innocents, victimes de conflits.

(1730)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui. La période

Initiatives parlementaires

des questions et observations de la secrétaire d'État aura lieu à 18 h 30, à la reprise du débat, après la période réservée aux initiatives parlementaires.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) propose: Que le projet de loi C-215, Loi modifiant le Code criminel (aide au suicide), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, au printemps de 1991, une jeune femme forte et en santé de Sidney, en Colombie-Britannique, M^{me} Sue Rodriguez, a appris une nouvelle bouleversante de la bouche de son médecin: elle était atteinte de sclérose latérale amyotrophique, affection couramment appelée la maladie de Lou Gehrig.

L'année suivante, en octobre 1992, Sue Rodriguez, dont la santé s'était détériorée rapidement entre temps, a demandé à un comité de la Chambre où je siégeais à qui donc appartenait son corps si elle ne pouvait pas consentir elle-même à sa propre mort et qui était propriétaire de sa vie?

C'est en ces termes fort éloquents que Sue Rodriguez s'est lancée dans une aventure dont tout le pays a été témoin et qui l'a menée jusqu'à la Cour suprême du Canada. Elle voulait faire modifier le droit pénal, inchangé depuis 1892, pour que soit légalisé le suicide assisté, afin de pouvoir mourir dans la dignité.

Son objectif était partagé par des centaines de milliers de Canadiens qui ont personnellement été témoins de souffrances, de douleurs et de l'absence de dignité qui règne pendant les étapes ultimes d'une maladie terminale ou incurable. Dans sa bataille, elle était appuyée par plus de 75 p. 100 des Canadiens, selon certains sondages d'opinion publique.

En fin de compte, quand la Cour suprême du Canada a rejeté l'appel de Sue par un vote très serré de cinq voix contre quatre, pour bon nombre d'entre nous, ce sont les paroles du juge minoritaire Peter Cory qui nous ont paru les plus valables et les plus satisfaisantes: «Qu'un État, par ses interdictions, fasse subir une mort atroce et pénible à un malade qui a toute sa raison, mais qui est frappé d'incapacité et qui est en phase terminale, est un véritable affront à la dignité humaine.»

Étant donné la décision rendue par la Cour suprême du Canada il y a près d'un an aujourd'hui, le 30 septembre 1993, les députés à la Chambre ne peuvent plus prendre position sur cette question complexe et extrêmement importante. Au printemps de 1993, par exemple, une motion de mon ancien collègue, le député de Port

Moody—Coquitlam, demandant que l'on entreprenne une étude de la question, qu'on l'examine simplement sous tous les angles, a été rejetée à la majorité, les députés récalcitrants alléguant que la Chambre devait attendre que les tribunaux se soient prononcés.

Le plus haut tribunal du pays a rendu sa décision. En fait, s'il y a une chose qui ralliait ces juges et ceux de la cour d'appel de la Colombie-Britannique, c'est que c'était maintenant à la Chambre des communes, aux représentants élus pour défendre les intérêts des Canadiens, de prendre position sur cette question.

Dans la semaine qui a suivi la mort de Sue Rodriguez, en février 1994, le premier ministre et le ministre de la Justice ont tous deux promis qu'il y aurait un vote libre sur cette question à la Chambre. J'espère que ce vote aura lieu au début de la nouvelle année, en tout cas, pas plus tard qu'en juin 1995.

[Français]

J'aimerais aussi souligner le fait que plusieurs députés ont déjà fait des consultations et tenu des réunions avec leurs électeurs. Le député d'Ahuntsic, par exemple, vient d'être nommé porte-parole officiel du Bloc québécois sur cette question, et je le salue pour son engagement personnel et le leadership qu'il a démontré pour cette question importante. Il a consulté ses électeurs, il a fait plusieurs autres consultations et je sais qu'il s'engage à étudier en profondeur cette question si importante.

(1735)

[Traduction]

Le chef du Parti réformiste, le député de Calgary—Sud—Ouest, a déjà pris position sur cette question. Mettant de côté ses opinions personnelles, il a déclaré que lui et quatre de ses collègues de Calgary se prononceraient en faveur du suicide médicalement assisté, même si, personnellement, il s'y opposait. Le député de Calgary—Sud—Ouest a dit ce qui suit: «Si un projet de loi du gouvernement était présenté au Parlement demain, autorisant le suicide médicalement assisté dans des circonstances précises, les députés voteraient selon les indications de leurs électeurs.»

Cette déclaration a été faite le 22 avril dernier par le chef du Parti réformiste, qui parlait en son nom et en celui de quatre de ses collègues de Calgary. Il avait procédé à un sondage dans sa propre circonscription et constaté que 82 p. 100 de ses électeurs étaient favorables au suicide médicalement assisté, 16 p. 100 s'y opposaient et 2 p. 100 étaient indécis.

Je crois que de nombreux députés réformistes ont réalisé des sondages de ce genre dans leur circonscription et sont arrivés à des résultats similaires. Je devine qu'ils adopteront la même position.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire soulève beaucoup d'opposition. Certains croient, notamment pour des raisons religieuses, qu'il est mal ou immoral de mettre un terme à la vie, car seulement leur Dieu peut le faire. L'Église catholique a rendu

Initiatives parlementaires

publique la déclaration suivante sur l'euthanasie: «Au cours des derniers moments de vie, la souffrance est un élément spécial qui s'inscrit dans un plan de rédemption de Dieu.»

Personne ne demande à quiconque épouse cette opinion religieuse, qu'il s'agisse d'un médecin praticien ou d'un individu qui songe à mettre fin à ses jours, de faire quoi que ce soit de contraire à ses croyances.

Je soutiens qu'une loi qui impose cette idéologie religieuse à tout un pays est à la fois cruelle et inhumaine. Certes, le temps est venu au Canada de rompre le silence et de mettre fin à l'hypocrisie dans ce domaine. Nous savons que, tous les jours, partout au Canada, des médecins aident sur demande des gens à mettre fin à leurs jours et cela, illégalement et à grands risques.

Par exemple, un membre de l'Ontario Medical Association, le docteur Ted Boadway, a déclaré à un congrès récent de l'Association médicale canadienne que les médecins font cela de façon entièrement clandestine et non reconnue, dans la terreur et l'angoisse.

Certes, le temps est venu d'aligner la loi sur la réalité médicale et, ce faisant, de faire preuve d'humanité.

Les résultats d'une autre étude très importante ont été publiés récemment par un travailleur social de la Colombie-Britannique, M. Russell Ogden. M. Ogden s'est penché sur le décès d'un certain nombre de personnes atteintes du sida, qui est dû au VIH.

Il a montré que, en Colombie-Britannique, de 10 à 20 p. 100—au moins—des sidatiques qui étaient décédés s'étaient suicidés. Des tentatives avaient terriblement raté, causant de profondes souffrances et des douleurs atroces non seulement aux intéressés, mais encore à leurs amis et à leurs proches.

Le comité sénatorial qui étudie cette question va faire rapport à la mi-décembre. Je rends hommage à madame le sénateur Joan Neiman pour l'autorité dont elle a fait preuve à cet égard. Dans son mémoire au comité sénatorial, l'association *Persons with Aids Society of British Columbia* a déclaré ceci:

Les personnes contaminées au VIH qui optent pour le suicide assisté sont forcées, compte tenu de la loi actuelle, de recourir à des moyens de fortune. Seules celles qui ont des relations clandestines peuvent obtenir des médicaments pour en finir. Les autres doivent se battre sur des méthodes violentes comme prendre une surdose d'héroïne, se couper les veines, se tirer une balle dans la tête ou s'étouffer avec un sac de plastique.

Personne ne devrait être obligé de mourir de cette façon.

(1740)

Récemment, une ex-infirmière m'a écrit ceci: «La profession médicale doit jouer un rôle de chef de file en aidant ouvertement les malades à prendre ces décisions et en s'assurant que celles-ci sont mises en oeuvre en toute sécurité, avec le plus de dignité possible, afin que les gens ne soient pas contraints d'obtenir des médicaments de contrebande ou privés du réconfort de leur famille et de leurs amis lorsqu'ils décident que leur heure est arrivée.»

Une nouvelle loi pourrait s'inspirer de plusieurs modèles éventuels. Je ne dis pas que mon projet de loi est immuable. Il ne l'est pas. On peut certes l'améliorer, le modifier et le renforcer. Je me réjouis à l'idée qu'une mesure législative pourrait être proposée au début de l'année prochaine. C'est ce que j'espère.

Je recommanderais aux députés de lire un article qui a paru dans le numéro du 14 juillet 1994 du *New England Journal of Medicine* et qui a été rédigé par quelques-uns des médecins les plus distingués d'Amérique. Ils y présentent une proposition élaborée très soigneusement, et assortie de garanties appropriées, en vue de l'adoption d'une nouvelle loi dans ce domaine. Cette proposition pourrait éventuellement servir de modèle.

Je voudrais également saisir l'occasion pour répondre à une préoccupation que des gens ont soulevée au sujet des soins palliatifs et des soins en hospice. En effet, certains disent: «Si seulement les malades recevaient des soins palliatifs convenables, le suicide réalisé avec l'aide d'un médecin ou l'euthanasie ne serait pas nécessaire.» Je voudrais qu'on comprenne bien ceci: je suis fermement et profondément convaincu que les ressources en soins palliatifs devraient être beaucoup plus nombreuses au Canada. Je rends hommage aux professionnels de la santé pour la façon consciencieuse dont ils prodiguent les soins palliatifs et les soins en hospice. Or, nous devons parfaire nos connaissances en gestion de la douleur. Nous avons besoin d'un appui beaucoup plus grand en faveur des soins palliatifs dans notre pays.

Mais en fin de compte, comme même les médecins qui prodiguent des soins palliatifs vous le diront, il est des souffrances, une atteinte à la dignité, des douleurs que les soins palliatifs—aussi nombreux soient-ils—ne peuvent apaiser. L'Association canadienne des soins palliatifs a elle-même reconnu qu'il était impossible de supprimer tous les symptômes chez quelque 16 p. 100 des patients. L'association est d'avis que, dans certains cas, et elle l'a dit dans son mémoire au Sénat, le patient peut être drogué à un point qui interdit toute interaction valable avec la famille. Drogué à tel point que cela interdit toute interaction valable avec la famille! Il y a des gens qui ne souhaitent pas vivre ou mourir dans ces conditions.

Dans son mémoire au Sénat, le D^r Scott Wallace a fait remarquer que le processus de la mort peut provoquer chez le mourant toutes sortes de sensations terriblement pénibles comme la jaunisse accompagnée de démangeaisons insupportables, l'insomnie, des hallucinations, des hoquets constants et incontrôlables, l'incapacité d'avaler, la paralysie de groupes musculaires exigeant l'insertion de tubes multiples, d'intenses nausées et vomissements, l'incontinence, pour ne citer que quelques exemples. Même les soins palliatifs les plus au point ne peuvent supprimer ou atténuer tous ces symptômes. Les douleurs atroces provoquées par le cancer des os ne peuvent pas toujours être contrôlées par les soins palliatifs.

Initiatives parlementaires

Oui, nous devons faire beaucoup dans le domaine des soins palliatifs, mais dans les cas extrêmement rares, espérons-le, où les soins palliatifs ne sont pas satisfaisants, et à condition que les précautions nécessaires soient prises, ce doit être au patient de décider de mettre un terme à ces souffrances, à ces douleurs et à cette atteinte à sa dignité.

L'un des faits singuliers et tragiques à prendre en considération, c'est que dans bien des cas, les gens qui sont en phase terminale pourraient vivre plus longtemps s'ils savaient pouvoir compter sur l'aide d'un médecin pour mettre fin à leurs souffrances le moment venu. C'est tragique de voir que des gens mettent fin à leur vie plus tôt parce qu'ils ont peur de souffrir inutilement.

Je crois que les défenseurs les plus convaincus d'une modification de la loi pour permettre le suicide assisté par un médecin et l'euthanasie—pour permettre aux gens de mourir dignement—sont ceux qui ont été durement éprouvés par la souffrance et la mort dans leur propre famille, et ceux qui souffrent eux-mêmes.

J'utiliserai le temps qu'il me reste pour vous faire part de quelques-uns des points de vue exprimés en ce sens. J'ai reçu plus de 1 000 lettres venant de toutes les provinces et territoires du Canada, des lettres très émouvantes, écrites par des gens qui avaient perdu des êtres chers, qui les avaient vu souffrir, qui avaient partagé leur angoisse, ou par des gens qui souffrent eux-mêmes et qui supplient le Parlement de modifier la loi.

(1745)

J'ai reçu notamment une lettre de Dennis Kaye, lui-même atteint de la SLA et auteur d'un livre intitulé *Laugh, I thought I'd Die: My Life With ALS*. Dennis écrit:

La volonté de vivre ne peut être mesurée, jaugée ou même légiférée par d'autres, et encore moins par ceux dont les faiblesses n'ont pas été mises à rude épreuve. Donc, lorsque la foule se taira et que vous aurez à vous prononcer, fondez votre décision sur le témoignage des gens les plus directement touchés. Je vous en implore, résistez à la tentation de dénaturer ce débat. Il ne s'agit pas d'un débat sur Henry Morgentaler ou des foetus ensanglantés, il n'est pas question d'Adolph Hitler ou de l'extermination des plus faibles d'entre nous; il n'est pas question non plus de l'art palliatif, de code de déontologie ou de meurtre et il n'est surtout pas question d'euthanasie. Il est question du suicide, du fait de se donner la mort, de la possibilité pour une personne, prisonnière de ses déficiences physiques, de demander et d'obtenir de l'aide afin de pouvoir faire le tout dernier geste de sa vie. Au bout du compte, le suicide ne sera peut-être pas l'option que vous retiendrez ou que je choisirai, mais ce sera une des options possibles. Si je dois vivre, que ce soit par choix et non par obligation légale. Souhaitons que la raison prime.

[Français]

Je citerai aussi très brièvement la lettre de Pierre Lussier, le fils de Doris Lussier, ce comédien et auteur très respecté au Québec. Je la ferai circuler pour que tous les députés de cette Chambre en prennent connaissance. Voici donc la citation: «Que les politiciens, barbares par omission, ne me racontent pas que l'épouvantable cri de douleur mortelle que tu as poussé, même inconscient, la veille de ta mort et au moment où nous étions loin de ta chambre, à l'autre bout du couloir, était le reflet d'un état médical de confort.» Non, c'était cruel et injuste!

[Traduction]

Erwin Krickhahn, décédé récemment, a écrit:

Chaque fois qu'un malade en phase terminale ou une personne gravement handicapée se suicide dans le plus grand secret, l'hypocrisie se perpétue. D'autres malades en phase terminale devront porter le même poids de solitude, de désespoir, de culpabilité et de peur parce que rien ne change.

En prenant la parole pour l'honnêteté dans la mort, il voudrait que l'on se souvienne de lui pour la contribution qu'il a apportée au mouvement canadien en faveur du droit de mourir.

Enfin, une lettre d'un homme de Winlaw, en Colombie-Britannique, qui parle de la mort de son père.

Mon père est décédé dans un état végétatif complet. Lorsque sa vie a été menacée, on l'a branché à un système de support vital et puisqu'il ne cessait de rompre ses tubes, on l'a immobilisé dans son lit. Il a cessé de manger et a fini par mourir.

Personne ne devrait être contraint de mourir de cette façon. Je distribuerai aux députés ces lettres et d'autres encore que j'ai reçues et je les exhorte à les lire et à réfléchir.

En terminant, je tiens à rendre hommage aux nombreux groupes et aux nombreuses personnes qui consacrent leurs énergies à ce combat, à la Right to Die Society et John Hofess, Dying With Dignity, Marilyn Séguin, d'autres organismes comme Goodbye, Seaton Royal Commission, des gens comme Rochelle Pittman et les autres que j'ai mentionnés aujourd'hui.

Je profite de l'occasion que m'offre ce débat pour remercier ma regrettée amie, Sue Rodriguez, et pour rendre hommage au courage, à la dignité, à la force et à l'éloquence dont elle a fait preuve dans les derniers jours de la lutte qu'elle a menée pour pouvoir mourir avec dignité. Dans le dernier discours qu'elle a prononcé publiquement, Sue Rodriguez déclarait: «J'espère que mes efforts n'auront pas été vains et que le ministre de la Justice présentera bientôt un projet de loi qui donnera une autre option aux malades en phase terminale en légalisant le suicide assisté par un médecin.»

J'espère sincèrement que le Parlement entendra favorablement ce plaidoyer émouvant et qu'il agira rapidement.

M. Dan McTeague (Ontario): Madame la Présidente, c'est pour moi un grand privilège de prendre la parole aujourd'hui sur cette proposition très importante et très controversée présentée par le député de Burnaby—Kingsway.

En tant que député et représentant d'une des circonscriptions les plus peuplées au Canada et à titre de détenteur d'un nouveau mandat, je trouve intéressant que le Parlement soit disposé à examiner la question de l'euthanasie, étant donné qu'il s'est déjà penché sur le sujet il y a moins de deux ans et l'avait alors écarté.

Je crois que cette question touche l'essence même du rôle que l'État devrait jouer, selon nous, dans la vie des citoyens ordinaires. L'euthanasie consiste clairement, catégoriquement et sans l'ombre d'un doute à faire mourir les gens plutôt qu'à les laisser mourir de façon naturelle, qu'on ne s'y méprenne pas, et c'est un geste répréhensible.

(1750)

Le Parlement n'a pas à examiner la question de la mort sur demande. Si nous voulons examiner la question, nous pouvons le faire par l'intermédiaire d'une commission royale puisque le Parlement a déjà étudié cette question.

Je ne crois pas, malgré la sincérité et l'émotion avec laquelle la question a été abordée par le député qui a proposé la motion, que nous devions autoriser l'État, voire l'obliger, à mettre des gens à mort. L'État se retrouverait ainsi avec du sang sur les mains.

Cette conception digne d'un scénario d'Orwell, si elle est appliquée jusqu'à sa conclusion logique, pourrait avoir les mêmes conséquences qu'aux Pays-Bas, où une commission d'enquête a constaté récemment que 1 030 personnes ont été mises à mort involontairement. Ces personnes n'avaient pas demandé à mourir, mais l'État les a néanmoins endormies.

Nous nous heurtons également à un problème qui s'est manifesté au cours des très longues et épuisantes délibérations qui ont eu lieu dans cette Chambre il y a quelques mois au sujet de la portée des définitions. Nous savons tous trop bien, à la suite des divers débats que nous avons eus sur la question de l'avortement, ce qui se produit lorsqu'on laisse la terminologie et les définitions aux mains du pouvoir judiciaire. Les définitions, les idées et la terminologie sont à bien des égards le jouet, si je puis dire, de ceux qui interprètent les définitions.

Voici quelques exemples: mort imminente, thérapeutiquement inutile, consentement éclairé, maladie incurable, sécurité de la personne. Toutes ces questions, idées et énoncés peuvent aider à définir ce qui est juste et équitable, mais ils nous entraînent sur une voie glissante qui pourrait aboutir à quelque chose de beaucoup plus pernicieux que l'objet du projet de loi dont nous sommes saisis. L'euthanasie suppose la participation active de l'État à la mort d'une personne.

Le député a parlé de l'importance des soins palliatifs. Je connais beaucoup de personnes qui oeuvrent dans ce domaine et je suis sûr que tous les députés ont été profondément touchés par le dévouement de ces personnes qui se consacrent à cette noble tâche. Je suppose que nous aimerions tous qu'il n'y ait que des morts de causes naturelles. Mon point de vue sur la question est fondé non pas sur la simple reconnaissance de ce que font les travailleurs de ce milieu mais aussi sur ce qu'ils disent.

[Français]

Le D^r John Scott qui dirige l'un des plus importants centres de soins palliatifs du Canada, soit le Centre Élisabeth-Bruyère ici à Ottawa, a parlé en termes éloquents de la fragilité de la vie et de la nécessité d'offrir des soins palliatifs avec compassion. Il a dit:

On doit se pencher de toute urgence sur les souffrances non soulagées observées au Canada par l'intermédiaire d'une stratégie de soins palliatifs qui incluent une sensibilisation importante, la recherche et les services au chevet du malade. La crainte et la douleur liées à la mort peuvent et doivent être soulagées au Canada.

Initiatives parlementaires

Lorsque nous observons la souffrance, nous laissons également libre cours aux lamentations. Quand la mort est à nos portes, nous poussons des hauts cris et, parfois, nous appelons la mort, mais nous devons rejeter la tentation de tuer. Il ne faut pas rester insensible aux cris de la volonté de vivre étouffés par les lamentations. Ni le médecin ni le législateur ne doit présomptueusement réagir aux lamentations en imposant le silence à la personne qui fait entendre son cri.

Le Canada fait face à un choix: suivre la tendance observée au Royaume-Uni ou celle des Pays-Bas. Le Royaume-Uni a été l'un des premiers pays à créer des hospices et à offrir les soins palliatifs; de plus, il est reconnu de par le monde pour les soins humanitaires et le soulagement des symptômes qu'on y offre. Les Pays-Bas ne sont pas parvenus à élaborer des programmes de soins offerts en hospice et sont, par conséquent, reconnus pour la qualité médiocre des soins palliatifs et du soulagement des symptômes qu'on prodigue. En désespoir de cause, on s'est tourné vers l'euthanasie comme fonction et solution facile au soulagement des souffrances.

(1755)

[Traduction]

On entendra beaucoup parler du fait que bien des gens appuient le droit de mourir pour un malade en phase terminale. Mais je vous demande ceci: Qu'arrivera-t-il si ce droit devient une obligation? Pensez-y bien: N'y a-t-il pas de grands risques de corruption, par exemple de la part d'héritiers impatientes de voir mourir le malade? Il y a les handicapés, les infirmes, ceux qui ne sont pas génétiquement parfaits à certains égards, les victimes d'Alzheimer.

C'est plus qu'une tempête dans un verre d'eau. Nous ouvrons plus qu'une boîte de Pandore. En réalité, en tant qu'État, nous déciderions qui devrait vivre et qui devrait mourir. En tant que député de la circonscription d'Ontario, je dis que nous n'avons pas ce droit et je voterai contre toute mesure législative dont cette Chambre serait saisie et ouvrirait, insidieusement, une telle voie.

[Français]

Madame la Présidente, je vous remercie du moment qui m'a été fourni par le député de Burnaby—Kingsway. Je respecte évidemment sa position, mais comme député élu dans les années 1990, j'ai l'obligation de représenter le l'avenir et non le passé.

[Traduction]

Je représente tous les Canadiens et je les représente jusqu'à ce qu'ils meurent de mort naturelle.

[Français]

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Madame la Présidente, en tant que porte-parole du Bloc québécois et de l'opposition officielle dans ce dossier, jamais je n'ai senti autant le poids de ma responsabilité de législateur comme maintenant vis-à-vis de ce projet de loi concernant le suicide assisté. Et les dix minutes qui me sont allouées pour traiter de ce sujet sont nettement insuffisantes.

En avril dernier, j'ai amorcé une discussion sur ce projet de loi avec la population de mon comté. Ce forum public nous a permis de situer le débat dans une perspective plus large qui est celle de l'euthanasie. Par ailleurs, plusieurs questions ont été posées quant à la définition de certains termes, notamment «les soins palliatifs», «le testament biologique», «l'acharnement thérapeutique versus l'arrêt de traitement», «le suicide assisté».

Initiatives parlementaires

Plusieurs questions ont donc été soulevées et pour lesquelles les réponses se sont avérées difficiles, voire même insatisfaisantes. Certains intervenants ont défendu le droit de la personne à mourir dans la dignité, d'autres ont contesté ce droit de décider de mourir. Tous craignent fondamentalement un manque de contrôle sur leur destinée au moment de mourir.

Mais d'abord qu'est-ce que l'euthanasie? Je me permets de vous soumettre ici une définition parmi tant d'autres. Le terme «euthanasie» évoque désormais la responsabilité d'un professionnel de la santé ou d'un proche dans la mort d'un malade ou d'un handicapé. Dans une telle perspective est euthanasique un geste, ou l'omission, qui provoque délibérément la mort du patient dans le dessein de mettre fin à une vie marquée par la souffrance, dit l'Encyclopédie Universalis.

Avec l'avancement des sciences médicales, nous ne pouvons, en tant que législateurs, nous fermer les yeux sur une nouvelle réalité sociale, et ça c'est l'avenir. Il ne saurait être question ici de banaliser le suicide, le respect de la vie est une valeur fondamentale dans notre société. Pourtant la science modifie de plus en plus la vie en intervenant entre autres à son début et à sa fin par des thérapies, des drogues et des technologies nouvelles.

De plus cette Chambre s'apprête à étudier la question des manipulations génétiques et du clonage. Le Parlement canadien s'est penché à plusieurs reprises sur la question de l'avortement. Une commission royale d'enquête a étudié les techniques de reproduction.

Nous avons également la responsabilité de protéger le droit de toute personne qui désire mourir dans la dignité. Dans une société de droit comme la nôtre, l'autonomie des malades, comme de toute autre personne, est aussi une valeur fondamentale. Nous devons questionner également cette frontière entre le droit des malades à choisir eux-mêmes le moment de leur mort et l'acharnement thérapeutique, acharnement que tous craignent.

Il importe que nous abordions tous les aspects de cette question. Nous devons la débattre dans ses différentes perspectives morale, médicale et juridique. En ce sens, le projet de loi ne doit pas servir non plus à banaliser le droit de donner la mort. Je fais référence ici aux abus auxquels pourraient se livrer certains médecins ou des membres de la famille.

Il faudrait également définir ce qu'est un consentement réfléchi, comment intervenir auprès d'une personne incapable au sens juridique. Ce dossier est difficile, mais incontournable.

(1800)

Les cas de M^{me} Sue Rodriguez et M^{me} Nancy B. ont contribué à mettre sur la place publique une situation qui se vit chaque jour dans notre société. Concernant l'acharnement thérapeutique, la *common law* reconnaît à un adulte capable le droit de refuser un traitement médical ou d'exiger son interruption. Et ce, ajouterais-je, en dépit de la capacité de la médecine d'appliquer ce traitement. Mais on ne parle pas de suicide dans ce cas.

Dans la décision rendue en janvier 1992 dans l'affaire Nancy B., la Cour supérieure du Québec a tranché qu'une patiente adulte capable, atteinte d'une maladie incurable et clouée au lit pour la vie, avait le droit de demander à son médecin de débrancher le respirateur qui la maintenait en vie. Cette affaire portait également sur la responsabilité criminelle du médecin.

Après avoir évoqué les articles 216, 217, 45 et 219 du Code criminel, le juge a conclu que le médecin ne montrerait pas une insouciance déréglée ou téméraire s'il débranchait le respirateur à la demande de la patiente et laissait la maladie suivre son cours naturel. Il a également statué que le médecin n'aiderait pas la patiente à se suicider et ne commettrait pas un homicide étant donné que la mort de Nancy B. résulterait de la maladie.

Alors, que fait-on des personnes qui ne sont plus capables de donner leur consentement, mais qui ont exprimé préalablement leur volonté dans ce qu'on appelle communément le testament biologique, document dans lequel une personne demande à l'avance de ne pas recevoir certains soins de prolongation de la vie le jour où l'on découvrirait chez elle une maladie incurable conduisant à la mort? Ce document n'a actuellement aucune valeur légale.

N'y aurait-il pas lieu de reconnaître une valeur légale et de rendre plus contraignant le testament biologique pour empêcher précisément l'acharnement thérapeutique?

Quant à l'aide au suicide, en vertu de l'article 241 du Code criminel, «... est coupable d'un acte criminel quiconque conseille à une personne de se donner la mort ou aide quelqu'un à se donner la mort», bien que le suicide lui-même ne soit plus un acte criminel. C'est cet article 241 que M^{me} Rodriguez a contesté en 1992 au titre de l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés.

M^{me} Rodriguez a prétendu que son droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne qui, à son avis, comprend le droit relatif au contrôle du moment et des circonstances de la mort, lui était refusé par l'article 241.

La cour a statué à la majorité, 5 contre 4, que bien que l'article 241*b*) prive M^{me} Rodriguez du droit que lui garantit l'article de la Charte, cette privation est justifiée parce que conforme aux principes de justice fondamentale.

Le juge Sopinka, s'exprimant au nom de la majorité, déclarait notamment que «... permettre l'aide au suicide porterait atteinte au principe du caractère sacré de la vie et donnerait à croire que l'État sanctionne le suicide». De plus, le juge ajoute: «Les craintes d'abus possibles et la difficulté que pose la formulation de garanties destinées à garantir les abus font qu'il est nécessaire d'interdire l'aide au suicide.» Mais doit-on pour autant laisser faire et obliger des personnes malades à porter leur cas devant les instances judiciaires ou à agir discrètement dans le silence?

Je terminerai ces commentaires d'ordre juridique en rappelant un extrait de l'opinion dissidente du juge en chef Antonio Lamer dans l'affaire Sue Rodriguez. Même si le juge dit craindre que la décriminalisation de l'aide au suicide accentue le risque que les handicapés physiques soient manipulés par d'autres personnes,

Initiatives parlementaires

le juge a affirmé que de telles conjectures, ainsi que l'argument du doigt dans l'engrenage, ne justifiaient pas l'imposition d'une restriction à ceux qui ne sont pas vulnérables et qui consentent librement à se donner la mort.

Bien sûr, on craint l'abus, mais y a-t-il vraiment lieu à ce moment-ci de craindre de tels abus, surtout si une loi vient délimiter le contexte et les modalités d'intervention des praticiens?

Certains professionnels opposent soins palliatifs et demande de mourir. Pourtant, tous reconnaissent les limites de ces soins contre la douleur dans le traitement des malades en phase terminale. Tous reconnaissent qu'un certain nombre de patients en phase terminale, soit les cas extrêmes, de 1 à 5 p. 100, ne peuvent voir leurs douleurs contrôlées adéquatement. Pour d'autres, c'est beaucoup plus que cela.

Je citerai *La Presse* de ce matin qui citait le D^r Rapin qui disait:

Actuellement, seuls 40 p. 100 des douleurs ressenties par les patients lors de leur séjour à l'Hôpital général sont adéquatement soulagées. Or, avec les progrès de la médecine et des sciences de la santé, on pourrait aller jusqu'à 90 ou 95 p. 100.

Il n'y a pas unanimité quant aux statistiques.

Est-il vrai que seulement 5 p. 100 des patients qui en ont besoin ont accès aux soins palliatifs?

(1805)

Est-il raisonnable que des patients dont les douleurs ne peuvent être soulagées soient, dans certains cas, soumis au sommeil artificiel? Parce que c'est cela, le sommeil artificiel, la réponse des soins palliatifs aux cas extrêmes.

Je citerai le journal *Palliative Care* qui mentionne que:

[Traduction]

«La fréquence de cette situation est controversée, les estimations variant entre 5 et 52 p. 100. Selon une étude, 52 p. 100 des malades en phase terminale développent des symptômes insupportables, comme la dyspnée, la douleur, le délire et les vomissements, qui nécessitent une forte sédation pour un soulagement adéquat.»

[Français]

Un philosophe disait: «Entre la durée et la conscience, il faut choisir la conscience.»

Vous me faites signe que mon temps est presque expiré, madame la Présidente.

Mme Lalonde: Vous avez choisi la conscience.

M. Daviault: Pour les spécialistes que j'ai rencontrés hier à Montréal, à la 10^e Conférence internationale sur les soins palliatifs, cette pratique, le sommeil artificiel, s'assimile davantage à l'euthanasie qu'à l'arrêt de traitement.

Il est pratiquement impossible, dans les cas d'agitation terminale des derniers jours d'empêcher la douleur. Je tiens à souligner le courage du député de Burnaby—Kingsway qui a le mérite de saisir cette Chambre de ce projet de loi. J'ajouterai que je souhaite également qu'un comité spécial de la Chambre se pen-

che entre autres sur le rapport du comité sénatorial sur l'euthanasie et le suicide assisté. Il y aurait beaucoup à en dire.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Monsieur le député, je regrette, votre temps est écoulé.

M. Daviault: Madame la Présidente, y aurait-il consentement de la Chambre pour que je poursuive?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a-t-il consentement unanime pour que le député poursuive pendant une minute?

Des voix: D'accord.

M. Daviault: Cependant, puisque le projet de loi est privé, il ne lie pas encore le gouvernement et ne permet pas un débat parlementaire sur toute la question de l'euthanasie, qu'elle soit active ou passive. Il faut tenir ce débat, de manière à apporter le meilleur éclairage possible à nous, les législateurs, ainsi qu'à la population vis-à-vis de cette réalité sociale.

J'en profite pour saluer également le travail du comité sénatorial et de M^{me} Neiman. Le rapport de ce comité sera sans nul doute utile à la réflexion des élus. Dans ce contexte, je souhaite une discussion plus large sur la question de l'euthanasie amenée par le gouvernement et à laquelle participera l'ensemble des partis représentés dans cette Chambre.

En terminant, j'aimerais dire que, lorsque je visitais l'unité des soins palliatifs du Centre hospitalier Notre-Dame-de-la-Merci, que vous connaissez, madame la Présidente, j'ai rencontré plusieurs professionnels de la santé qui m'ont profondément ému par leur travail. Je souhaite que la compassion et le respect que ces personnes vouent à nos grands malades animent le débat que nous aurons sur cette question.

[Traduction]

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C-215, Loi modifiant le Code criminel (aide au suicide), qui a été présenté à la Chambre des communes par le député de Burnaby—Kingsway.

Je veux d'abord, en guise d'introduction, féliciter le député pour ses efforts en vue de corriger ce qu'il perçoit comme étant une faiblesse dans les dispositions actuelles du Code criminel relativement à l'aide au suicide.

Je veux aussi lui exprimer mes plus sincères condoléances à la suite du décès de sa très bonne amie, Sue Rodriguez. M^{me} Rodriguez était une personne courageuse qui a travaillé sans relâche durant une période extrêmement difficile de sa vie pour attirer l'attention du public sur la question de l'euthanasie, plus particulièrement sur celle du suicide assisté par un médecin.

Il est clair que c'est une question qui intéresse énormément notre collègue. Comme les députés le savent, ce n'est pas la première fois qu'il essaie de soulever cette question pour qu'elle soit débattue à la Chambre.

Il est évident aussi que toutes les questions entourant la fin de la vie intéressent de plus en plus la population. Nous ne devons pas oublier toutefois que ces questions peuvent être examinées

Initiatives parlementaires

de plusieurs points de vue, notamment des points de vue médical, juridique, social et éthique.

De plus, il ne faut pas oublier que ces questions ne se limitent pas à une analyse du suicide assisté par un médecin. Elles englobent aussi d'autres sujets tels que les soins palliatifs, la cessation ou l'abandon des traitements et la nature du consentement du malade.

(1810)

Ces questions et d'autres questions connexes seront examinées par les membres du Comité spécial sénatorial sur l'euthanasie et le suicide assisté qui a été formé le 23 février 1994.

Avant de parler de façon plus précise des dispositions du projet de loi C-215, je voudrais dire quelques mots au sujet du travail entrepris par ce comité sénatorial. Très brièvement, le mandat de ce comité spécial consiste à examiner, afin d'en faire rapport, les questions juridiques, sociales et éthiques liées à l'euthanasie et au suicide assisté. Le comité doit présenter son rapport final au Sénat au plus tard le 15 décembre 1994.

Je vais maintenant parler du projet de loi lui-même et faire une brève analyse des dispositions contenues dans cette mesure législative proposée par le député de Burnaby—Kingsway. Je crois que cela nous aidera à comprendre la complexité de cette question.

Le projet de loi C-215 prévoit qu'un médecin qualifié ne commet aucune infraction au Code criminel s'il aide un malade en phase terminale à se donner la mort, à la fois à la demande du malade et avec le consentement volontaire de celui-ci et avec l'approbation d'au moins un autre médecin qualifié.

Même si certains seraient portés à penser au premier coup d'oeil que ce sont là des lignes directrices concises et suffisantes, je crois plutôt que nous devons travailler davantage pour donner aux Canadiens un cadre juridique approprié pour ce genre de décision. Cette forme de suicide assisté demeurerait un acte criminel punissable d'une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans. Il faut que les circonstances dans lesquelles cette protection s'appliquerait soient claires.

Selon moi, l'expression « malade en phase terminale » n'est pas définie, et il n'en existe aucune définition généralement acceptée. Cela pourrait poser de graves problèmes.

Une autre préoccupation tient à un autre aspect de la proposition à l'étude ce soir. Le projet de loi C-215 dit que le patient doit donner son consentement volontaire, mais sans expliquer ce qu'est le consentement volontaire. Une difficulté peut surgir, car on ne dit pas que le patient doit avoir la capacité de consentir. Par exemple, les personnes souffrant d'une dépression nerveuse n'ont pas nécessairement la capacité de donner un consentement volontaire, mais peuvent le donner tout de même. Aucune dispo-

sition du projet de loi ne traite de la situation du patient atteint d'incapacité.

Dans les délibérations sur l'affaire Rodriguez, la Cour suprême du Canada a demandé comment on réglerait le problème du patient atteint d'incapacité, si les patients en pleine possession de leurs facultés étaient autorisés à demander le suicide assisté.

Je signale également aux députés que le projet de loi ne traite pas spécifiquement des enfants. Ils sont englobés dans le libellé général du projet de loi, mais il n'y a aucune disposition sur le consentement par procuration. Les enfants qui peuvent être capables de donner un consentement valable doivent-ils être autorisés à demander l'assistance au suicide? Si quelqu'un d'autre peut consentir à leur place, qui peut légitimement le faire? Les deux parents doivent-ils donner leur accord ou un seul d'entre eux peut-il le faire?

Nous savons que les membres de la famille et les amis sont parfois appelés à aider le patient à mourir. Le projet de loi C-215, tel qu'il est conçu, n'assure aucune protection dans ces cas, même ceux qui suscitent le plus de sympathie. La protection est réservée aux médecins.

Je ne veux pas dire que la Chambre doit s'y prendre de telle ou de telle manière pour aborder le problème. Ce qui importe, c'est que, lorsque nous l'aborderons, nous le fassions en étant conscients et en tenant compte de toutes les situations où la question du suicide assisté peut se poser.

(1815)

Il est bien simple de dire que ces questions sont perçues de diverses façons par des personnes qui les considèrent selon des perspectives différentes. Les juristes vont plus probablement les aborder sous l'aspect d'actes à examiner d'après les définitions et les limites imposées dans la loi actuelle, alors que les médecins les aborderont plus probablement comme des éléments d'un processus de traitement continu pour leurs patients. À mon avis, il est important d'examiner ces questions selon toutes les perspectives pertinentes.

Je félicite le député de Burnaby—Kingsway de son initiative pour permettre aux parlementaires de se pencher sur ces questions et ces problèmes. Il reconnaît cependant lui-même que les dispositions proposées dans le projet de loi C-215 ne répondent pas à toutes les questions et à toutes les préoccupations que nous devons aborder dans l'examen de ce que nous appelons au sens général l'euthanasie.

Je le répète, le ministère de la Justice a entrepris une étude exhaustive dans ce domaine, englobant un examen de tous les problèmes juridiques complexes concernant l'euthanasie, le suicide assisté, les soins palliatifs et la cessation de traitement, afin de déterminer s'il est nécessaire d'apporter des modifications au Code criminel.

Il ne me paraît pas opportun de nous prononcer sur les modifications proposées dans le projet de loi C-215. Il me semblerait au

Initiatives parlementaires

contraire plus opportun de réunir autant d'information que possible sur les difficiles questions sous-jacentes et d'attendre la fin des audiences du comité sénatorial pour laisser aux sénateurs l'occasion d'examiner la question de façon exhaustive.

Le ministre de la Justice nous a assurés que tous les parlementaires auront l'occasion d'examiner sérieusement ces questions. Je suis persuadé qu'on nous donnera l'occasion de le faire en temps opportun.

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Madame la Présidente, la vie commence dès le moment de la conception et se poursuit jusqu'au moment de la mort naturelle. Le respect du caractère sacré de la vie et de la dignité de la souffrance humaine, ainsi que la reconnaissance des valeurs morales, éthiques et spirituelles sont bien établis dans le droit naturel et dans le droit canadien.

Le Code criminel du Canada interdit d'aider ou d'encourager quelqu'un à se donner la mort ou de lui conseiller de le faire. Ces dispositions législatives n'existent pas simplement pour régler notre comportement. Elles visent plutôt à énoncer et à traduire les valeurs et croyances qui nous sont chères à titre de nation.

Par respect pour tous les êtres héroïques qui endurent silencieusement les douleurs physiques et qui acceptent les tourments émotifs que la vie leur réserve jour après jour, jusqu'à celui de la mort naturelle, je demande que les dispositions actuelles du Code criminel qui concernent l'aide au suicide soient appliquées rigoureusement de manière qu'il ne soit pas porté atteinte aux valeurs de notre pays ni à sa conscience morale par rapport au respect de la vie. Si nous ne le faisons pas, l'Homme sera victime d'une injustice encore plus grande que celle pouvant résulter de la douleur ou de la souffrance humaine.

Dans notre culture, certains voient d'un bon oeil le dépôt d'un projet de loi d'initiative parlementaire autorisant l'aide au suicide ou l'euthanasie, et ce, en raison de l'importance accordée à la liberté individuelle et à l'autonomie personnelle. Ce point de vue ne saurait toutefois justifier l'usurpation d'une vie humaine. La protection de la vie humaine a longtemps été la valeur fondamentale de notre société. Le fait de tuer quelqu'un, même avec son consentement, est une question d'intérêt public. Accepter que le fait de tuer quelqu'un soit une question privée reposant sur un choix individuel, c'est porter atteinte au respect de la vie humaine, c'est déshumaniser la société et c'est déraisonnable.

Dans la décision sur l'affaire Rodriguez qu'il a rédigée au nom de la majorité des juges de la Cour suprême du Canada, le juge Sopinka a dit que le respect de la vie est un principe fondamental à propos duquel il existe un large consensus dans la société canadienne. L'interdiction de l'aide au suicide est le reflet de ce consensus et vise à protéger les êtres vulnérables qui pourraient être persuadés de se suicider.

Le juge Sopinka explique que le fait de permettre le suicide réalisé avec l'aide d'un médecin porterait atteinte au caractère sacré de la vie humaine et donnerait l'impression que l'État ferme les yeux sur le suicide. De plus, des craintes relatives aux abus et à la difficulté d'établir des sauvegardes pour prévenir les

abus font qu'il est nécessaire (dans notre pays) d'interdire le suicide assisté».

(1820)

Ce dont il est aussi question ici, c'est le fait de donner au médecin le droit de tuer. Au VI^e siècle av. J.-C., le philosophe grec Hippocrate a écrit un serment qu'ont dû prêter tous les médecins depuis lors. Il se lit en partie comme suit: «Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion. . . » Fait à remarquer, ces mots sont immédiatement suivis de ce qui suit: « . . . semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif.»

Dans les temps modernes, ce serment a été reformulé sous le nom de Déclaration de Genève, qui dit en partie: «Je maintiendrai le plus grand respect pour la vie humaine. . . même sous la menace, je n'utiliserai pas mes connaissances à l'encontre des lois de la nature.»

Ces serments existent depuis 2 500 ans. Les lois de la nature doivent être respectées et les valeurs de notre société doivent être protégées. Je conclus avec ma déclaration préliminaire. La vie commence au moment de la conception et se poursuit jusqu'à la mort naturelle.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Madame la Présidente, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de m'exprimer sur ce sujet précis.

Comme la plupart des députés le savent désormais, lorsqu'il s'agit de questions morales, la politique du Parti réformiste consiste à faire de notre mieux pour trouver un consensus chez nos électeurs afin de déterminer dans quel sens nous devons voter. J'ai moi-même fait cet effort. Je n'ai pas pu trouver de consensus, les opinions étant également partagées. Lorsque viendra l'heure de me prononcer sur une telle loi, il se peut fort bien que je puisse le faire selon mes convictions et mes vœux.

Il importe donc que mes électeurs sachent quels sont mes vœux, et je suis maintenant prêt à les formuler. Mes convictions et mes vœux vont totalement à l'encontre de ce type de mesure législative. Je suis contre. Mes convictions tiennent probablement, d'abord et avant tout, à mon éducation. Je suis un évangéliste, né de bons parents qui m'ont enseigné, dès ma plus tendre enfance, que le bien le plus précieux que l'on puisse recevoir du créateur est la vie et que Lui seul a le droit de la reprendre. J'ai grandi dans cette foi et je dois dire aujourd'hui que je n'ai jamais été aussi convaincu de cette vérité.

Au cours de mes années d'enseignement, j'ai été en contact avec beaucoup de jeunes. J'ai vu des jeunes déprimés. Je me suis beaucoup préoccupé de leurs attitudes. On commence à s'inquiéter parce que le suicide est devenu un phénomène beaucoup plus répandu que notre société l'aurait souhaité. Le suicide est à la hausse.

Ces dernières années, le suicide a pris l'allure d'un cauchemar pour notre société. Les causes sont multiples: foyers brisés, drames au sein des familles, fortes dépressions de tous ordres,

Initiatives ministérielles

voire maladies. Lorsqu'on s'est rendu compte que cela causait un problème qu'il fallait absolument résoudre, toutes les sociétés ont demandé aux églises et aux écoles, ainsi qu'à d'autres institutions, comme les services sociaux, de collaborer pour essayer de prévenir cet acte appelé «suicide» et de prendre toutes les mesures possibles en ce sens.

C'est ce que nous avons fait pendant des années. Nous avons des conférenciers spéciaux, des activités et des programmes spéciaux, de même que toutes sortes d'autres mesures visant à déceler chez les jeunes ceux qui éprouvaient des difficultés. Lorsque le directeur d'une école, par exemple, perd l'un de ses jeunes, il doit se demander ce qu'il a fait de mal et ce qui explique ce geste.

(1825)

Puis, au beau milieu de tout cela et à mesure que le temps passe, on reçoit un appel de son frère et de sa belle-soeur qui sont effondrés littéralement parce que leur fils de 19 ans, votre neveu, a décidé de mettre un terme à sa vie ce soir-là. Nous nous demandons tous alors la raison de tout ceci. Dans ce cas-là, nous n'avons pu trouver d'explication. Il se peut fort bien que mon neveu de 19 ans ait découvert, par l'entremise d'un médecin, qu'il était atteint d'une maladie tout à fait incurable. Nous l'ignorons.

Cependant, nous ne croyons pas un seul instant—et peu importe tous les cas de suicide auxquels j'ai été confronté—que ce soit là une façon très digne de mourir. S'il est question de mettre fin à la vie d'une personne de cette façon, on ne doit certes pas parler de «dignité».

D'aucuns disent qu'on ne devrait pas se prononcer tant qu'on n'a pas été à la place de ceux qui ont perdu un être cher. J'ai vu mon père souffrir pendant longtemps et surtout une soeur qui est morte à l'âge de 54 ans après avoir combattu pendant deux dures années un cancer incurable. J'ai vu cette belle fille de 140 livres en pleine santé et aux cheveux noirs devenir une vieille femme aux cheveux gris ne pesant plus que 58 livres et souffrant le martyre. J'ai entendu ma soeur implorer bien des fois le Seigneur de la laisser mourir, car elle n'en pouvait plus. Après avoir pris certains médicaments, ses souffrances devenaient plus supportables et elle nous disait alors avec un sourire qu'il ne fallait pas porter attention à elle lorsqu'elle parlait de cette façon, qu'à ce moment-là elle avait vraiment ce sentiment, que c'était très dur, mais qu'il fallait avoir foi en elle, car ce n'était vraiment pas pire que les douleurs de l'accouchement.

Qu'en est-il du manque de dignité? C'était la femme la plus digne que j'ai jamais rencontrée dans ma vie, même si elle était ma soeur, et je suis fier de le dire. Jusqu'au dernier moment où elle a fermé les yeux et nous a quittés pour un monde meilleur, elle avait encore quelque chose à offrir. Malgré ses douleurs, elle apportait encore beaucoup à ceux d'entre nous qui l'aimaient le plus.

Cette histoire est vraie, comme celle de ceux qui disent qu'ils n'en peuvent plus et qui demandent qu'on fasse n'importe quoi pour mettre un terme à leurs souffrances. Ne vous y trompez pas. Dans le cas de mon père et de ma soeur, ils nous ont dit tous deux qu'ils ne voulaient pas qu'on prolonge leur vie artificiellement. Nous avons demandé aux médecins de n'en rien faire. Ces derniers nous ont répondu très patiemment qu'ils devaient faire tout

leur possible pour qu'ils se sentent mieux et ils nous ont garanti que cela apaiserait beaucoup leurs douleurs. Ils ont ajouté qu'ils ne seraient plus aux prises avec la souffrance, mais que cela pourrait peut-être accélérer leur mort et les rendre incohérents parfois. Cela a certes été le cas, mais je n'ai jamais considéré un seul instant qu'ils sont morts sans dignité. Je pense qu'on ne devrait jamais avoir recours à cette solution.

L'idée que 295 politiciens devront se prononcer sur une telle question me rend vraiment nerveux. Cela me trouble beaucoup, car on change alors le sens du mot «suicide». En effet, si une personne en aide une autre à commettre cet acte, il ne s'agit plus d'un suicide. J'ai toujours cru que se suicider voulait dire s'enlever la vie. Si on le fait avec de l'aide, quelle qu'elle soit, je n'ose pas dire quel terme il faut alors utiliser.

J'estime que si nous, en tant que politiciens, devons prendre cette décision, nous devrions nous garder de l'imposer aux professionnels de la santé. Je sais de sources sûres que l'association médicale s'oppose vivement à cette proposition, si l'on se fie aux sondages menés auprès d'elle.

(1830)

Alors, si une telle mesure législative est adoptée, nous devrions probablement parler de suicide réalisé avec l'aide d'un politicien, et non d'un médecin, et les politiciens seraient peut-être ceux qui devraient procéder à cet acte.

À mon avis, nous devons être totalement responsables des décisions que nous prenons à la Chambre, et je ne crois pas un seul instant que nous voulons nous lancer dans une entreprise qui nous rendrait responsables d'une décision que nous risquons fort de regretter amèrement plus tard si elle entraîne les conséquences qu'a connues la Hollande et que le député d'en face a mentionnées. Des tragédies horribles se produisent là-bas.

Voici une maxime que j'ai entendue à plusieurs reprises et à laquelle je crois de tout coeur: «Quand des gens demandent à mourir ou qu'on les tue, nous devrions leur tendre une corde de sécurité, et non un noeud coulant.»

Alors, en terminant, je demanderais aux députés, lorsqu'ils se prononceront sur cette question, de bien sonder leur âme et de laisser leur conscience les guider.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES*[Français]***LE MAINTIEN DE LA PAIX**

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Madame la Présidente, à la reprise du débat sur cette motion, je voudrais rappeler aux députés de la Chambre le contenu de la motion. Elle est ainsi libellée: «Que cette Chambre prenne note des engagements internationaux actuels et futurs du Canada à l'égard du maintien de la paix dans le monde, en particulier en ce qui concerne l'ex-Yougoslavie, Haïti et le Rwanda», qui sont les

chantiers dans lesquels les Canadiens sont présentement engagés.

Lorsqu'on parle d'engagements internationaux, il est évidemment question du Canada tout entier, mais il est aussi beaucoup question des personnes qui sont touchées par cette mesure. Évidemment, il y a les gens des pays dans lesquels on intervient, mais pour nous, pour les Canadiens, pour les Québécois, il s'agit beaucoup des membres des forces armées qui sont envoyés dans ces missions.

Dans ma propre circonscription, dix-sept soldats sont maintenant revenus de l'ex-Yougoslavie, mais ils ont eu un séjour là-bas qui n'a pas toujours été facile, où ils ont contribué au maintien de la paix. Je veux les en remercier. Il y a trente autres soldats qui, en janvier 1995, subiront un entraînement en vue d'une mission de paix dans le monde. Ce sont des soldats de la réserve, donc des gens qui, à l'origine, n'étaient pas nécessairement formés pour ce type de fonction. Je trouve important qu'on aborde une motion comme celle-là en tenant compte des aspects humains qui touchent ces individus.

Dans le domaine des engagements internationaux, le Canada a un passé qui est très riche. Je ne vous énumérerai pas l'ensemble des interventions qu'il y a eu, mais souvenons-nous du Cachemire, de la Nouvelle-Guinée, du Yémen, du Sinaï, de Chypre, et plus récemment, notamment, de l'ex-Yougoslavie. On peut aussi se dire qu'on aura un avenir très occupé, parce que l'évolution de la situation mondiale fait que les foyers de guerres locales, les foyers de situations difficiles se multiplient, parce qu'on n'a pas réglé, dans notre société, dans l'univers, sur la Terre, tous les problèmes d'inégalité qui résultent, souvent, en affrontements entre les gens d'un même pays qui essaient de trouver des solutions à leurs problèmes.

Il y a un constat qui peut être partagé par tout le monde, c'est la nécessité de former un corps spécialisé dans ce type d'intervention. On a appris beaucoup par tâtonnement et diverses expériences. Maintenant, je crois qu'il y a une obligation de s'assurer que nos interventions soient de plus en plus structurées, pertinentes et percutantes dans ce domaine. Essayons donc de tirer leçon un peu des endroits où actuellement nous faisons des interventions. Que ce soit en Yougoslavie, à Haïti, au Rwanda, je pense qu'on se rend compte dès le départ que ce sont des situations très différentes l'une de l'autre qui nécessiteront une préparation très particulière de nos soldats. C'est un défi très important.

(1835)

Il y a six mois à peine, soit au début de l'année, on tenait un débat ici sur la pertinence de l'intervention en ex-Yougoslavie. À ce moment-là, j'avais mentionné ceci, et je pense que c'est toujours d'actualité: «La question de la sécurité des troupes est indissociable de celle de la clarté et de la pertinence de la mission qui leur est confiée.» Cette phrase, si on l'applique à la Yougoslavie aujourd'hui, on peut dire qu'au mois de janvier dernier, on a contribué à ce que la mission soit assez clarifiée.

Mais sur le terrain, aujourd'hui, c'est difficile de voir ce qu'on a gagné et ce qu'on a perdu. Si on se fie aux communiqués de presse, ils sont très peu encourageants. La situation perdue, il y a une menace de frappe aérienne pour dégager Sarajevo, encore une

Initiatives ministérielles

fois. On a l'impression de regarder un vieux film de guerre, mais c'est la triste réalité d'aujourd'hui. Il y a toujours les menaces serbes de s'en prendre aux Musulmans bosniaques. Il y a aussi la possibilité que l'embargo soit levé sur les armes destinées aux Musulmans.

Donc, l'opération en Yougoslavie, comme on avait dit à la Chambre en janvier de façon assez unanime, il faut y rester pour s'assurer d'éviter des catastrophes encore plus grandes. Mais d'un autre côté, on doit s'assurer qu'au moment où le gouvernement aura à décider s'il renouvelle la présence des soldats, qu'on ne s'embourbe pas là et qu'on contribue à ce que la bataille dure plus longtemps encore. Il faut trouver des façons d'intervenir qui donneront une chance de s'en sortir le plus tôt possible, et ce n'est pas nécessairement très évident.

L'autre exemple que nous avons devant nous et pour lequel la phrase que je disais sur la clarté et la pertinence de la mission qui leur est confiée est moins évidente, c'est à Haïti. On l'a vu lors des périodes de questions, on l'a vu par le type d'ententes prises entre Washington et le gouvernement fantoche d'Haïti. On est devant une situation où l'on veut que le Canada participe à une force internationale, mais on ne sait pas vraiment ce qui adviendra de cette entente, parce qu'il y a des principes de base qui ne sont pas respectés dans la situation actuelle.

Il y a un président élu qui est involontairement en exil, et là on signe une entente avec un gouvernement qui n'a jamais eu de légitimité. On dit toujours qu'un compromis vaut mieux que pas d'entente, mais le compromis actuel demande beaucoup de circonspection de la part des autorités canadiennes afin de s'assurer qu'on ne contribuera pas à une situation inacceptable.

Si les forces américaines qui débarquent présentement à Haïti ne sont que des spectatrices de la situation et font que le régime de terreur, le régime inacceptable qui est là se perpétue, on n'aura fait que contribuer au côté négatif, à l'aspect inacceptable de ce gouvernement. On peut dire qu'à Haïti—le ministre des Affaires étrangères le disait—, le Canada a toujours essayé de respecter le plus possible le mandat de M. Aristide. Je pense qu'il y a encore place dans l'intervention du Canada pour s'assurer que nos interventions permettent de respecter la légitimité des institutions réelles de ce pays.

Le problème est que le règlement entre les Américains et le gouvernement fantoche d'Haïti ressemble un peu à un fromage de gruyère. Il n'y a pas de départ obligatoire des putschistes, on ignore quand M. Aristide pourra retourner dans son pays et on ne sait pas non plus si le chef de l'armée actuel quittera ses fonctions. Le bon côté de l'entente, c'est d'avoir évité une effusion de sang lors d'un débarquement et le mauvais côté, c'est qu'on ne sait pas vraiment si la démocratie en sortira gagnante.

Ce qu'il faut éviter, c'est accorder une prime de crédibilité au gouvernement fantoche. Si on leur permet de s'incruster et de demeurer, on peut leur avoir accordé de la crédibilité. C'est dans cette optique qu'il faut étudier l'intervention du Canada à Haïti.

(1840)

Si on envoie là des policiers, qui avec toute la bonne volonté du monde y arrivent, mais n'ont pas de poids réel, on aura contribué à détériorer une situation qui n'était déjà pas très rose

Initiatives ministérielles

et à tuer l'espoir des Haïtiens, parce qu'en bout de ligne ce qui est en question, c'est le fait que l'on puisse permettre aux Haïtiens, à ceux qui espèrent le retour de la démocratie, que le message soit clair, qu'ils puissent y arriver, qu'ils puissent avoir un appui réel de la communauté internationale.

Je crois qu'il faut donc s'interroger à savoir si les conditions de l'appui et de la participation du Canada sont respectées. Lorsqu'on enverra les policiers, il ne faudra pas faire la même erreur ou le même compromis là-dessus que les Américains ont fait, c'est-à-dire qu'il faudra s'assurer que le père Aristide, le président des Haïtiens, sera d'accord avec l'envoi de ces policiers-là en Haïti, parce que sinon on va avaliser le fait de faire des ententes avec un gouvernement fantoche sans l'accord du président élu des Haïtiens. Cela nous mettrait vraiment dans une situation aberrante. C'est comme si au Canada quelqu'un venait faire une entente avec une personne non élue et disait que cela pourrait s'appliquer à l'ensemble du Canada. Je pense qu'on ne tolérerait pas cela vraiment très longtemps.

Là-dessus, il y a au moins cela de sécurisant. Je pense qu'on peut se rappeler l'engagement du ministre des Affaires étrangères en réponse à une question du chef de l'opposition, qui nous a dit : «Il n'y a rien qui se fera sans l'accord du père Aristide». J'ai espoir que cet engagement du ministre sera respecté, et je pense qu'il est important qu'il le soit effectivement afin que la situation puisse s'améliorer et se régler de façon correcte.

Le troisième exemple d'intervention présentement est le Rwanda et le Burundi. Dans ces pays-là, le Canada est présent depuis 1960, depuis que ces pays-là sont devenus indépendants, et la mission qu'on a eu à remplir dans ces pays est très différente. Je pense que là-dessus il faut se reporter beaucoup au bilan, je dirais au testament du général Dallaire, et savoir en tirer des leçons importantes. Il y a eu là une catastrophe humaine qui était un peu sans précédent depuis les guerres mondiales, finalement. Il y a eu comme un vent de folie qui a amené la mort de centaine d'êtres humains, et ce que j'appelle le testament du général Dallaire nous a permis de voir qu'on a beaucoup à apprendre sur la forme d'intervention dans de telles situations de crise.

Là-dessus, le Canada, par son expérience, devrait prendre les devants et devrait pouvoir contribuer à ce qu'on développe de façon beaucoup plus significative les façons de réagir, avoir la rapidité de réagir et avoir les bonnes façons de réagir à des situations afin d'éviter que les crises ne deviennent des situations totalement incontrôlables et intolérables.

Donc, dans ces trois situations d'intervention du Canada dans des missions de paix, il y a certaines leçons générales à en tirer. Je pense qu'il y a des leçons à éviter et des leçons à tirer aussi de ce qu'on devrait faire et de ce qu'on pourrait faire.

Je pense que la première des leçons à éviter c'est de s'embourber. En Yougoslavie, il y a des périodes de temps où on se demande si on ne contribue pas autant à ce que le conflit continue qu'on ne contribue à ce qu'il se termine. Je pense qu'il est important qu'on pose les bonnes questions et qu'on s'assure que

nos interventions ne s'étirent pas dans le temps, de façon à s'assurer que le conflit puisse se terminer le plus tôt possible.

La deuxième leçon à éviter, je pense que c'est de tolérer des situations inacceptables. Ce que je disais sur Haïti plus tôt, si notre intervention là-bas a comme résultat d'officialiser le gouvernement fantoche, je pense qu'on n'aura pas rendu service d'aucune façon aux Haïtiens et eux seront encore plus désespérés par rapport à l'avenir qu'ils pourraient avoir.

Dans les leçons à tirer, le premier élément qui m'apparaît important, c'est de donner des mandats clairs à nos groupes d'intervention.

(1845)

Le général Dallaire l'a dit très précisément, et je pense que cela s'est appliqué en Yougoslavie, que cela s'applique au Rwanda et que cela s'appliquera aussi à Haïti. Si on ne donne pas le mandat précis correctement, les forces armées qu'on envoie là-bas, si elles n'ont pas d'ordres spécifiques de ce qui doit être réalisé, risquent de s'éparpiller, de faire beaucoup plus de surplacé que de faire ce pourquoi elles ont été envoyées à ces endroits et puissent faire rapport correctement du résultat de l'intervention accomplie.

L'autre leçon, c'est qu'il faut compter sur le professionnalisme de nos troupes. On a eu quelques exemples d'interventions difficiles de Canadiens. Quelle en est la cause? Ce n'est sûrement pas facile de vivre ces missions. Il peut y avoir des situations humaines difficiles qui se présentent, mais on ne peut tolérer en aucune façon que nos soldats se placent dans une situation qui remette en question l'image du Canada ou du Québec et faire des gestes qui vont à l'encontre des droits de l'homme, à l'encontre des règles humanitaires en général.

À ce sujet, je pense qu'il y a un effort particulier à fournir afin de s'assurer que nos troupes sachent exactement dans quoi elles s'embarquent et qu'elles y soient préparées. Il faut s'assurer que les troupes que l'on y envoie soient impeccables à cet égard. Je me suis rendu compte de l'infiltration possible de groupes d'extrême droite dans l'armée. C'est un danger qui est toujours présent et qu'il faut absolument réussir à extraire de nos forces armées. Ces exemples troublants doivent disparaître et c'est important que cela se fasse rapidement.

Il y a une autre leçon, et à ce sujet, j'aimerais me référer à un rapport du Sénat qui s'appelle «Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle». On donnait des recommandations relativement aux interventions pour le maintien de la paix, recommandations qui disaient: «Que le ministère de la Défense nationale entreprenne une étude approfondie sur la possibilité de créer des unités de réserve dans les domaines de la logistique, des transports, des communications et du génie, unités qui pourraient servir aux opérations de maintien de la paix plutôt que de guerre proprement dite.»

Il y a probablement là-dedans des ressources intéressantes qui peuvent, de façon moins coûteuse et en utilisant les différents services de réserve que l'on a un peu partout au Canada, nous aider à trouver la façon de répondre en même temps au problème des coûts et à l'utilisation et au développement d'une armée qui aurait de plus en plus une mission d'intervention de paix et

Initiatives ministérielles

peut-être de moins en moins une mission d'intervention de guerre. En ce sens, c'est peut-être un des compromis où on peut aller le plus loin avec un geste concret pour contribuer à la pacification du monde dans lequel on vit.

On a des ressources dans nos différentes régions relativement à cela. Il y a des installations militaires qui peuvent servir. De plus, ces jeunes soldats de la réserve sont des gens qui ont beaucoup moins d'expérience que les soldats de carrière, mais en les formant adéquatement, en leur assurant une formation qui irait jusqu'à des notions d'histoire, s'ils ont à intervenir dans un pays musulman, dans un pays d'Afrique ou dans un autre type de situation, qu'ils sachent face à quoi ils vont se trouver. Chaque fois qu'on envoie des soldats, qu'on le fasse en s'assurant qu'ils auront reçu cette formation dès le départ.

La recommandation du Sénat sur une plus grande utilisation des forces de réserve est pour moi très significative et j'ai bien confiance dans la qualité de ces troupes. Depuis mon élection, j'ai eu la chance de les côtoyer dans ma circonscription et dans l'est du Québec en général, surtout les Fusiliers de Saint-Laurent. J'ai été impressionné par la force de caractère, par la discipline des soldats. En même temps, je me disais que si demain on envoyait ces soldats dans des missions comme celle-là, il faudrait qu'ils aient eu une formation supplémentaire pour s'assurer qu'ils répondent au mandat. Ils ont le potentiel, il s'agit de l'actualiser et de le développer correctement.

Il y a une autre recommandation du Sénat sur laquelle je veux attirer votre attention et qui m'apparaît pertinente à la situation, c'est d'obtenir des bilans clairs et détaillés des coûts de notre participation aux opérations du maintien de la paix et des sommes que nous recouvrons des Nations Unies ou d'autres organismes par suite de ces activités. Cela pourrait peut-être être déposé en même temps que le budget des dépenses annuel afin d'aider le Parlement à exercer son droit de regard sur le maintien de la sécurité nationale.

(1850)

Présentement, la motion proposée parle de choses existantes. On y parle des interventions qu'on fait au Rwanda, en ex-Yougoslavie et à Haïti, mais on parle aussi de l'avenir et, sur ça, on n'a pas vraiment de chiffres qui nous indiquent combien cela nous coûte. Il s'agit d'un aspect financier, mais il a aussi un impact sur la quantité totale des ressources qu'on accorde à la défense. On peut trouver que le budget en entier de la défense d'un pays est très élevé, mais si on peut nous dire que 5, 10 ou 15 p. 100 de ces sommes sont affectés à des missions de paix, bien, ça nous donne un regard différent. Je pense qu'il serait intéressant que le Parlement puisse être informé, tel que la recommandation le dit, des éléments qui nous permettraient de connaître le coût réel de ces activités et de voir où sont investis les sous. Le sont-ils en formation? Le sont-ils surtout dans le transport des troupes? Donc, cela nous permettrait de pouvoir voir où on s'en va dans ce domaine.

En conclusion, je vous rappellerai encore à la mémoire un extrait du discours que je faisais en janvier, parce que je crois qu'il est encore très d'actualité. Je tiens à rappeler que la population de mon comté appuiera l'action du gouvernement canadien dans les missions internationales s'il y a preuve de la nécessité de cette intervention, de la préparation adéquate de nos troupes et de

l'efficacité de notre action diplomatique, car le front diplomatique est aussi très important.

Je vais conclure sur la situation que je crois la plus urgente, celle d'Haïti. Il y a là des gestes à poser par le gouvernement. Il n'est pas nécessairement facile de faire des choix, et on a chacun nos rôles face à cette situation, mais j'ai déjà mentionné un principe que je voudrais répéter: je crois qu'on ne doit jamais officialiser, renforcer la force d'un gouvernement qui n'a pas été le résultat d'une élection, qui a pris le pouvoir par la force. C'est quelque chose qu'on ne tolérerait pas chez nous et je pense qu'on ne doit pas le tolérer ailleurs non plus. On peut accepter qu'il y ait eu un compromis pour permettre aux forces armées d'intervenir dans le pays, mais maintenant cela ne doit pas être quelque chose qui va permettre de perpétuer la situation. Et il ne faut pas qu'une deuxième fois on tolère qu'un délai ne soit pas respecté.

Souvenons-nous que, l'année passée, le père Aristide était supposé retourner, ce qui ne s'est pas réalisé. On fait la même chose cette année. Si, là, cela se répète une deuxième fois, la communauté internationale va perdre toute crédibilité. Donc, il est important que le Canada, là-dessus, joue son rôle auprès d'Haïti et auprès des Américains pour être sûr d'arriver à une conclusion finale qui va permettre à ce pays, un des plus vieux à avoir obtenu son indépendance en Amérique centrale ou en Amérique du Sud, de retrouver la joie de vivre qu'il a connue. C'est là-dessus qu'on va être jugé au cours des prochains mois, et je pense que le gouvernement a à se garantir qu'il va respecter les ententes qui ont été prises par l'ONU et par le Canada avec le père Aristide.

[Traduction]

M. John Williams (St-Albert): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le député décrire notre rôle de maintien de la paix à l'échelle internationale. Il a bien déclaré que nous devrions éviter certaines circonstances particulières, car nous pourrions y rester coincés, et veiller à ne pas nous engager dans les situations qui risquent de perdurer. Il a aussi dit qu'il faut nous assurer d'avoir un mandat clair et que nous ne le faisons peut-être pas toujours à l'heure actuelle.

Pour autant que je sache, la guerre et le maintien de la paix sont des tâches difficiles et pas toujours très propres. C'est un métier plein de risques et la vie des Canadiens est souvent en danger. Je suis convaincu que je parle au nom de nombreux Canadiens en disant que nous sommes de tout coeur avec nos soldats qui mettent leur propre vie en péril pour améliorer la situation dans certaines régions du globe qui ne nous effleuraient jamais l'esprit avant qu'une conflagration ne s'y déclare.

Bien qu'il ait parlé longuement des causes et des raisons du maintien de la paix, le député ne nous a pas précisément donné son avis.

(1855)

Selon lui, devrions-nous être présents au Rwanda, en Yougoslavie et à Haïti ou croit-il plutôt que nous devrions éviter de nous mêler de ces situations parfois embêtantes puisque nous risquons de nous y enliser ou qu'elles peuvent s'éterniser?

Le député estime-t-il que nous devrions participer aux opérations ou nous présente-t-il simplement une longue liste de

Initiatives ministérielles

raisons qui font que nous devrions plutôt nous mêler de nos affaires et rester chez nous?

[Français]

M. Crête: Monsieur le Président, je pense que je peux revenir sur certains arguments que j'ai invoqués et qui ont peut-être été mal compris. Je pense qu'on peut voir dans la tradition du Canada qu'on est intervenu beaucoup dans les missions de paix internationales et qu'on s'est développé une réputation intéressante dans ce domaine qu'il faut maintenir et qu'il faut continuer.

Cela étant dit, on a aussi l'obligation de tirer une leçon du passé et particulièrement des expériences des dernières années. On parle du Rwanda, de la Yougoslavie et d'Haïti. Je pense que chaque fois que la communauté internationale jugera qu'il doit y avoir une intervention, on devra dire oui en autant que cela se fasse dans des circonstances acceptables. Donc, que le mandat soit le plus clair possible, que les forces qu'on envoie soient bien préparées pour remplir ce mandat et qu'on s'assure que pendant qu'on est là on remplit les objectifs qui sont visés, ce qui va faire que l'on va contribuer à ce que la guerre finisse à un moment donné et qu'il puisse y avoir rétablissement d'une situation normale.

Je pense que pour la question du député, c'est assez clair. Au Rwanda, le problème ce n'est pas qu'on n'ait pas été là, je ne dis pas que le Canada est nécessairement plus coupable que le reste de la communauté internationale, mais on n'a pas eu de réflexes suffisamment rapides pour faire face à cette situation-là. En ex-Yougoslavie, je pense que là c'est une question de compréhension historique. Il y a un problème très difficile à comprendre. Il y a beaucoup d'intervenants, cela dure depuis très longtemps. Donc, il y a des leçons à tirer de ce côté-là.

En Haïti, c'est plus une question de respect de principes et de se servir de l'arme diplomatique le plus possible. Je dis, en réponse au député: Oui, il faut qu'on intervienne lorsque les situations le justifient, mais il faut le faire dans un contexte où on va s'assurer de l'efficacité de notre intervention et que nos troupes vont aussi être protégées.

Je pense qu'il faut regarder vers l'avenir. Dans les missions internationales à venir, est-ce que ce sont nécessairement des interventions de pays *ad hoc* que cela va prendre sur des situations données? N'en est-on pas rendu plutôt à doter l'ONU d'un groupe d'intervention qui pourrait avoir cette responsabilité de façon mondiale d'intervenir dans des situations comme celle-là? Et la contribution du Canada pourrait être de choisir d'offrir la formation aux gens qui participeront à ce corps international. Le passé est un peu le garant de l'avenir. L'intervention du Canada a été correcte et bien vue dans le monde. Je pense qu'elle doit se continuer, mais il faut s'assurer qu'elle se fasse dans des conditions où il n'y aura pas de tache au tableau, qui ferait qu'on aurait le goût de s'en retirer. Il faut continuer de s'assurer qu'on respecte les principes pour lesquels on envoie les gens dans ces missions.

[Traduction]

M. Janko Peric (Cambridge): Monsieur le Président, je suis heureux, aujourd'hui, de prendre la parole encore une fois au sujet de l'avenir des forces canadiennes de maintien de la paix et, plus particulièrement, du rôle que nous jouons en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Même si certains liens m'unissent à la Croatie, je crois que la sécurité de nos casques bleus est fondamentale dans la décision à savoir s'ils devraient ou non rester en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

Depuis le déploiement des troupes de maintien de la paix en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, nous avons assisté à une diminution visible des hostilités dans ces deux pays. Cependant, j'hésiterais vraiment à qualifier de succès la mission dans l'un ou l'autre de ces pays. Les casques bleus des Nations Unies n'ont pas rempli le mandat énoncé dans les résolutions 743 et 769 de cette organisation.

(1900)

À ce jour, les personnes déplacées qui se trouvent en Croatie et en Bosnie-Herzégovine n'ont pu réintégrer leur domicile. En Croatie seulement, il y a 250 000 personnes déplacées et plus de 300 000 réfugiés bosniaques. Certains, comme un homme du nom de Zvonko, de Petrinja, cherchent à réintégrer leur foyer depuis trois ans, mais en vain.

En juin, je suis allé en Croatie avec mes collègues de Scarborough—Rouge River et de Regina—Qu'Appelle. Nous avons visité trois camps de réfugiés situés à Osijek, à Split et à Karlovac, et nous avons parlé à un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées.

Leur message est clair. Ils veulent que les casques bleus des Nations Unies les aident à retourner chez eux. À ce jour, près du tiers de la Croatie demeure occupée. La FORPRONU n'a fait aucun effort pour réintégrer ces zones en Croatie ou pour renvoyer les personnes déplacées dans leurs foyers. Au lieu de cela, elle forme un tampon entre la Croatie et les zones occupées de Croatie, où elle maintient simplement le statu quo. Ce n'est pas son mandat.

Si les casques bleus doivent rester en Croatie, ou en fait en Bosnie-Herzégovine, ils doivent commencer à s'acquitter de leur mandat. J'ai demandé leur opinion sur cette question à plusieurs représentants du gouvernement croate.

Le gouvernement croate est reconnaissant aux casques bleus canadiens qui participent à la mission de la FORPRONU. Il estime que l'on ne peut arriver à un règlement pacifique de la situation en Croatie sans l'aide des casques bleus des Nations Unies, en particulier, des casques bleus Canadiens. Cependant, si des pays comme le nôtre commencent à retirer leurs casques bleus de Croatie, je crains que la situation ne se détériore rapidement, et l'on m'a dit que ce serait le cas.

Le gouvernement croate voudrait que la FORPRONU reste en Croatie, mais à certaines conditions qui ont été stipulées par le ministre croate des Affaires étrangères, M. Mate Granic.

Initiatives ministérielles

Premièrement, la FORPRONU doit assumer le contrôle des frontières croates, ainsi que le stipule la résolution 769 des Nations Unies du 7 août 1992.

Deuxièmement, des mesures doivent être prises afin de démilitariser les zones de sécurité dans les territoires occupés de la Croatie.

Troisièmement, les sanctions contre la Serbie et le Monténégro doivent être appliquées afin d'empêcher l'entrée d'armes et d'autres fournitures et matériels dans les zones occupées de Croatie.

Quatrièmement, un effort concret doit être fait pour réintégrer les zones de sécurité en Croatie et pour renvoyer les personnes déplacées dans leurs foyers.

Durant ma visite en Croatie, j'ai entendu de la part de Croates plusieurs histoires qui m'ont rendu fier de nos casques bleus canadiens. Par exemple, le commissaire en chef des incendies de la région de Sibenik mentionnait l'utilité de l'intervention des troupes canadiennes de maintien de la paix lors des incendies de forêt dans la région et il ajoutait que même pendant leurs loisirs ils aidaient la population en nivelant une route de terre en triste état.

Je suis tout à fait d'avis que les troupes canadiennes de maintien de la paix ne peuvent jouer un rôle très important en Croatie que si la FORPRONU peut commencer à remplir son mandat. Si elle ne le peut pas, on pourra alors se demander si l'on peut se permettre de conserver des troupes là-bas.

Je prie le gouvernement de permettre que les troupes canadiennes de maintien de la paix restent en Croatie. Toutefois, malgré mon désir de voir nos troupes rester en Croatie, cela ne signifie pas que je m'opposerais à une réduction de notre contingent dans ce pays.

En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, nous avons encore constaté cette fin de semaine la reprise des interventions de purification ethnique de la part des Serbes de Bosnie ainsi que la reprise des bombardements de Sarajevo, et nous avons appris que des soldats français ont été pris en otage.

(1905)

Même si la situation en Bosnie-Herzégovine est beaucoup plus dangereuse qu'en Croatie, je suis convaincu que nos soldats contribuent utilement à la mission de l'ONU.

On doit maintenir dans ce pays une paix bien fragile, mais on a besoin de nous. Cependant, si la sécurité de nos troupes était menacée, elles devraient être retirées, en particulier si l'embargo sur les armes est levé, car leur sécurité est la considération première.

Pour en venir à Haïti, la décision de transférer les troupes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine à Haïti est difficile. Même si je pense que les Canadiens ont un rôle à jouer à Haïti, je ne pense pas que nous devions participer à une invasion, quelle qu'elle soit. Tant que cette question ne sera pas résolue, j'estime que nous devrions hésiter à envoyer des troupes à Haïti.

Pour terminer, je pense que toute décision de participation à des missions de maintien de la paix ne devrait être prise qu'après considération des points suivants: Peut-on se permettre de parti-

ciper? Est-ce que nos troupes pourront être adéquatement protégées? Pouvons-nous réellement contribuer à améliorer la situation? Si l'on répond oui à toutes ces questions, alors nous nous devons de participer.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le débat actuel soulève des problèmes propres à toute période de transition. Nous vivons une période importante de l'histoire. L'ordre ancien est toujours de rigueur et les structures de l'ordre nouveau ne sont pas encore en place.

Une des difficultés liées à la question du maintien de la paix provient du fait que nous utilisons des précédents qui ont été mis au point et éprouvés à une autre époque, celle de la guerre froide. Le maintien de la paix, un concept créé par un ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Lester Pearson, devenu plus tard premier ministre, était une arme de la guerre froide applicable à des conflits non reliés à la guerre froide ou du moins à des situations dans lesquelles les superpuissances n'étaient pas engagées directement.

Cette formule permettait à des adversaires de se retirer d'un conflit politico-militaire dans lequel ils avaient épuisé toutes leurs ressources, tout en évitant de subir une perte intolérable de prestige. C'est pourquoi le concept de troupes non armées servant de barrière humaine entre des adversaires—lesquels désiraient de toute manière se retirer—avait son utilité et un sens s'il était appliqué à fond. Ce qui était évidemment le cas.

Le dossier du Canada—et n'oublions pas ceux qui ont si souvent servi avec nous: les Polonais et les Indiens—s'est constitué à partir de cette expérience, qui faisait intervenir essentiellement le concept de maintien de la paix visé au chapitre six de la Charte des Nations Unies, même si on n'y faisait pas référence en ces termes.

L'autre forme de maintien de la paix—appelé aujourd'hui pacification—a rarement été utilisée pendant la guerre froide parce que les deux superpuissances avaient créé un équilibre du pouvoir entre elles. Elles ne se sont jamais affrontées directement, sauf par suite d'erreurs ou de malentendus.

Le meilleur exemple en est la guerre de Corée de 1950. À l'époque, on ne parlait pas de pacification, mais l'intervention s'inspirait directement du chapitre VII de la charte et des pouvoirs juridiques beaucoup plus étendus qui avaient alors été mis au point à cette fin.

Si on examine les études de cas de ces dernières années, dont il a été question pendant le débat aujourd'hui, on constate qu'il y a confusion au sujet des deux aspects de ce que nous appellerons la mission de maintien de la paix des Nations Unies. Il y a bel et bien confusion. Dans le cas de la Yougoslavie, c'est clair que M. Mulroney, en répondant à la demande d'intervention, s'engageait dans un conflit sur lequel il n'y avait pas de consensus politique. En fait, les puissances européennes—nous les reconnaissons maintenant—ont raté une chance d'établir un consensus sur le succès de la Yougoslavie après l'ère communiste, et sur l'indépendance des nouveaux États. Selon moi, M. Mulroney croyait alors nous lancer dans une mission classique de maintien de la paix, mais en fait, il s'agissait plutôt d'une mission de pacification qui engageait les Forces canadiennes dans un conflit armé. Je pense qu'on peut dire que seuls le magnifique entraî-

Initiatives ministérielles

nement et le bon sens de nos chefs militaires ont permis que le Canada s'en tire sans qu'il y ait de tragédie majeure.

(1910)

Le nouveau rôle que le Canada semble assumer en Yougoslavie, à un stade ultérieur du conflit, semble en être vraiment un de maintien de la paix dans le sens classique du terme.

En Somalie, par contre, on savait dès le début de la mission qu'il s'agissait de pacification. Nous avons envoyé un régiment aéroporté d'élite—plusieurs pays en ont un—assumer ses fonctions dans un contexte qu'il fallait pacifier. Je crois que la tragédie qui a suivi était due en bonne partie à l'échec des mécanismes de renseignement des gouvernements, dans le rôle qu'ils s'étaient donné à l'origine. Cela nous ramène selon moi à un examen de la manière dont l'ancien gouvernement avait pris ses décisions à cet égard, et de ses motivations.

J'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt, parce que nous faisons tous preuve de bonne volonté. Nous croyons à cette mission du Canada à l'appui des Nations Unies—notre plus importante mission pacifique jamais accomplie. Je partage une grande partie des vues exprimées au cours du débat. Encore une fois, je pense que le problème est dû à une conception erronée et à une mauvaise compréhension de ce qu'on peut faire et de ce qu'on ne peut pas faire. C'est une décision militaire logistique parmi tant d'autres.

Durant le débat sur Haïti, on s'est demandé s'il était préférable d'avoir recours à l'OEA plutôt qu'à la procédure actuelle. Je ne crois pas qu'une intervention militaire de l'OEA à des fins de pacification ait jamais été possible dans cette situation. Cela pourrait être possible plus tard. Qu'on s'en souvienne, la dernière fois que l'OEA a servi à titre d'organisation sécuritaire dans une région, en vertu du chapitre VIII de la charte, c'était au moment de la crise des missiles cubains de 1962. L'OEA a alors admis avoir agi plusieurs heures après que les décisions militaires eurent été arrêtées, mais la ratification était chose faite, et presque à l'unanimité. De toute évidence, l'organisme de sécurité régional fonctionnait même si la puissance militaire d'exécution était déléguée à d'autres. Cependant, l'OEA n'a jamais joué un rôle déterminant.

De même, on peut affirmer qu'au Rwanda, l'OUA, l'autre organisme de sécurité concerné, n'a jamais été en mesure de jouer un rôle militaire important, toujours en ce qui concerne le maintien de la paix.

Dans les deux conflits qui nous occupent, le gouvernement canadien devait décider comment nous pouvions contribuer compte tenu de la puissance militaire dont nous disposions. Notre armée est bien petite et, sous les pressions de partis représentés à la Chambre, les dépenses militaires pourraient bien être encore réduites. Nos forces sont limitées. Nous ne pouvons être présents partout dans le monde. Nous sommes aussi confrontés au fait que les conflits politiques de l'après-guerre sont plus complexes qu'ils l'étaient au cours de la guerre froide, où tout était noir ou blanc. Il y avait la monarchie et la hiérarchie, l'une

bonne et l'autre mauvaise, mais les conflits actuels sont très embrouillés et difficiles à évaluer en vue de porter un blâme ici et de confier des responsabilités ailleurs.

Notre gouvernement est donc aux prises avec des forces militaires qui ne sont pas vraiment équipées, à moins que l'on veuille encore dépêcher des régiments aéroportés pour assurer le maintien de la paix d'une façon directement militaire. Si nous sommes vraiment réalistes, nous dirons qu'étant donné les restrictions de notre puissance militaire et de nos ressources, nous ferons de notre mieux, selon la tradition canadienne. Autrement dit, nous fournirons une aide humanitaire ainsi qu'un soutien logistique une fois que les opérations militaires auront pris fin, mais nous n'avons actuellement ni les effectifs ni l'organisation nécessaires. Les aurons-nous plus tard? À mon avis, c'est l'objet du débat.

(1915)

Il faudra pour cela augmenter et non réduire les dépenses des forces armées. Il faudra confier un plus grand rôle à nos forces armées et approfondir les connaissances de leurs membres, car ces conflits sont à 50 p. 100 politiques et à 50 p. 100 militaires. Avouons franchement que nous ne pouvons nous permettre de répéter l'expérience de la Somalie, où ne parlant pas la langue, ne comprenant ni la religion ni la culture des gens à qui ils avaient affaire, nos soldats étaient vraiment perdus et la tragédie planait. Dans un certain sens, nous avons vécu une tragédie canadienne.

Le débat devrait réellement viser à reconnaître que, si nous voulons nous engager dans des opérations militaires plus importantes, si nous voulons envoyer des fusiliers marins à l'attaque, nous devons nous doter d'une marine que nous n'avons pas. Je doute que les Canadiens veuillent cela.

Le rôle militaire plus discret qu'ils sont disposés à assumer exige quand même un engagement militaire plus grand, des dépenses plus fortes, un processus plus sélectif en ce qui concerne l'engagement dans des missions de maintien de la paix à l'étranger et la capacité de comprendre que les soldats doivent bénéficier d'une meilleure formation et d'une meilleure rémunération; il nous faut des spécialistes. Alors, je crois que nous pourrions poursuivre le rôle créé par M. Pearson, mais dans l'esprit de cette fin de siècle.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. Je reconnais son savoir dans le domaine du droit constitutionnel international et sa connaissance des événements internationaux en général.

En visite aux bureaux des Nations Unies la semaine dernière, les membres du Comité des affaires étrangères ont pris connaissance du facteur CNN, soit du fait que les Nations Unies semblent concentrer leurs efforts là où se trouvent les caméras de télévision. Ils ont rencontré aussi des gens qui ont prétendu que les Américains avaient besoin à ce stade-ci, mais vous comprendrez que ce n'était que l'avis de ces gens-là, de soutenir leur politique étrangère qui manquait de vigueur, de même que leur

Initiatives ministérielles

engagement envers les Nations Unies, à la suite de leur expérience en Somalie.

Le député a-t-il une opinion sur le pourquoi de cette intervention en Haïti? Pourquoi les Américains rongent-ils leur frein et sont-ils si empressés d'intervenir à Haïti?

M. McWhinney: Je remercie le député pour sa question qui est très sérieuse. De toute évidence, il y a certains aspects de la politique intérieure américaine qui entrent en jeu ici. L'un d'eux est sûrement l'exode des réfugiés haïtiens cherchant à fuir le désordre politique qui règne actuellement dans leur pays. Nous aurions tort toutefois de penser que ce facteur sert de fondement à la politique étrangère des États-Unis.

Pour le meilleur et pour le pire, les Américains se sont toujours crus investis d'une responsabilité spéciale lorsqu'il est question de l'hémisphère américain. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles bon nombre d'entre nous ont, pendant des années, incité le Canada à se joindre à l'Organisation des États américains. De nombreux États latino-américains nous disent en privé: «Nous aimons bien les Américains, mais nous craignons leur présence dominante; vous vous ferez la voix de la raison et de l'équilibre lorsqu'ils décideront d'agir.»

Haïti fait partie de notre univers. Nous faisons partie de l'hémisphère américain et de l'OEA. Haïti est un pays francophone. Il y a 60 000 Canadiens d'origine haïtienne qui y résident et, en toute franchise, je ne vois pas comment nous pourrions fermer les yeux sur ce qui se passe là-bas actuellement. Si nous intervenons en Haïti, c'est là que le facteur CNN que mentionnait le député jouera un rôle important, car nous avons tendance à nous intéresser à la tragédie du jour, puis à passer à autre chose. Notre champ d'attention est très réduit.

S'il y a quelque chose de bon qui est ressorti de notre participation à la mission de maintien de la paix en Yougoslavie, malgré les réserves formulées quasiment dès le début et les déclarations des généraux qui s'interrogeaient sur le bien-fondé de cette mission, c'est le fait que nous, une fois notre engagement clair, nous avons bien précisé qu'il n'était pas question d'abandonner pour la seule raison que l'intervention était impopulaire.

Donc, si nous intervenons en Haïti, nous devons nous attendre à y rester assez longtemps. Je crois que c'est un engagement qui nous honore. Nous devons accepter d'assumer une partie des responsabilités pour la situation dans notre hémisphère. Cela rejoint l'idée du parti du député, qui parlait de l'OEA et d'une plus grande participation ultérieurement des États latino-américains et du Canada.

(1920)

M. Strahl: Monsieur le Président, je remercie le député pour son observation. Je me demande seulement s'il pourrait nous éclairer, nous, membres du Comité des affaires étrangères. Les députés n'ignorent pas que nous sommes notamment chargés d'essayer d'établir si notre politique étrangère devrait tenir compte de priorités régionales. Et la politique étrangère, cela englobe un tas de choses, depuis le maintien de la paix jusqu'au développement du commerce.

Devrait-on envisager de limiter à l'avenir nos opérations de maintien de la paix à notre seul hémisphère? Ou est-ce tout simplement simpliste? Le député a signalé tout à l'heure, je

crois, que la langue, les racines, la religion ou le cadre de référence historique de Haïti étaient sans doute beaucoup plus près des nôtres que ceux de la Somalie. Serait-il raisonnable, en cette période de restrictions budgétaires, de nous en tenir aux régions que nous avons? Cela exclurait évidemment une bonne partie de l'Afrique. Le député croit-il que ce serait là une façon logique de répartir des ressources fort limitées?

M. McWhinney: Monsieur le Président, je remercie le député de me poser une autre question fort intéressante. Le problème, en Somalie, c'est que les Italiens étaient à toutes fins utiles les seuls à vraiment comprendre la situation politique locale. La Somalie est une ancienne colonie italienne et les Italiens ont réussi à garder de bonnes relations avec leurs anciennes colonies. Ils comprenaient la situation.

Il est clair que les autres puissances ne s'y retrouvaient pas du tout. Le commandement de l'ONU, dirigé par un amiral américain, était le plus perdu de tous. Je crois donc que la Somalie est un bon exemple d'un endroit où nous n'aurions pas dû aller. Nous aurions dû nous montrer sélectifs. Nous devons être sélectifs. Compte tenu des ressources dont nous disposons à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas nous permettre d'être dans une douzaine de pays en même temps. Jusqu'à maintenant, nous n'intervenons nulle part en Amérique, sauf à Haïti. Il est donc logique que nous accordions une certaine priorité à ce pays.

D'après l'ONU, on devrait d'abord s'occuper de sa région du monde avant de songer à intervenir ailleurs. Et c'est un bon principe. N'oubliez pas que c'est «pour le meilleur et pour le pire» en vertu de l'Accord de libre-échange et de l'accord trilatéral de libre-échange avec le Mexique. Notre sort, sur le plan économique et, de plus en plus, sur le plan politique, est lié à celui des Amériques. Je n'envisagerais donc pas que nous nous occupions seulement de l'Amérique latine ou des Antilles.

Nous avons des liens avec des pays du Commonwealth britannique, des pays africains où nous sommes respectés. Nous avons aussi des liens avec des pays de l'Afrique francophone. Je considère seulement la Somalie comme un mauvais choix. La mauvaise intervention a été appliquée là-bas par des leaders politiques qui ne saisissaient pas vraiment la situation ni ne savaient évaluer les conseils qu'on leur donnait.

C'est une tragédie. Mais j'appuie l'opération haïtienne. Compte tenu de nos ressources limitées et de la situation actuelle, nous avons pris la bonne décision. Nous ne pouvions pas faire plus. Nous ne devons pas faire moins.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je commencerai en commentant les paroles du ministre des Affaires étrangères. Une chose très importante, à mon avis, est que nous discutons de la question à la Chambre. Je m'interroge sur le processus suivi en l'occurrence. Il est évident que des décisions ont été prises avant la tenue du débat d'urgence de ce soir.

Ainsi, il est presque déjà certain que nous garderons nos troupes dans l'ex-Yougoslavie. Il est écrit ici même, dans le texte du ministre, que nous allons envoyer 700 Canadiens à Haïti, soit 100 membres de la GRC et 600 membres des Forces canadiennes. Cela pour dire que lorsque vous siégiez de ce côté-ci de la Chambre, vous faisiez toute une histoire lorsque les conser-

Initiatives ministérielles

vateurs procédaient comme vous le faites maintenant. Je crois que vous devriez réfléchir sérieusement à cela pendant les quelques prochaines minutes et, peut-être même, pendant les prochaines années.

(1925)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'était peut-être pas à la Chambre hier lorsque les députés se lançaient constamment des «vous» d'un côté à l'autre. La raison pour laquelle les orateurs doivent s'adresser à la présidence, et je crois que le député la connaît, c'est qu'il s'agit d'un moyen de faire tomber un peu la tension.

Je demande au député de s'adresser à la présidence et de faire allusion aux députés de l'autre parti en utilisant la troisième personne.

M. Hart: Très bien, monsieur le Président. C'est ce que je ferai.

Au revers de la médaille des Nations Unies que les gens reçoivent, on peut lire «au service de la paix». Je pense que le Canada a un rôle valable à jouer dans ces missions et j'aimerais que l'on garde à l'esprit que ceux qui y participent le font au service de la paix.

Dans sa motion, le ministre des Affaires extérieures demande que la Chambre prenne note des engagements internationaux actuels et futurs du Canada à l'égard du maintien de la paix dans le monde, en particulier en ce qui concerne l'ex-Yougoslavie, Haïti et le Rwanda.

En tant que réformiste et en tant que membre du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada, je crois fermement que nous devons fonder notre position sur ce que désire la population du Canada et j'espère que les processus de consultation lancés par les comités mixtes spéciaux de la politique de défense et de la politique étrangère nous permettront d'arriver à dégager cette position.

Le Comité mixte sur la politique de défense du Canada présentera ses recommandations à la Chambre et aux Canadiens à la fin d'octobre, et ce ne sera pas trop tôt. La politique de défense du Canada remonte à l'époque de la guerre froide et très peu de modifications y ont été apportées au cours des 30 dernières années. Il est grand temps que le comité présente son rapport parce que la situation a beaucoup changé. Après la chute du communisme dans l'ancienne Union soviétique, nous sommes entrés dans cette période que nous appelons l'après-guerre froide.

Pourquoi le rapport de ce comité est-il si important? Le comité a passé des mois à entendre les témoignages de Canadiens de tous les milieux. Des centaines de témoignages et de mémoires ont été présentés.

En s'empressant de tenir ce débat sur le maintien de la paix, le gouvernement envoie un message clair aux contribuables du Canada. Il leur dit qu'il ne veut pas vraiment les écouter. J'ai l'impression que ce que nous faisons ici ce soir ne sert à rien.

Le comité s'est rendu dans l'ancienne Yougoslavie et nous avons pu constater nous-mêmes les dangers auxquels nos gardiens de la paix sont exposés. Les 2 000 Canadiens et Canadien-

nes en mission de maintien de la paix dans cette région ont fait leur travail de façon exceptionnelle au milieu des balles et des mines terrestres, mais ils n'ont pas eu la tâche facile.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu parler de problèmes de matériel dans les Forces canadiennes, et ces problèmes sont très réels. Imaginez-vous que les soldats canadiens qui rentrent au pays doivent enlever leurs casques à l'aéroport pour les donner aux nouveaux soldats qui arrivent. Nous n'avons même pas assez de casques bleus pour que chaque soldat ait le sien. C'est la même chose pour les gilets pare-balles.

Nos véhicules blindés de transport de troupes constituent un autre problème. Ces vieux véhicules sont faits d'un alliage d'aluminium et de magnésium qui peut être facilement perforé par des balles et certainement par des mines terrestres qui sont une menace constante dans les régions comme la Croatie.

Des Canadiens ont risqué leur vie pour le maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie, mais ils l'ont fait parce que c'est une cause dans laquelle ils croient.

Je voudrais prendre quelques instants pour parler de mon voyage dans l'ancienne Yougoslavie à la fin de mai. J'ai voyagé avec le comité chargé d'examiner la politique de défense du Canada et je dois dire que, lorsque je suis arrivé là-bas, je pensais à tous les reportages que j'avais entendus et je me disais, comme bien d'autres Canadiens, que nous ferions probablement mieux de sortir de là immédiatement. Je vous dirai qu'une fois qu'on a parlé quelque temps avec ces gens dévoués et travailleurs, particulièrement les membres du PPCLI de Calgary et ceux des premier et second bataillons canadiens du Lord Strathcona Horse, qui ont été nos hôtes durant notre séjour, on constate qu'ils s'acquittent avec beaucoup de dévouement de la mission qu'ils ont à accomplir. Nous tous, Canadiens, devrions féliciter ces jeunes hommes et ces jeunes femmes de l'excellent travail qu'ils accomplissent dans un lointain pays.

(1930)

Je n'oublierai jamais le jeune militaire que j'ai rencontré, le capitaine Derek McAuley, de Kelowna, en Colombie-Britannique. Il était à la tête d'un groupe de Canadiens qui se trouvaient à l'arrière de l'hôpital Eachy, en Bosnie. Lorsque les Canadiens arrivèrent à cet hôpital, un hôpital psychiatrique, ils n'y trouvèrent ni médecin, ni personnel infirmier ni personne pour aider les malades mentaux, car ils avaient tous fui, craignant pour leur vie. Ils avaient fui en laissant les malades se débrouiller tout seuls. Il n'y avait pas de nourriture, peu de médicaments, et les malades étaient laissés à eux-mêmes.

Les Canadiens sont entrés dans l'hôpital. Ils ont enterré les morts, ils ont nettoyé les lieux, ils ont nourri ceux qui avaient faim, et ils ont veillé à ce que les malades reçoivent bien les médicaments qui leur étaient prescrits.

Le Canada a joué là son rôle humanitaire. Les Canadiens y ont accompli un travail remarquable. Aujourd'hui, le personnel médical est de retour à l'hôpital. Les Canadiens y sont encore, car l'hôpital est encore menacé par les belligérants qui soutiennent que leurs soldats ont besoin de nourriture, de médicaments, de lits et de tout ce qu'ils peuvent obtenir d'autre davantage encore que les malades mentaux eux-mêmes.

Initiatives ministérielles

J'ai demandé au capitaine McAuley s'il pensait que le travail qu'il faisait là en valait la peine. « Oui, absolument, m'a-t-il répondu. Nous sommes ici pour servir notre pays et les gens ici, les civils, apprécient le travail que nous faisons. »

Je voudrais maintenant parler de ce qui va se passer ensuite. Durant notre visite là-bas, il régnait un calme relatif. C'était presque la paix, grâce à des accords de cessez-le-feu. Il semblait exister un espoir de paix.

La situation vient de changer de nouveau. Je me souviens qu'un soldat m'a dit que tout ce qu'ils faisaient maintenant, c'est amasser des réserves pour l'hiver. Ils vont cultiver au printemps et en été et ils seront de retour lorsque reviendra la saison froide. C'est ce qui semble se passer.

Compte tenu de ce que j'ai dit plus tôt, c'est un rôle honorable que celui des soldats de la paix. Mais sommes-nous vraiment au service de la paix dans l'ancienne Yougoslavie en ce moment?

Si l'embargo est levé, j'estime que les Canadiens doivent se retirer le plus rapidement possible. L'ancienne Yougoslavie n'a vraiment pas besoin de nouvelles armes, de nouvelles mines terrestres, pas plus que de chars d'assaut ou d'autres engins de mort.

C'est pourquoi les Canadiens doivent se retirer si l'embargo est levé. Nous devons nous interroger sérieusement sur la situation. Jouons-nous le rôle qui devait être le nôtre? Les Canadiens d'un peu partout, en tout cas ceux de ma circonscription, commencent à en avoir assez de ce conflit. Il ne semble y avoir aucune issue en vue.

Nous devons nous donner des critères. Lorsqu'il y a des belligérants en présence dans un pays, il faut, s'ils veulent que le Canada intervienne, qu'ils se montrent disposés à conclure un règlement négocié et qu'ils négocient quotidiennement tant que la paix n'est pas rétablie.

Ce matin encore, le ministre des Affaires étrangères a proposé que nous retirions nos casques bleus de Bosnie pour pouvoir envoyer des troupes en Haïti. Que faut-il en conclure? Que nous avons des limites très contraignantes. Que nous n'avons pas assez d'effectifs pour être présents partout. Que nous avons déjà du mal à honorer nos engagements actuels en matière de maintien de la paix. Que nous devons être prudents devant tout autre engagement éventuel.

Avons-nous les ressources voulues? Le ministère de la Défense nationale dit que le Canada peut envoyer des effectifs d'environ 3 300 personnes à divers endroits dont la Croatie, la Bosnie, les hauteurs du Golan. Nous avons des troupes sur l'Adriatique, en Somalie, à Chypre, au Cambodge, dans le Sahara occidental, dans la péninsule du Sinaï, au Mozambique, au Moyen-Orient et au Koweït.

(1935)

On a fait appel à nos troupes d'expression française pour le maintien de la paix au Rwanda. Il en ira de même en Haïti. Eh bien, je suppose que c'est un fait accompli.

Pouvons-nous répondre à la demande, monsieur le Président? Il est essentiel que les Canadiens soient conscients de ce que représente le maintien de la paix. J'ai bien peur que cela représente de l'argent et de la main-d'oeuvre. Pensons aux compressions du budget de la défense. Nous savons tous que nous sommes passés par là et qu'il pourrait y avoir d'autres compressions. Autrement dit, nous devons dépenser notre argent sagement et si l'accent est mis sur le maintien de la paix, il faudra faire preuve d'encore plus de prudence dans nos dépenses. La taille des forces armées canadiennes est en train d'être réduite d'une façon marquée. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons qu'un certain nombre de troupes à envoyer en mission de maintien de la paix. Nous sommes confrontés à des décisions difficiles.

Avons-nous assez de soldats, assez d'argent pour participer aux efforts de maintien de la paix? Est-ce une mission impossible? J'estime que si nous gérons nos affaires sagement—et je dis bien sagement—nous pouvons maintenir ce rôle vital.

Les Canadiens se sont acquis une réputation enviable de par le monde en tant que gardiens de la paix; il y a eu 26 missions de ce genre. Nous avons participé à toutes les missions depuis 1956. La demande faite au Canada pour se joindre aux efforts de maintien de la paix en est la preuve.

En tant que pays membre du G-7, nous devons faire notre juste part. Comme l'a dit M. Jim Leamy de Victoria dans un exposé qu'il a fait devant le Comité de la défense à Victoria: « S'il veut maintenir sa position en tant que puissance moyenne forte, le Canada doit continuer d'avoir une défense crédible. Si nous voulons toujours avoir notre mot à dire aux conférences de ce nouveau monde hérissé de dangers, que ce soit du point de vue politique ou économique, nous allons devoir en payer le prix. »

Je voudrais de nouveau souligner qu'il y a des limites. Compte tenu de la taille de notre grand pays—nous n'avons qu'une population de 27 millions d'âmes—, notre budget de la défense se classe au quinzième rang mondial; comparativement, celui du Népal vient au quatorzième rang.

Les forces terrestres, ou simplement l'armée comme on avait coutume de les appeler, comptent 20 000 personnes; de ce nombre, environ 8 000 sont prêtes au combat. Le tiers de ces 8 000 soldats est maintenant en mission; un autre tiers vient probablement tout juste de revenir de mission et un dernier tiers est en entraînement.

Il suffit de faire un simple calcul pour conclure que ou bien nous n'avons pas assez de troupes pour les missions, ou bien nous mettons trop de pression sur les troupes en pratiquant une rotation beaucoup trop rapide.

De plus, qu'arrive-t-il si une urgence se produit dans notre pays? Bien des gens diront qu'il ne se passe jamais grand-chose au Canada et qu'il ne faut donc pas s'inquiéter de cela indûment. Cet été, dans ma circonscription, nous avons toutefois demandé l'aide de l'armée pour lutter contre un incendie et, il n'y a pas si longtemps, il a fallu envoyer celle-ci à Oka. C'était terrible. Pourrions-nous faire cela aujourd'hui si la même situation se produisait?

Initiatives ministérielles

Le Canada doit établir des critères et des lignes directrices régissant sa participation. Nous devons nous poser certaines questions fondamentales: Est-ce dans l'intérêt du Canada? Quel est le but de l'opération? Les pays en cause souhaitent-ils la présence de forces chargées du maintien de la paix? S'agira-t-il de maintien ou de rétablissement de la paix? Avons-nous le matériel et les compétences nécessaires pour mener à bien la mission?

Nous savons tous que l'effectif des forces armées régulières est ramené à 66 700 personnes, en raison des compressions, bien entendu. Après avoir réduit leur budget, le gouvernement demande aux forces armées canadiennes de faire plus, beaucoup plus, dans ce monde instable, avec beaucoup moins de ressources.

Pour compenser cela, on pourrait pratiquer des compressions dans les échelons supérieurs du ministère de la Défense, échelons qui sont lourds à porter. On a dit à plusieurs reprises qu'il y a beaucoup trop de généraux et pas suffisamment de fantassins dans notre système actuel. Ce soir, le ministre de la Défense nationale a lui-même reconnu qu'il faudra compter davantage sur la réserve au sein des Forces canadiennes. C'est très bien. C'est honorable. Mais il faut toutefois se rappeler que, quand on parle de réservistes, on parle du pompiste qui travaille à la station-service du coin ou de la caissière de l'épicerie du quartier.

(1940)

Ce ne sont pas des soldats ordinaires. Nous devons veiller à ce qu'ils reçoivent une formation adéquate. Dans son rapport de 1992, le vérificateur général a souligné certaines lacunes qu'il faut combler. Nous ne pouvons simplement dire que «les réservistes s'en occuperont». C'est trop facile. Nous devons faire en sorte, grâce à des moyens clairement définis, qu'ils soient capables de seconder les membres des forces régulières. Avant de placer nos réservistes dans des situations de maintien de la paix où ils pourraient être en danger, nous devons leur fournir la formation supplémentaire dont ils pourraient avoir besoin. Nous devons également discuter, à la Chambre, de diverses autres questions concernant les mesures législatives visant les réservistes, mais ces questions feront l'objet d'un débat ultérieur.

Notre politique de défense ou notre politique d'affaires étrangères ne peuvent être dictées par les médias. Nous avons entendu parler une ou deux fois, ce soir, du facteur CNN, et c'est une réalité. Nous devons avoir des critères clairement définis sur lesquels nous baser pour décider si nous pouvons ou non participer aux opérations de maintien de la paix.

Nous devons tenir compte, dans nos décisions, des intérêts supérieurs du Canada. Nous sommes mondialement reconnus pour nos qualités de gardiens de la paix et cela, parce que nous sommes formés pour la guerre. Nous sommes respectés dans le monde entier, et le monde évolue. Il y a de plus en plus d'instabilité, et nous serons appelés à intervenir de plus en plus souvent dans l'avenir. Cependant, si nous nous trouvons en mission de paix dans une terre étrangère où nous ne sommes pas les bienvenus, nous ne devons pas nous obstiner, mais quitter les lieux.

J'ai commencé avec les mots qui se trouvent au dos de la médaille de maintien de la paix, et je terminerai avec ces mots: «Au service de la paix».

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez que la Chambre consent, à l'unanimité, à prolonger les heures de séance, malgré l'ordre donné pour aujourd'hui, de 20 h 30 à 21 heures, et que le débat sur la motion d'ajournement se poursuit à 21 heures comme cela aurait été le cas à 20 h 30. Nous ajoutons donc trente minutes de plus au débat d'aujourd'hui pour permettre à tous les députés qui voudraient y participer de le faire.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais simplement formuler un bref commentaire en réponse aux propos que vient de tenir mon collègue d'en face. J'aimerais lui poser une question.

Ayant moi-même été du voyage, je puis affirmer que ses observations traduisent fidèlement le sentiment qu'ont éprouvé les membres du comité mixte chargé d'étudier la politique de la défense quand nous nous sommes rendus en ex-Yougoslavie, y compris le Zagreb, au quartier général de la Force de protection des Nations Unies ainsi qu'auprès de nos soldats stationnés à Visoko, à Sarajevo et en Croatie.

J'ai été frappé par bien des choses. La plus forte impression éprouvée—c'était aussi l'avis de mon collègue d'Okanagan—c'est que les Canadiens qui oeuvrent là-bas sont très jeunes, très sérieux et très professionnels. À l'exception d'un homme et d'une femme, tous ceux à qui nous avons parlé, à ma connaissance, et je crois pouvoir parler ici au nom de mes collègues, tous étaient convaincus d'être utiles à quelque chose. Ils croyaient tous en leur mission. Même si, dans certains cas, il s'agissait d'un troisième tour de service là-bas, ils étaient convaincus de servir à quelque chose et de défendre ce que les Canadiens considéraient comme étant leur intérêt national.

Je parle de la situation qui régnait en mai. Nous sommes maintenant en septembre; je ne peux donc qu'espérer qu'il en est toujours ainsi. Néanmoins, il me faut être réaliste et songer à toute l'angoisse qui peut gagner ces jeunes Canadiens et Canadiennes en uniforme quand ils écoutent ce débat ou en entendent parler pour savoir quelle orientation va prendre leur Parlement.

(1945)

Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser. Je dois dire que c'était très poignant pour moi, Terre-Neuvien, et pour les deux autres députés terre-neuviens siégeant à ce comité. Il y avait le 1^{er} bataillon du PPCLI en Croatie, le Lord Strathcona Horse et ses marins, les 600 hommes du *Preserver* et du *Halifax* en mer, dont tout près de 25 p. 100 d'entre eux étaient originaires de Terre-Neuve.

Vous direz peut-être que nous sommes la partie congrue avec nos 2,2 p. 100 de la population canadienne, mais, en tant que Terre-Neuvien, je dois intervenir ce soir pour faire savoir à la

Initiatives ministérielles

Chambre que j'étais très fier d'être parmi eux et de voir leurs réalisations.

J'espère que ma question renseignera mieux la Chambre. J'ai été très heureux d'entendre mon collègue parler de la nécessité d'établir certains critères pour guider nos efforts de maintien de la paix. Je crois qu'ils doivent être suffisamment larges pour être appliqués de façon générale, mais que nous aurons peut-être besoin d'un sous-ensemble de critères. Selon qu'il s'agit d'une opération de maintien de la paix au sens traditionnel du terme, comme en Croatie, d'un effort de paix ou humanitaire, comme en Bosnie, ou du type d'opération que nous pourrions envisager à Haïti ou en Somalie, toutes ces missions semblent bien différentes de nos jours.

Leur portée augmente. Je me demande si mon collègue accueillerait bien l'idée d'établir des critères généraux. Ensuite, en fonction du type d'opération, il devrait peut-être y avoir un sous-ensemble de critères. Dans les critères généraux, j'appuierais un ensemble de conditions que nous voudrions voir fixées. Si elles ne sont pas respectées dans un certain délai, nous nous retirerons alors, pourvu que nous ayons un contingent pour faire face à des circonstances exceptionnelles. Je serais certes en faveur de cela.

J'invite le député à nous faire part de sa position sur cet aspect du débat qui, selon moi, est essentiel.

M. Hart: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Au cours des derniers mois, nous avons travaillé en étroite collaboration à l'examen de la politique de défense du Canada.

Le député dit que du fait que le Canada s'est si bien chargé des opérations de maintien de la paix jusqu'à maintenant, nous devrions jouer un rôle de chef de file et envisager la possibilité d'être les premiers à intervenir. D'un autre côté, il faudrait établir la date à laquelle nous allons ensuite nous retirer.

Je suis en faveur d'une mesure de ce genre, car je ne pense pas que les Canadiens acceptent une situation comme celle de Chypre où nous avons été présents pendant 30 ans. Nous sommes en mesure d'organiser la mission au départ, de montrer à d'autres pays comment s'y prendre et peut-être que nous pourrions ensuite nous retirer le plus tôt possible, une fois nos objectifs atteints.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, c'est une chance pour moi ce soir de participer à ce débat sur un sujet très important.

Cela me trouble d'entendre que c'est un débat inutile. Personnellement, ce n'est pas ainsi que je le vois, sinon je ne serais pas ici. Je me demande pourquoi quiconque participerait à une activité qu'il juge inutile. Je suppose que cette réflexion a été formulée dans un mouvement d'impatience.

Ce débat est très important pour les députés et pour tous les Canadiens. Tous les députés, des deux côtés de la Chambre, peuvent apporter une contribution importante, s'ils prennent le temps de réfléchir à la question.

J'ai nettement l'impression que la grande majorité des Canadiens appuient avec beaucoup de fierté le rôle du Canada dans le maintien de la paix. On a dit plus tôt aujourd'hui que cette tradition remonte à l'époque de Lester B. Pearson et au rôle

déterminant que celui-ci avait joué dans la crise du canal de Suez et la création de la FUNU. La communauté internationale a même reconnu son leadership en lui décernant le prix Nobel de la paix. C'est la seule fois de notre histoire où cet honneur a été réservé à un Canadien.

Ma propre ville, London, a été très engagée dans le maintien de la paix, au fil des ans, puisqu'elle abritait jusqu'à tout récemment le quartier général du Royal Canadian Regiment. C'est une question qui présente un intérêt particulier pour moi et mes collègues, comme d'ailleurs pour tous les Canadiens, mais particulièrement pour nous, parce que ce régiment a fait une contribution considérable au maintien de la paix.

(1950)

Notre pays a joué dans le maintien de la paix un rôle vital que nul autre pays n'a égalé. Nous en sommes très fiers. Il faut que nous le soyons. Toutefois, comme certains de mes collègues l'ont souligné, le monde évolue. Nous vivons une époque de transition. La guerre froide est terminée. Nous avons le bonheur de ne plus être coincés comme le jambon dans le sandwich, si vous me passez l'expression, entre deux superpuissances opposées, pointant leurs missiles l'une contre l'autre—j'ai nommé, les États-Unis et l'ancienne URSS.

Cependant, le fait que la guerre froide soit terminée ne veut pas dire que nous vivions dans un monde qui n'est plus dangereux. Notre monde est encore très dangereux, mais d'une manière différente. Nous faisons face à beaucoup d'autres conflits régionaux et luttes intestines, à savoir des guerres civiles dans divers pays.

Je pense que la question est très pertinente, de même que nos commentaires. Le Canada devrait-il continuer de participer au maintien de la paix? Ma réponse, la réponse de ce gouvernement et celle, à mon avis, de la plupart des Canadiens, est tout à fait catégorique: oui, nous devons continuer de participer au maintien de la paix.

La question est de savoir si nous pouvons intervenir dans tous les conflits où notre présence est requise. Au train où vont les choses, il est clair que nous ne pouvons pas. Nous allons devoir être sélectifs. Je partage les sentiments des députés de tous les côtés de la Chambre. Les réalités budgétaires sont les réalités budgétaires. Nos ressources ne sont pas élastiques. Nous allons tout simplement devoir établir des critères et nous montrer sélectifs.

Des députés de l'autre côté ont dit vouloir de sérieuses garanties, ce que je trouve un peu naïf. Il ne suffit pas d'établir des critères. Combien au juste voulons-nous dépenser? Combien de jours durera notre participation? Est-il dans l'intérêt du Canada de participer à une mission? Ce sont de curieuses questions. Le Canada a toujours su et saura toujours, j'espère, que s'il y a une occasion de contribuer à la paix, en particulier dans cet hémisphère, la réponse est oui. Il y va tout à fait de l'intérêt du Canada. Aucun pays n'a plus intérêt que le Canada à ce que la paix règne dans le monde.

Pour ce qui est du Rwanda, nous savons qu'il s'agit d'un effort humanitaire. Nous savons que les avions canadiens ont transporté des vivres, des médicaments, et de l'eau potable tellement nécessaire. Nous savons que nous avons montré la voie à cet

Initiatives ministérielles

égard. Les Canadiens sont en faveur de cet effort. La preuve, c'est que des particuliers ont donné des millions de dollars. En ces temps difficiles, il n'aurait pu y avoir une manifestation plus nette que tous les Canadiens appuyaient une initiative gouvernementale que leur volonté d'y consacrer de l'argent durement gagné.

Pourtant, nous entendons à l'occasion ce que j'appelle l'argument inévitable de la victime. Est-ce que nous ne perdons pas notre temps au Rwanda? Pouvons-nous vraiment faire une différence là-bas? Est-ce que ces gens-là ne vont pas mourir de faim de toute façon? Heureusement, bien peu de Canadiens tiennent ces propos. Je les ai néanmoins entendus et j'en ai eu la nausée. Je m'y oppose catégoriquement. Il s'agit d'une excuse pour ne rien faire. C'est une excuse pour rester indifférent à la douleur de ceux qui ont besoin de l'aide du Canada. Il est réconfortant de penser que très peu de gens ont une perspective aussi étroite et égoïste. Je suis heureux que personne n'ait exprimé ce point de vue à la Chambre ce soir et j'espère que cela ne se produira jamais.

La situation dans l'ex-Yougoslavie est évidemment beaucoup plus dangereuse qu'au Rwanda pour nos forces armées. Nous avons réussi à faire la différence là-bas et j'imagine que nous pouvons nous demander si nous pouvons continuer à la faire. Est-ce qu'on veut vraiment la paix? Si la réponse est affirmative, nous devrions y rester. Mais, si elle ne l'est pas, si nous ne faisons pas une différence, si la situation est désespérée et s'il n'y a aucun progrès vers la paix, notre gouvernement devra peut-être envisager une autre décision.

J'en arrive à Haïti. Encore une fois, nous avons entendu les gens d'en face. J'ai été scandalisé et déçu d'entendre les observations du chef de l'opposition, qui m'ont paru bien mal avisés. Il a dit que le Canada devrait intervenir et le faire de façon énergique. J'espère qu'il a fait un lapsus en employant le mot «énergique». Je ne crois pas que c'était l'un de ses meilleurs discours. Je crois qu'il cherchait tellement à s'en prendre au ministre des Affaires étrangères qu'il a oublié de réfléchir avant de parler cet après-midi parce que le Canada ne doit pas intervenir en recourant à la force.

(1955)

J'ai beaucoup aimé la façon dont le ministre des Affaires étrangères a abordé la situation difficile qui existe actuellement en Haïti. En tant que Canadien et en tant que député, je suis doublement fier qu'il ait dit clairement que le Canada ne participerait pas à une invasion de ce pays. Le Canada n'est pas spécialisé dans les invasions, monsieur le Président, mais bien dans les missions de maintien de la paix. Et si c'est ce que le chef de l'opposition voulait dire lorsqu'il a parlé de force, il ferait mieux de choisir ses mots plus soigneusement.

Le chef de l'opposition a été ministre au sein d'un gouvernement qui s'empressait d'obéir aux moindres désirs du président des États-Unis.

Ce n'est pas là la tradition du Parti libéral. Le premier ministre et le gouvernement ont fermement l'intention d'adopter une position indépendante et de prendre en considération les intérêts du Canada au moment de décider quelle sera notre contribution, sans tenir compte des appels téléphoniques que peut faire le président des États-Unis.

Nous avons peut-être tous vu le général à la retraite Lewis MacKenzie dire récemment dans les médias que, si nous acceptions d'aller en Haïti, cela pourrait être un engagement à très long terme, et il a cité le cas de Chypre en exemple. Je crois qu'il a probablement raison.

Le gouvernement va évaluer avec soin notre participation à Haïti, mais je crois pour ma part que nous devrions y aller. Nous avons dit que nous le ferions, et le Canada tient parole. Je crois que nous avons un rôle constructif à jouer, mais la durée probablement très longue de cet engagement est un facteur qui comptera dans les décisions que le gouvernement devra prendre, notamment sur l'importance de notre participation.

Il y a quelque mois, et je termine là-dessus, j'ai eu l'occasion, de prendre la parole à une conférence internationale regroupant des représentants de 110 pays; ils voulaient tous absolument savoir dans quel esprit le Canada revoyait sa défense et quels seraient ses engagements en matière de maintien de la paix à l'avenir. J'ai essayé de me faire l'interprète de préoccupations semblables à celles que j'ai entendues ce soir. J'ai tenté de les expliquer et j'ai rappelé que le Canada préférerait toujours la main tendue de la paix au poing fermé de la guerre.

Le monde a besoin que le Canada continue d'assurer le maintien de la paix. Le Canada a un rôle à jouer, un rôle vital. J'en conviens, nous devons être plus sélectifs et étudier avec soin toutes les demandes de contribution à des efforts de maintien de la paix, mais nous ne pouvons toujours définir avec une précision parfaite tous les aspects de ces engagements. Si nous posons cela comme condition préalable, nous ferions aussi bien de nous retirer de toutes les opérations de maintien de la paix tout de suite. Il faut être naïf pour croire que c'est possible. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas établir les critères les plus clairs possible.

Nous avons un rôle à jouer. J'ai bon espoir que nous continuerons à le jouer et que, fidèles à nos traditions, nous ferons tout notre possible pour promouvoir la paix dans le monde.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est): Monsieur le Président, j'aimerais que le député m'explique quelle est, du point de vue moral, la différence entre applaudir l'invasion par les États-Unis et dire que nous irons ramasser les restes, de manière à ne jamais nous salir les mains dans le conflit.

Je ne vois pas en quoi c'est différent. Quelle est la différence entre encourager les Américains à envahir le pays au besoin, à massacrer tout le monde et à faire ce qui est nécessaire et dire que nous serons heureux d'envoyer ensuite mille soldats chargés du maintien de la paix pour ramasser les débris.

Initiatives ministérielles

J'aimerais savoir en quoi c'est différent. Je ne comprends pas. Cela équivaut à embaucher quelqu'un pour faire une sale besogne et à dire qu'on aimerait ensuite venir procéder au nettoyage une fois la destruction terminée.

Je ne saisis pas ce qui est différent du point de vue moral. Il me semble qu'au lieu d'encourager quelqu'un à faire quelque chose, il vaut mieux le faire soi-même. Je ne sais pas s'il existe une différence.

(2000)

M. O'Brien: Monsieur le Président, c'est une question intéressante. Je crois que mon collègue exagère peut-être un peu. Je lui rappelle que, fort heureusement, l'invasion n'a pas eu lieu.

Je pense par ailleurs que le Canada appuyait effectivement une invasion multinationale, en dernier recours, pour déloger la junte qui massacrait sauvagement la population et pour essayer de mettre un terme à la tuerie et à la destruction. Malheureusement, le dernier recours dont on dispose parfois, en pareil cas, c'est le recours à la force militaire.

À mon avis, il existe une énorme différence, et je crois qu'il suffit de réfléchir à la tradition de notre nation depuis la Seconde Guerre mondiale. Il y a une énorme différence entre le fait de participer activement à une invasion et à des massacres et celui de parfaire ses compétences, de former les siens pour qu'ils aillent établir la paix et pour qu'ils essaient, lorsque c'est possible, d'empêcher l'éclatement d'un conflit.

À mon avis, il y a là une énorme différence, et les 50 dernières années en sont la preuve flagrante.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai une toute petite question au sujet du concept de la participation du Canada aux missions de maintien de la paix. J'estime que c'est un rôle que nous jouons fort bien. Nous vivons maintenant dans un monde différent. Il y a longtemps qu'on avait vu autant d'instabilité dans le monde.

Le député a-t-il des idées pour faire les choses différemment? Par exemple, les Nations Unies ont proposé que les pays membres envoient des troupes de prévention dans les points chauds avant que les choses s'enveniment. Le député a-t-il une idée là-dessus?

Le vice-président: La parole est au député de London—Midlesex pour donner son avis.

M. O'Brien: Monsieur le Président, j'aimerais bien avoir votre avis aussi à un moment donné parce que c'est une question intéressante.

Mon avis, c'est que le Canada a été depuis le début un chef de file au sein des Nations Unies. Si les Nations Unies songent sérieusement à prendre une initiative sensée, je suis convaincu que le Canada y participera pleinement.

Si nous pouvons d'une manière ou d'une autre prévenir les conflits à l'invitation du pays en cause, ce serait là une idée qui vaut la peine d'être étudiée. Ce serait beaucoup moins coûteux que d'intervenir plus tard.

Sauf tout le respect que je dois au député, je ne pense qu'on puisse, comme je l'ai entendu dire par quelques membres de son parti, déterminer avec une grande précision le coût de pareille initiative. Nous ne pouvons pas déterminer exactement au préalable ce que coûtera une mission, alors mieux vaut y renoncer.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley—Nord): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord vous poser une question. Ce débat peut-il se poursuivre en l'absence de tous les députés des partis de l'opposition?

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Étant un nouveau venu, le député ignore peut-être que les députés ne doivent pas signaler l'absence d'un député à la Chambre. Je crois que cette règle s'applique à tous les députés d'un parti qui s'absentent parce qu'ils ont des engagements. Cela s'inspire d'une longue tradition. C'est le message qui est transmis aux téléspectateurs. Ce n'est pas que les députés font peu de cas d'être ici.

Je rappelle donc aux autres députés qu'il est interdit de signaler la présence ou l'absence d'un député de la Chambre des communes.

M. Assadourian: Monsieur le Président, ma question ne portait pas sur un député en particulier. Je voulais parler du parti. Est-ce la même règle qui s'applique?

Le vice-président: Je signale au député que cet échange consomme le temps de parole qui lui est attribué. Je crois avoir déjà répondu à la question.

M. Assadourian: Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président. Je voudrais profiter de l'occasion pour saluer la présence à la tribune de quelques Montréalais. Ils étaient parmi nous il y a quelques instants.

La question d'aujourd'hui revêt une très grande importance. Il s'agit d'une nouvelle forme de gouvernement pour nous, le Parti libéral, et pour l'actuel gouvernement. Il s'agit du troisième débat de ce genre. Le premier a porté sur la Bosnie et l'autre, sur les essais des missiles de croisière. Voici donc le troisième. Tout le monde est conscient qu'il s'agit là d'une nouvelle façon de gouverner le pays.

(2005)

Il y a deux phases dans le cas d'Haïti. La première, c'est le rétablissement de la paix et la seconde, le maintien de la paix. Depuis les années 50, les Canadiens participent au maintien de la paix. Je suppose qu'il y a une raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas jouer un rôle dans le processus de rétablissement de la paix le cas présent, même si nous allons participer à la deuxième phase de cette opération.

Je sais que cette entente n'est peut-être pas tout à fait parfaite. Bien entendu, nous faisons cette affirmation après-coup, avec du recul. Revenons trois ou quatre jours en arrière, à samedi ou dimanche soir, pour voir lequel de ces députés, surtout dans

Initiatives ministérielles

l'opposition, était prêt à s'élever contre l'entente conclue entre l'ancien président des États-Unis et le gouvernement actuel d'Haïti.

Il est très important de garder à l'esprit le contexte actuel. Sinon, on ne comprend pas qu'on a ainsi réussi à sauver la vie à beaucoup de gens à Haïti.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai écouté avec curiosité les observations d'un député réformiste. Il a déclaré que, la semaine dernière, alors qu'il se trouvait à Washington, il avait demandé à des membres du Congrès américain, à des sénateurs et à des hauts fonctionnaires du département d'État s'ils approuvaient la position du Canada.

J'ai été surpris de voir qu'il avait posé cette question aux Américains et non à ses électeurs. C'est l'opinion de ces derniers qui compte. Nous devons demander à nos propres citoyens ce qu'ils pensent de cette situation. Il ne s'agit pas pour nous d'agir selon les vœux des Américains.

Depuis 20 ou 30 ans, et peut-être même plus, tout le monde se plaint du fait que nous suivons la politique étrangère des États-Unis. Nous sommes toujours à la remorque des Américains.

Dans le cas présent, nous avons adopté notre propre position, qui est différente de celle de nos voisins du Sud. Nous avons dit non lorsque cela s'imposait. Nous avons répondu par l'affirmative lorsque cela était nécessaire dans la phase deux. On nous a quand même reproché de ne pas satisfaire les Américains. Je ne pense pas que ce soit là notre tâche.

Ce sont peut-être de bons amis à nous, mais il nous incombe d'adopter notre propre politique étrangère. Si elle leur déplaît, nous ne pouvons pas vraiment y faire grand-chose. Nous devons administrer nos propres affaires comme bon nous semble.

Pour en revenir à cette entente, ce délai de 25 jours donne la possibilité à ce régime d'en finir avec tout cela, si on peut dire. Cela donne aussi au président qui attend à Washington le temps de s'organiser pour retourner dans son pays et contrôler la situation.

Ce que j'ai vraiment apprécié dans cette entente, c'est que les Américains rachètent leurs armes aux civils armés, ces individus qui portent un nom que je ne peux me rappeler. Ainsi, lorsqu'ils participeront à la phase deux, nos soldats et les membres de la GRC ne seront pas confrontés à des civils armés, ce qui évitera tout affrontement avec eux.

Cette entente prévoit la participation de 24 pays, si je ne m'abuse. Ce ne sont pas simplement les États-Unis qui jouent un rôle. Parmi ces 24 pays, il y a des pays européens qui vont participer à cette invasion. Ces soldats vont progressivement entrer à Haïti sous peu. Ils viennent d'Amérique du Sud, des Caraïbes et de l'Europe. On a dit plus tôt que cette invasion était dirigée par le gouvernement américain, mais, en fait, on ne peut affirmer que seuls les Américains participeront à cette opération.

Nous allons être présents pour la seconde phase. C'est la plus difficile, car la démocratie exige des élections. Si nous ne pouvons tenir des élections dans l'ordre, si nous sommes incapables de préparer le pays pour ces dernières, nous aurons alors échoué.

Je ne pense pas que nous puissions nous le permettre. Si nous voulons nous assurer que notre hémisphère demeure sûr et démocratique, nous devons mener à bien la phase deux en prenant toutes les mesures voulues pour veiller à ce que la démocratie triomphe et qu'Aristide retourne dans son pays.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, au cours de ses observations, le député d'en face a mentionné que nous avons pu débattre la participation du Canada en Bosnie. Nous avons également débattu divers autres aspects de la défense.

Je souligne que nous n'avons pas eu l'occasion de discuter de l'engagement d'envoyer des troupes au Rwanda. Aujourd'hui, le ministre des Affaires étrangères s'est engagé à envoyer quelque 700 Canadiens en Haïti, ou l'a proposé. Il l'a fait sans que la Chambre ait pu discuter de la pertinence de cette proposition. Je ne dis pas que nous nous y serions opposés, mais nous n'avons pas pu en discuter. À mon avis, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux ont été fort mécontents qu'on se soit engagé à envoyer des troupes en Bosnie sans en discuter. Je crois qu'ils auraient eu leur mot à dire là-dessus.

(2010)

Alors, c'est une chose de dire qu'un gouvernement va agir différemment, mais c'en est une autre que de voir comment il s'y prend.

M. Assadourian: Monsieur le Président, en deux semaines, un million de personnes sont mortes au Rwanda. Les corps flottaient dans les rivières. Lorsque des centaines de milliers de personnes meurent chaque jour, croyez-vous que nous devons demander au Parlement ce qu'il convient de faire?

Je ne crois pas que, devant une pareille situation, il soit juste de s'attendre à ce que nous agissions ainsi. Environ 200 000 personnes meurent chaque jour; en dix jours, un million de vies ont été perdues. Nous avons fait de notre mieux. Des soldats canadiens étaient sur place dès le début. Ils étaient les seuls, et l'un d'eux était parmi nous aujourd'hui.

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord poser une question au député. Je voudrais certainement aussi aborder mon quatrième point, c'est-à-dire que nous devons nous assurer de l'appui des Canadiens. C'est l'un des principaux critères à respecter.

Pour ce qui est de consulter l'OEA et le Département d'État américain, nous devons d'abord nous demander si nous avons joué un rôle prépondérant dans la décision de l'OEA de participer aux opérations. Cette invasion symbolique proposée par les États-Unis n'est rien d'autre que symbolique.

Je ne vois pas ce qu'il y a de mal à établir des critères et j'aimerais connaître la réponse du député. Pourquoi ne pouvons-nous pas déterminer certains critères? Les Canadiens ne sont pas prêts à nous faire aveuglément confiance et à dire aux politiciens

Initiatives ministérielles

qu'ils peuvent participer à cette opération, que nos gens peuvent aller là où ils veulent, dépenser sans compter, sans établir de plan, sans connaître le coût à l'avance et sans savoir pendant combien de temps ils devront demeurer dans ce pays.

Les Canadiens posent ces questions. C'est du moins ce que j'entends. N'entendez-vous pas ces propos aussi?

Le vice-président: Je suppose que le député adressait sa question à l'orateur précédent.

M. Assadourian: Monsieur le Président, je crois que le choix que nous avons fait de participer uniquement à la deuxième phase est assez clair. Il est conforme à notre tradition, à notre façon de procéder. C'est la manière de faire canadienne.

Nous refusons d'être mêlés aux guerres dans tous les coins de la planète. Nous acceptons de participer aux opérations de maintien de la paix, mais pas à la pacification. Nous serons donc là pour maintenir la paix si la paix est rétablie, une fois l'invasion terminée. Voilà tout. C'est notre façon d'agir. Nous maintenons le juste milieu et nous continuerons de procéder ainsi. C'est ce que nous avons fait au cours des 40 ou 50 dernières années et c'est ce que nous continuerons de faire au cours des 50 prochaines années.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de ce soir. Même si, à la fin de mon intervention, je remettrai peut-être en cause le moment que nous avons choisi pour tenir ce débat d'urgence, je suis heureux de pouvoir y participer.

Je voudrais tout d'abord vous lire certains passages d'une lettre que j'ai reçue d'une personne très spéciale qui s'intéresse de près aux fonctions de maintien de la paix du Canada. L'auteur de cette lettre est spécial, car il s'agit du père d'un jeune homme qui a été tué récemment par une mine terrestre en ex-Yougoslavie. Ce jeune homme habitait dans ma circonscription. Le chagrin ressenti par son père est palpable, à chaque ligne.

J'ai assisté aux funérailles de ce courageux soldat l'été dernier. C'était un moment triste, qui m'a fait réfléchir et qui était particulièrement éprouvant pour moi qui suis membre du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Les politiques que rédige ce comité toucheront d'autres jeunes femmes et d'autres jeunes hommes, comme Mark Isfeld, pendant de nombreuses années, voire de nombreuses décennies.

Il est donc de mise que les parlementaires examinent de près notre participation aux récents bouleversements politiques en Haïti avant d'intervenir pour soi-disant y instaurer la paix.

Le père de Mark posait des questions embêtantes au gouvernement, des questions auxquelles il n'obtiendra jamais de réponse satisfaisante, j'en suis certain. Ainsi, il demande: «Qui a le contrôle ici? Est-ce un politicien ou un bureaucrate? Est-ce un commandant qui est loin des points chauds? Est-ce quelqu'un d'un autre pays aux Nations Unies? Est-ce que ce sont des gens comme Mark qui doivent faire le travail sans qu'il soit tenu compte du danger?»

En fait, ce sont d'excellentes questions parce qu'elles font ressortir une faiblesse fondamentale du rôle de gardien de la paix du Canada, c'est-à-dire la perte de contrôle sur nos propres forces armées.

(2015)

À partir du moment où le Canada s'engage à faire partie d'une force d'intervention internationale, des décisions politiques commencent à empiéter sur les intérêts purement militaires ou canadiens et nous commençons à nous préoccuper de questions comme notre importance au sein des Nations Unies, la nécessité de sauver la face ou d'accumuler des points sur la scène internationale.

Nos gens sont-ils en sécurité? Ont-ils la formation et l'équipement nécessaires pour exécuter leurs tâches? Quand les gardiens de la paix devraient-ils être envoyés dans les pays déchirés par la guerre, et dans quels pays doit-on les envoyer? Quelles fonctions devraient-ils remplir? Dans le cas de forces multinationales, ces décisions de nature purement militaire sont prises, en partie du moins, par des non-Canadiens qui ont d'autres intérêts en tête que ceux du Canada. C'est pourquoi ces questions rejoignent celles de la souveraineté du Canada et touchent, en définitive, la vie des Canadiens.

Voici quelques exemples qui illustreront ce que je veux dire. Les soldats qui ont été envoyés dans l'ancienne Yougoslavie utilisent des véhicules de transport vieux de 31 ans et du matériel de communication qui tombe souvent en panne et qui ne peut être réparé qu'au Canada. Un blindage de meilleure qualité pour les véhicules commence tout juste à leur parvenir, trois ans plus tard, et quelques mois trop tard pour Mark Isfeld. On nous dit que les vieux moteurs des véhicules de transport ne seront peut-être pas suffisamment puissants pour supporter le poids du nouveau blindage. Cette situation est ironique.

Voici un autre exemple. Aussi incroyable que cela puisse paraître, les soldats n'ont pas suffisamment de jumelles et doivent se servir de la mire de leur fusil pour repérer les activités dangereuses. Imaginez! Ce serait presque drôle si la situation n'était pas si grave. Même une personne qui verrait un ami pointer une arme dans sa direction pourrait riposter pour assurer sa défense ou ce qu'elle aurait pris pour de l'auto-défense. Nos troupes sont forcées de s'exposer à des coups de feu parce qu'elles n'ont pas de jumelles.

Pourquoi les Canadiens sont-ils envoyés au combat avec un matériel pareil? Pour préserver notre prestige international en tant que gardiens de la paix? Pour honorer un engagement politique qui permettra à quelqu'un de se faire réélire ici? Si c'est le cas, les décisions politiques ont pris le pas sur les considérations militaires et elles nous ont coûté cher. Un de mes électeurs a fait l'ultime sacrifice.

Nous devons tous prendre conscience que le Canada verra sa souveraineté diminuer à mesure que s'accroîtra sa participation aux missions de maintien de la paix. Plus nous nous embourberons dans les conflits internationaux, plus nous soumettrons les intérêts canadiens à des intérêts étrangers, quels qu'ils soient, et plus nous sacrifierons de troupes. Plus nous enregistrons de pertes, plus il deviendra difficile de nous retirer de pays déchirés par la guerre, même si nos efforts ne sont pas couronnés de succès. Personne n'a plus à coeur les intérêts des troupes canadiennes que leurs propres commandants.

Dans ses lettres, M. Isfeld termine, à juste titre, sur les mots suivants: «Je crois plutôt que le contrôle appartient aux citoyens canadiens et à ceux du monde.» Nous pouvons encore décider

Initiatives ministérielles

jusqu'où nous voulons nous engager. Mais les pressions sur nos gardiens de la paix vont augmenter à mesure que les luttes au sein des États s'intensifient.

Allons-nous passer d'une situation à l'autre sur une base ponctuelle, en l'absence de tout critère, de toute politique? Si nous continuons de renoncer à élaborer une politique de crainte de blesser un groupe d'intérêts ou une autre nation, nous ne pourrions jamais justifier notre refus de participer à certaines opérations. Nous continuerons d'être entraînés dans un tourbillon, au détriment des intérêts et des valeurs du Canada et, ce qui est plus important, de la sécurité et de l'efficacité de nos propres soldats à l'étranger.

La question dont nous sommes saisis ce soir est, du moins en partie, Haïti. La cause de la paix en Haïti est indéniablement une noble cause. La perspective d'apporter un certain degré de stabilité politique et économique à ce pays tourmenté nous donne envie d'engager nos ressources sans réfléchir. Je suis particulièrement inquiet au sujet de Haïti. Je crains que les risques d'un conflit de longue durée qui pourrait tourner au désastre ne l'emportent sur les possibilités d'apporter du réconfort à ce pays. Haïti semble ne pas avoir cette caractéristique propre à toutes les démocraties qui fonctionnent bien—la retenue. Aucun organisme, aucune partie ne s'est vraiment engagé à une action politique pacifique. Et donc, pour rester au pouvoir, les dirigeants—quels qu'ils soient—doivent compter, non pas sur la volonté du peuple, mais sur le nombre de fusils et la volonté de leurs suppôts d'employer la force brutale pour réprimer leurs ennemis politiques.

Y a-t-il moyen d'instaurer la paix dans ce pays? Ou bien allons-nous devoir, comme en Bosnie, rester là-bas des années pour essayer de maintenir une paix fictive qu'aucune partie ne souhaite réellement?

Je ne suis pas certain que l'entente conclue par M. Carter et M. Clinton va donner lieu à une paix durable. Le gouvernement qu'ils veulent mettre en place n'est peut-être guère mieux que celui qu'ils sont en train de contraindre à partir. En fait, un habitant de ma circonscription, rentré récemment de Haïti où il vivait depuis 1942, m'a dit que durant la dernière série d'élections soi-disant démocratiques qui se sont tenues en Haïti, des partisans du gouvernement avaient, sans que nul ne proteste, brûlé vives plusieurs personnes, dont un pasteur protestant qui était l'un des treize candidats à la présidence.

(2020)

Cet électeur prétend que pendant cette période, nombre de Haïtiens instruits et qualifiés qui représentent le seul espoir de faire redémarrer l'économie, hésiteront à rentrer à Haïti, ou quitteront le pays, si on y installe une démocratie au rabais.

D'après sa lettre, il paraît que le ton menaçant des messages d'Aristide transmis à Haïti sur ondes courtes a déjà poussé beaucoup d'entre eux à s'expatrier. De plus, Aristide est un partisan de la théologie marxiste de la libération.

Cette doctrine à tendance marxiste prône la violence comme moyen de redistribuer la richesse et le pouvoir dans un pays. En fait, j'ai bien peur que l'intervention commandée par les Américains ne cautionne sans le vouloir une forme de gouvernement faisant la synthèse de ce qu'il y a de pire, à savoir un gouverne-

ment quasi démocratique soutenu par des forces extérieures sous lequel les malheureux Haïtiens devront subir encore des années de violence et d'incertitude et, comme l'a dit M. Mackenzie, les forces de maintien de la paix ne seront pas près de partir.

J'aimerais également dire en passant que je suis atterré par les hésitations des Américains vis-à-vis de Haïti. Ils n'arrivaient pas à se décider. Et quand ils ont finalement été poussés à intervenir par l'horreur des exactions commises par un régime bafouant les droits de la personne, dans le but déclaré de restaurer la justice et un gouvernement digne de ce nom, ils se sont arrangés pour laisser en place l'ancien régime.

Les bourreaux n'ont pas rendu les armes et le gouvernement pourra demeurer à Haïti après la passation de pouvoirs. M. Clinton rapatriera les troupes américaines dès que M. Aristide aura repris les rênes du pays.

Ce que nous faisons réellement, c'est préparer la situation pour une éventuelle guerre civile. Il n'est pas étonnant que M. Aristide refuse de faire tout commentaire sur l'entente conclue par M. Carter. Il sait bien qu'il s'aventurerait dans une poudrière. Ceux qui sont actuellement au pouvoir dans ce pays ont déjà démontré leur cruauté.

Une fois les Américains partis, je peux vous garantir qu'ils essaieront de reprendre le pouvoir par des moyens qui ne seront sûrement pas démocratiques. En fait, je lis dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui que: «C'est exactement ce que le général Cédras voulait. Cédras ne bougera pas. Il restera et prendra très vraisemblablement la tête d'une nouvelle force politique en Haïti.»

Comme si tout cela n'était pas suffisant, maintenant que les troupes américaines sont arrivées, elles ont reçu l'ordre, pour quelque obscure raison, de regarder la police gouvernementale matraquer et tuer des citoyens innocents. C'est vraiment une mascarade. Nous pensions que les Américains allaient à Haïti pour restaurer les droits de la personne, et j'ai été profondément déçu de l'incapacité ou de l'inaction des forces américaines.

Ce que je veux dire, c'est qu'en raison de l'impuissance des troupes américaines et de la présence du général Cédras, la sécurité des forces que nous enverrons à Haïti reste assez douteuse.

Une fois les Américains partis, le général Cédras et ses partisans pourraient fort bien voir nos troupes comme l'ennemi. Les troupes du Canada et des autres pays au service de l'ONU pourraient être vues comme un handicap politique par l'ancien gouvernement et devenir la cible de violentes attaques.

Notre premier ministre devrait dire à M. Clinton et aux forces de la coalition que si l'instabilité continue, nous considérons que la protection de nos forces est insuffisante et que nous ne participerons à aucun autre effort en Haïti.

Oui, dans une perspective plus large, à mesure que les demandes d'aide affluent, il importe davantage de définir nos fonctions de maintien de la paix, comme nous en avons parlé ce soir. Il importe de fixer des limites avant de mettre des Canadiens dans une situation où leur vie sera en péril—et non après.

Permettez-moi de suggérer certaines lignes de conduite pratiques qui nous permettraient de limiter notre engagement. La première limite à fixer, c'est l'objectif de l'entreprise. Cela

exige d'abord qu'on mette au point une méthode d'évaluation constante pour déterminer à quel moment nos objectifs ont été atteints. Une fois les objectifs atteints, nous devrions nous retirer des lieux. C'est aussi simple que cela.

L'objectif visé ne doit pas se limiter nécessairement au rétablissement d'une démocratie semblable à celle du Canada. Dans certains pays, c'est pour le moment impossible d'établir une véritable démocratie, parce que ces États n'ont aucune tradition d'action politique non violente et qu'aucune des factions en guerre ne souhaite établir un gouvernement populaire une fois au pouvoir.

Nos objectifs, du moins sur la question du maintien de la paix à l'étranger, ne devraient pas être seulement d'imposer notre vision d'un bon gouvernement, puisque notre expérience peut différer radicalement de ce qui se pratique depuis des siècles dans ces contrées étrangères.

Nos objectifs ne devraient pas être d'ordre idéologique. Ils devraient consister à aider et à protéger les civils qui souffrent et à négocier des conditions qui amélioreraient le respect des droits de la personne.

(2025)

Nos objectifs devraient être moins politiques et se concentrer plutôt sur les besoins fondamentaux des êtres humains, ainsi que sur l'infrastructure qui assurerait aux habitants des conditions de vie pacifiques, humaines et sûres à l'intérieur des territoires revendiqués et favoriserait le dialogue entre les factions ennemies. Nous n'avons pas à prendre la direction des combats, ni à imposer la démocratie là où elle n'existe pas.

La deuxième limite à fixer a trait au commandement de nos troupes. Qui les dirigera? Je crois qu'il ne faut pas que ce soit l'ONU, ni les États-Unis ni aucun autre pays. On doit nous garantir que nos forces resteront sous notre commandement, parce que personne ne peut avoir autant à cœur de protéger les intérêts du Canada et les soldats canadiens que d'autres Canadiens.

L'autre limite, c'est le coût. Combien sommes-nous prêts à engager au départ et jusqu'à la fin du conflit, en prévoyant suffisamment pour que nos troupes soient bien approvisionnées et bien entraînées? Une fois que nous aurons mis de côté un certain montant, nous serons en mesure de fixer la quatrième limite, soit l'importance de notre contingent affecté au maintien de la paix.

La cinquième limite essentielle est la durée de l'engagement. Nous devons fixer un délai maximum durant lequel nos gardiens de la paix feront face à une situation donnée et la date à laquelle ils se retireront s'il n'y a eu aucun progrès vers la paix.

La sixième limite concerne les tâches que nos troupes assumeront de concert avec les autres participants internationaux. Au fait, au cours de la visite des Affaires étrangères aux Nations Unies, la semaine dernière, les représentants de l'ONU nous ont proposé de centrer nos efforts en matière de maintien de la paix sur des unités spécialisées, sur nos compétences en communications et en génie, sur ce que les Canadiens font bien et ce pour quoi ils sont réputés.

De toute façon, qu'il s'agisse de troupes régulières ou d'unités spécialisées, en tant que gardiens de la paix, nous devons rester

Initiatives ministérielles

neutres sans quoi notre capacité de jouer efficacement notre rôle s'évanouira rapidement et notre réputation d'excellents gardiens de la paix sera ternie. C'est pourquoi je suis beaucoup moins en faveur du prétendu maintien de la paix dont il a été question ici ce soir, puisque ce rôle consiste à envoyer des forces onusiennes dans un pays pour y combattre le gouvernement.

La septième limite se rapporte au risque, soit aux niveaux d'intensité du conflit auquel nos troupes devraient être exposées. Selon moi, nous devrions envoyer nos troupes seulement lorsque le conflit est de faible intensité. Dans une situation très tendue, les espoirs de paix sont pour le moins limités. Par conséquent, si une situation peu dangereuse devient très tendue et risquée, nos troupes devraient se retirer ou, à tout le moins, être en mesure de le faire, surtout lorsqu'il peut être nécessaire pour ces hommes et ces femmes de se doter d'un matériel différent ou de prendre d'autres mesures.

Comment définir ces limites? La question a été soulevée à plusieurs reprises ce soir par les députés d'en face. Comment faire pour que ces limites puissent être rendues publiques et faire l'objet d'un examen et de discussions avant que le gouvernement ne rende sa décision? La réponse est simple. Nous pourrions mettre au point un processus d'officialisation de nos engagements de maintien de la paix en permettant au Parlement de trancher ces questions.

Depuis plusieurs décennies, le Canada prend des engagements informels en tant que gardien de la paix et il s'acquitte admirablement de cette tâche. Je ne peux songer à une mission plus importante, au niveau international, que celle de promouvoir la paix. Les Canadiens se définissent en partie selon leur participation à des missions de maintien de la paix, mais le temps est venu d'être clairs à ce sujet. Le temps est venu de bien définir le rôle que nous voulons jouer dans le monde ainsi que le processus d'approbation des missions auxquelles le Canada doit participer.

Le Canada doit se définir comme une nation vouée au maintien de la paix dans le monde entier. Pour ce faire, nous devons adopter une loi visant à restreindre le gouvernement actuel et les gouvernements ultérieurs à des missions de maintien de la paix qui auraient été approuvées par le Parlement à la suite d'un long débat et non après un discours ou deux prononcés un mercredi soir. C'est rendre un mauvais service à la Chambre, à nos alliés, aux Canadiens et surtout aux braves militaires qui risquent leur vie quotidiennement que de ne pas les protéger en limitant les décisions du gouvernement dans une loi sur le maintien de la paix.

Par exemple, si nous avons précisé les limites de notre participation dans l'ancienne Yougoslavie, nous aurions su exactement combien de troupes il nous fallait déployer. Ce nombre varie depuis trois ans. Il y a des gens de ma circonscription, des membres d'un régiment du génie de la BFC Chilliwack entre autres, qui ont été envoyés en mission au Rwanda pendant six mois, puis rappelés au Canada. Il est tellement sollicité que le gouvernement ne semble pas savoir où il s'en va. Ces militaires ne sont pas rentrés chez eux depuis près de 18 mois. Si nous l'avions su, nous aurions pu budgétiser cela. En réalité, les coûts, surtout dans l'ancienne Yougoslavie, ont été astronomiques, sans que nous ayons accompli vraiment grand-chose. En fait, on dirait presque que nous sommes revenus aujourd'hui à la case

Initiatives ministérielles

départ. Nous ne faisons peut-être que repousser le conflit final inévitable qui se soldera par la victoire de l'un ou l'autre camp.

(2030)

Si nous avons adopté un projet de loi sur le maintien de la paix, nous aurions pu nous fixer une date limite. Si nous avions eu un tel projet de loi pour nous guider, nous ne serions plus en Bosnie aujourd'hui, comme le souhaitent d'ailleurs les Canadiens. Un sondage mené en janvier dernier a révélé que près de 60 p. 100 des Canadiens veulent que le Canada se retire de la Bosnie. Et le pourcentage doit être aujourd'hui plus élevé étant donné que nous nous embourbons chaque jour davantage dans une situation sans issue. Nous devrions nous retirer de la Bosnie, et adopter un projet de loi sur le maintien de la paix avant d'intervenir dans d'autres conflits ailleurs dans le monde.

Et pourtant, en mars dernier, un autre sondage a révélé que près de 60 p. 100 des Canadiens veulent que le Canada accroisse en général ses efforts de maintien de la paix. Les opinions sont les mêmes dans les diverses régions du Canada, ce qui montre que les Canadiens appuient en général les efforts de maintien de la paix du Canada, mais ne veulent pas que le Canada s'embourbe dans une situation sans issue.

Permettez-moi de répéter ce que pourrait être la teneur d'un projet de loi sur le maintien de la paix qui tenterait de concilier ces deux choses: d'une part, satisfaire au désir des Canadiens de participer à des missions de maintien de la paix dans le monde et, d'autre part, empêcher que nos soldats canadiens soient pris dans ces situations irréversibles. Il y aurait huit limites principales.

La première consiste à fixer les objectifs de la mission. Une fois les objectifs atteints, il faudrait que nous nous retirions du théâtre.

La deuxième consiste à préciser que les soldats canadiens devraient relever de commandants canadiens.

La troisième consiste à préciser le coût de l'opération. Lorsque le Canada aurait dépensé les fonds prévus pour l'opération, il devrait se retirer ou demander l'approbation du Parlement.

La quatrième concerne la taille du contingent canadien.

La cinquième se rapporte à la durée de l'opération.

La sixième est la description des fonctions de nos troupes à l'intérieur de la force internationale.

La septième est la gravité du risque, du danger que courent nos soldats.

La huitième est peut-être la plus importante. Toute mission de maintien de la paix nécessitant un effectif dépassant une certaine limite et dépassant une certaine durée devrait au préalable être approuvée par une résolution du Parlement. Cela permettrait la tenue d'un débat suffisamment sérieux. Nous saurions à quoi nous nous engageons. Cela permettrait de préciser la portée de notre engagement à nos alliés et aussi aux Canadiens, à nos militaires. Tous les députés auraient ainsi la possibilité de contri-

buier au processus décisionnel se rapportant au rôle du Canada dans les missions de maintien de la paix.

Que devrait maintenant faire le gouvernement au sujet d'Haïti?

Le vice-président: Je suis désolé. Le temps accordé au député est écoulé. J'aurais dû lui faire savoir plus tôt le temps qui lui restait.

Messieurs, mesdames, il y a encore trois députés qui veulent prendre la parole. Ce sont deux libéraux et un réformiste. Je me demande si tout le monde est d'accord pour leur laisser dix minutes à chacun, sans période de questions et d'observations, afin que tous ceux qui veulent exprimer leur opinion puissent le faire. Êtes-vous d'accord?

Je crois que cela voudrait aussi dire que le député qui vient de parler n'aurait pas non plus de période de questions et d'observations. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'adresser à cette Chambre ce soir au sujet du rôle des Casques bleus canadiens et du maintien de la paix.

En tant que membre du Comité mixte des affaires étrangères responsable de l'élaboration d'une nouvelle politique étrangère, je suis très heureux de constater que la majorité des interventions sur le sujet ne fait que confirmer les nombreux commentaires et mémoires soumis à notre comité par la population canadienne.

Tout au long de nos consultations faites à Québec, et plus particulièrement sur ce sujet, on nous a dit et redit, il est impératif de le mentionner à nouveau, que le Canada ne peut et ne doit plus s'engager dans aucun conflit armé, et même que le Canada ne peut et ne doit plus être considéré comme le pompier de toutes les missions de paix dans le monde.

Le rôle du Canada se doit d'être redéfini, remodelé selon nos ressources et capacités et je crois qu'il se doit d'être uniquement relié à celui du maintien de la paix. Mais même si ce rôle de maintien de la paix ne peut s'effectuer à l'aveuglette, il faut que les critères de participation soient clairs et appliqués rigoureusement.

(2035)

Il faut aussi s'assurer que ce maintien de la paix comprenne une phase de formation. Pourquoi? Parce que le Canada doit aussi apprendre à limiter dans le temps la durée de ces missions de paix. Pour y arriver, le Canada devra être le chef de file dans la formation en aidant les pays qui manquent d'expérience, soit par des colloques ou des programmes nationaux de formation.

Je me réjouis donc aujourd'hui et félicite notre ministre des Affaires extérieures pour la façon dont il entrevoit le rôle du Canada dans la crise actuelle d'Haïti.

Le Canada n'a pas participé au débarquement multilatéral en Haïti, et ce même symboliquement. Symboliquement, oui, et

Initiatives ministérielles

cela était très important et pour moi cela signifie beaucoup et représente un très grand pas dans une nouvelle direction, c'est-à-dire un Canada dévoué au maintien de la paix dans le monde.

Le Canada participera en Haïti à la planification préparatoire de la mission des Nations Unies. Cette planification est plus qu'importante, elle est cruciale et nous démontre que le Canada ne veut pas s'engager à l'aveuglette sans en connaître les conséquences.

De plus, et voici un nouvel élément important, le Canada formera à Regina un contingent maximum de 100 policiers haïtiens et ce aussi tôt que la mi-octobre. Voilà une démonstration sans équivoque que le gouvernement change de cap et je suis assuré qu'il y trouvera l'appui nécessaire auprès de la population canadienne.

[Traduction]

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de participer à cet important débat aujourd'hui. Comme le député de Red Deer et celui de Fraser Valley-Est qui sont intervenus plus tôt ce soir, j'ai moi aussi participé à l'examen de la politique étrangère du Canada. Dans le cadre des travaux du comité, nous avons constaté à quel point les Canadiens de toute condition sociale s'intéressaient aux changements qui se sont produits dans le monde et au rôle qu'y jouent les Canadiens.

Le député de Vancouver Quadra a parlé avec éloquence de la fin de la guerre froide et des répercussions que cela a pu avoir. Pour les Canadiens, la fin de la guerre froide n'a pas produit des dividendes de paix, elle a plutôt créé un climat d'instabilité. Il y a davantage de guerres locales et régionales qui font rage dans le monde aujourd'hui qu'on en a vu à n'importe quelle autre période du XX^e siècle.

On nous a expliqué pourquoi lorsque nous sommes allés au Conseil de sécurité de l'ONU, à New York, et c'est évident pour tout le monde. Au temps de la guerre froide, les superpuissances avaient intérêt à veiller à ce que n'éclatent pas de conflits locaux. À l'heure actuelle, des continents entiers comme l'Afrique sont en proie à d'énormes tensions et à des conflits, sans qu'il soit nécessaire pour une superpuissance de veiller à ce qu'on y garde la paix. Cette situation peut se propager à d'autres régions. Nous l'avons vu au Cambodge comme ailleurs. Nous l'observons maintenant dans l'ex-Yougoslavie.

Le Canada doit s'intéresser à ce problème. Le député de Red Deer semblait croire que les problèmes d'épidémies, de famine et de réfugiés étaient bien loin de nous et ne nous concernaient pas. Le problème, c'est que dans le monde d'aujourd'hui, dans un monde intégré, tous sont nos voisins. Lorsque la maison du voisin flambe, il vaut mieux contribuer à éteindre l'incendie, sans quoi c'est nous qui allons flamber. Les problèmes des autres peuvent rejaillir sur nous sous forme de maladie, de vagues de réfugiés, de manifestations violentes comme il en existe dans d'autres parties du monde.

Les nouveaux types de violence qui apparaissent dans le monde de me font dire que nous sommes en présence d'une autre forme de guerre. Dans cette guerre, nous a dit un orateur très éloquent à l'ONU, ce ne sont pas des soldats qui s'affrontent, et la plupart

des victimes sont des civils. Les tireurs embusqués, en Bosnie, ne s'attaquent pas les uns aux autres. Ils visent des femmes et des enfants qui vont puiser de l'eau et qui tentent de mener une vie normale.

La Chambre sait-elle qu'il y a actuellement environ 110 millions de mines posées partout dans le monde, que 2,5 millions s'ajoutent à celles-ci chaque année et qu'il est impossible de les enlever? La quantité de terres agricoles que les gens ne peuvent utiliser cause un problème social qui finira par nous toucher tous.

Par conséquent, il n'y a pas que les intérêts du Canada qui sont visés; une obligation morale nous incombe aussi en l'occurrence. Nous avons également des compétences et des qualités qui rendent notre présence souhaitable. Nous étions tous fiers, aujourd'hui, de souligner la présence du major-général Dallaire dans la tribune. Il est évident que les Canadiens peuvent, sur l'échiquier international extrêmement compliqué où nous entrons, faire preuve d'un professionnalisme et de compétences comme ceux qu'il a su démontrer.

(2040)

Lorsque notre comité était à New York, des représentants des Nations Unies ont dit qu'ils avaient besoin de nos forces de maintien de la paix, en raison de leurs qualités, parce que nous ne sommes pas américains, parce que nous ne sommes pas une grande puissance, mais que nous avons certaines compétences et que nous affichons des talents de conciliateurs dans l'exercice de nos fonctions. Les Nations Unies ont besoin de certaines catégories de soldats. Elles ont besoin de personnel spécialisé dans les communications. Elles ont besoin de personnel médical. Elles ont besoin de forces policières. La GRC fait un travail incroyable dans l'ancienne Yougoslavie.

J'ai assisté récemment à une conférence de Michael Ignatieff. Certains députés ont peut-être vu son émission de télévision sur les problèmes dans cette région. Il a parlé éloquemment du rôle extraordinaire que la GRC a joué en faisant régner l'ordre dans la collectivité et en permettant aux gens de vivre ensemble.

Cela fait partie de l'histoire canadienne. C'est pourquoi nous ne pouvons pas être partout et il tombe sous le sens qu'il faut envoyer les troupes là où le gouvernement a décidé de le faire. Le gouvernement canadien mérite tous les éloges pour sa présence au Rwanda et en Haïti. Pourquoi? Parce que les Nations Unies nous ont demandé d'y aller. Nous avons rempli notre mandat en tant que membre des Nations Unies.

Il y a une nouvelle réalité dans le monde. Nous sommes partenaires au sein des Nations Unies. Nous sommes partenaires dans le maintien de la paix dans ces parties du monde avec les autres membres des Nations Unies. Une partie de cette réalité, c'est qu'il y a une réforme qui est en cours dans les institutions des Nations Unies et qui aura pour résultat l'établissement d'un nouveau genre de maintien de la paix où le Canada pourrait être un chef de file. Une réforme est en cours dans ces institutions. Le Conseil de sécurité fera lui aussi l'objet d'une réforme. Il y aura une réforme dans la conduite des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Si le Canada participe pleinement à cette réforme, il pourra jouer un rôle de chef de file en orientant cette réforme. Cela sera bénéfique tant pour les Canadiens que pour le monde dans son

Initiatives ministérielles

ensemble. La réforme comprendra la mise sur pied d'un service de renseignements et de surveillance aux Nations Unies. Certains éléments de la réforme sont déjà en place. D'autres changements suivront. Nous y participons parce que nous sommes un partenaire et un chef de file dans les activités de maintien de la paix.

Nous serons également un chef de file dans ce que j'appellerais les nouveaux domaines qu'il faut examiner. Il y a bien sûr les activités de maintien de la paix habituelles, dont nous avons beaucoup entendu parler à la Chambre aujourd'hui. Mais je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur certains témoignages que nous avons entendus à New York au sujet de la nécessité de missions humanitaires qui, si elles étaient remplies au bon moment sans moyens militaires, produiraient encore leurs effets.

Nous avons tous entendu parler de l'intervention de l'UNICEF à Dubrovnik. Ce ne sont pas des hommes brandissant des armes à feu et des mitrailleuses qui sont entrés dans cette ville, mais plutôt l'UNICEF qui est intervenu pour sauver des enfants à grand renfort de publicité. Cette intervention a réussi à faire cesser le bombardement de Dubrovnik en 28 jours.

Il n'y a pas de raison pour que les Canadiens, dont on connaît la compétence dans le domaine du maintien de la paix, et les membres de la réserve, avec l'expérience considérable que ces gens ont acquise dans la vie civile, ne soient pas mis à profit pour créer de nouvelles méthodes de maintien de la paix qui ne feraient pas appel aux vieux procédés militaires, mais plutôt aux valeurs canadiennes qui nous permettraient d'insuffler aux autres le désir de résoudre leurs problèmes pacifiquement.

C'est un domaine où nous pouvons exercer notre leadership et inciter les Nations Unies à souscrire à cette approche. Je suis convaincu que les autres députés de la Chambre, y compris les membres de tous les partis qui ont participé activement aux travaux du comité, sont impatients d'examiner ces possibilités.

[Français]

Je termine par une observation que j'ai trouvée un peu bizarre au sujet de ce débat, ce soir, et c'est l'absence de la dimension nationale.

J'ai été très touché par les observations du chef de l'opposition lorsqu'il a dit, et je crois que je cite ses propos, que les activités de paix du Canada sont un des fleurons de l'activité canadienne. C'est vrai. Mais je me pose une question à titre de Canadien, en tant que personne née au Québec et qui éprouve une fierté envers les Forces armées canadiennes, comme celles qui viennent du Québec, dont le Royal 22^e Régiment, par exemple.

(2045)

Lorsqu'on éprouve de la fierté pour ces organismes, lorsqu'on regarde ce qu'on a fait avec une armée unie, comme le 22^e Régiment de Québec et le Princess Patricia's de Calgary, lorsqu'on voit ce qu'on peut faire en tant que pays uni, on se demande quel est le rôle d'un Québec indépendant dans le maintien de la paix? Quel est le rôle d'un Canada qui serait coupé en deux dans le maintien de la paix?

Je crois que nous avons devant nous un exemple de la façon dont le Canada peut changer le monde. On peut changer le monde si nous restons unis, si nous participons avec la force d'une économie unie, avec la force d'une population unie. Mais nous ne pouvons réaliser cela si nous sommes divisés en petites parties. Le monde en sera appauvri et nous en serons appauvris aussi.

[Traduction]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir conclure une journée qui a été longue pour nous tous en traitant du rôle du Canada dans le maintien de la paix.

Nous sommes tous très chanceux de faire partie de ce magnifique pays qui a joui tout au long de ce siècle d'une réputation exemplaire dans le domaine du maintien et de l'établissement de la paix. Ce rôle fait partie de notre identité et nous a permis de réaliser des gains énormes, tant sur le plan économique que diplomatique. Il nous a permis d'exercer une influence dans le monde, malgré la taille de notre pays.

Un peu partout dans le monde, des Canadiens travaillent depuis longtemps et avec acharnement, souvent au péril de leur vie, pour rétablir la paix dans des régions dévastées par l'agitation civile, les conflits et la souffrance humaine. Au Canada, nous avons la chance de nous trouver dans une situation toute particulière. Rares sont les pays qui possèdent, comme le Canada, la réputation d'intermédiaire impartial à l'échelle internationale.

Rares sont les pays qui ont des contacts énormes, ainsi qu'une vaste expérience du maintien de la paix et du respect des droits de la personne, mais pas d'antécédents coloniaux difficiles. Le Canada est également réputé pour jouer franc jeu et être honnête dans ses négociations.

C'est cette situation tout à fait exceptionnelle qui a permis au Canada d'être un leader mondial dans les affaires étrangères. En fait, j'estime que le Canada peut changer la façon dont les autres pays agiront les uns avec les autres au cours du XXI^e siècle. Un besoin se fera sentir—et je pèse bien mes mots—que nous aurons à assumer. Ce sera pour nous un défi et il s'agira d'un besoin dont nous ne pourrions pas faire fi, car peu de nations dans le monde, à l'exception de quelques pays européens, ont les moyens d'y faire face.

Nous serons ainsi dotés d'une politique étrangère proactive, et non pas réactive. Or, pas un pays dans le monde n'a une politique étrangère proactive. Les politiques étrangères sont toutes réactives, y compris celle des États-Unis. Cela entraîne des coûts plus élevés parce que, quand les conflits éclatent, la situation devient explosive et nous échappe. Les coûts sont beaucoup moins élevés quand on intervient avant qu'il ne soit trop tard.

J'y reviendrai, mais, pour l'instant, j'aimerais me pencher sur la nécessité du maintien de la paix et de la pacification dans le monde. Il est on ne peut plus clair que les conflits n'ont cessé de se multiplier depuis le début de l'après-guerre froide. Loin de toucher un dividende de la paix, nous nous engageons dans une ère d'incertitude encore plus grande que celle que nous avons connue ces dernières décennies. Désormais, il n'est plus aussi

Initiatives ministérielles

aisé de distinguer les antagonistes des protagonistes. Et puis, une redéfinition de la sécurité s'impose.

Je dirais même qu'il ne faut pas penser à la sécurité seulement en termes militaires. Elle met aussi en cause l'environnement, l'économie, la politique et la société. Quand la sécurité d'un pays est menacée, comme je l'ai dit, par une intervention militaire ou autrement, il se produit des migrations massives, comme nous l'avons vu au Rwanda. Faute de ressources pour répondre aux besoins des gens, les conflits risquent d'éclater et de prendre de l'ampleur.

En fait, c'est ce qui arrive avec les ressources qui diminuent, les guerres civiles, la désintégration socio-politique, la pauvreté et la migration massive auxquelles nous assistons. Tout cela concourt à créer des climats qui engendrent des conflits nous obligeant à apporter une aide internationale toujours plus importante. Nous serons appelés, dans l'avenir, à consentir une aide internationale de plus en plus grande. En tant que pays, nous devons décider à l'avance des conflits dans lesquels nous sommes prêts à intervenir et de ceux dans lesquels nous ne sommes pas prêts à intervenir.

Nous avons déjà abordé la question, et des membres de mon parti ont fait des interventions éloquentes à ce sujet. Je ne reviendrai donc pas là-dessus. Je me contenterai de dire que nous devons élaborer des critères qui nous serviront de fondement pour décider de notre intervention.

En étant sélectifs, nous pourrions assumer avec efficacité nos obligations face à l'instauration et au maintien de la paix, au lieu d'essayer de tout faire, partout, sans atteindre les résultats escomptés.

(2050)

Il s'agit cependant d'une arme à deux tranchants qui engendrera une crise de conscience au sein de la population canadienne, à mesure qu'augmentera le nombre de conflits dans lesquels nous serons obligés d'intervenir, qu'il s'agisse du Nigéria, de Cuba, du Cachemire ou de la Corée du Sud. Ce sont autant de situations qui risquent d'éclater dans l'avenir. Il est à prévoir que les Canadiens éprouveront beaucoup de difficulté à tourner le dos lorsqu'ils seront témoins des carnages qu'ils risquent de voir à la télévision.

Si nous voulons écarter ces crises de conscience et économiser de l'argent, nous devons éviter le problème, et pour cela il faut réduire le nombre de conflits en intervenant plus tôt. Voilà où commence le rôle particulier de notre pays.

En tant que médecin, je crois qu'il est beaucoup plus facile de prévenir que de guérir. Nous devrions appliquer cette idée à notre politique étrangère.

Voilà ce que doit être le rôle du Canada; notre expertise et nos rapports privilégiés dans le monde peuvent servir à désamorcer des situations avant qu'elles n'éclatent. Le Canada doit faire intervenir des organisations multinationales comme les Nations Unies, l'OEA et l'OUA. Nous devons rechercher des solutions

diplomatiques, exercer des pressions par l'intermédiaire d'organisations multinationales et user de diplomatie afin de parvenir à des solutions diplomatiques des conflits. Nous devons également décider d'avance des niveaux de notre engagement.

Je crois aussi qu'une solution régionale est préférable parce que les peuples comprennent les dynamiques sociale et culturelle de leur région. Je crois également qu'il est de leur intérêt et de leur devoir d'assurer la sécurité dans leur région. Le Canada ne peut ni ne devrait payer pour les conflits mondiaux. C'est pourquoi il existe des organisations régionales. Elles doivent partager les coûts des efforts destinés à empêcher que des désastres ou des catastrophes ne se produisent.

Dans les régions où la présence de gardiens de la paix est nécessaire, le rôle du Canada devrait être avant toute chose de convaincre les organisations régionales d'employer leurs hommes et leur matériel au lieu de faire appel aux soldats canadiens. Le Canada et d'autres organisations non régionales pourront alors fournir l'assistance technique nécessaire.

Une autre remarque que je voudrais faire, personnelle, je dois l'admettre, a trait à la conférence du Caire sur la population. La population mondiale croît de façon géométrique, entraînant un accroissement de l'activité humaine et de l'utilisation de ressources limitées, qui va donner lieu à une concurrence, laquelle de son côté va être à l'origine de l'instabilité politique, économique et sociale, et finalement de guerres civiles et de mouvements migratoires massifs des régions riches vers les régions démunies. Cela augmenterait les demandes faites à notre pays pour des forces de maintien de la paix et de l'aide au développement.

J'implore le gouvernement d'envisager la possibilité d'accorder une part plus grande de notre aide étrangère en baisse à des entreprises en faveur de la planification familiale et de l'éducation, car c'est crucial si l'on veut s'attaquer à ce problème. C'est seulement en s'engageant dans cette voie et en développant nos politiques étrangères en matière d'aide et de commerce que nous pourrions aider à satisfaire les besoins essentiels de l'humanité et à éviter les guerres civiles et les conflits.

Il ne s'agit pas là de questions morales. Il s'agit de questions humanitaires. En tant que pays, nous considérons que nous avons une société compatissante et bonne. Je ne vous demande pas de regarder les cinq prochaines années, mais bien les cinquante ou cent prochaines années. Il a fallu attendre l'année 1950 pour que la population mondiale atteigne 2,5 milliards, alors que dans les 37 années suivantes elle a plus que doublé, puisqu'elle atteignait 5,7 milliards en 1987. En 2030, on estime qu'il y aura 11 milliards d'individus sur la planète.

Une telle croissance ne saurait durer et elle entraînera des conflits dans bien des régions. C'est pour cela que nous devons nous attaquer à ce problème maintenant.

Le vice-président: Nous avons eu un excellent débat. Aurais-je votre permission pour dire qu'il est 21 heures?

Des voix: D'accord.

*Ajournement***MOTION D'AJOURNEMENT***[Traduction]*

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'IMMIGRATION

M. Randy White (Fraser Valley—Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour reformuler la question que j'ai posée ici même lundi dernier. Je ne sais si le ministre de l'Immigration ne l'a pas comprise ou s'il ne savait pas comment y répondre, c'est pourquoi j'aimerais la poser à nouveau.

J'avais demandé au ministre quand il cesserait de se poser en défenseur inconditionnel d'une politique que la vaste majorité des Canadiens et ses hauts fonctionnaires eux-mêmes considèrent comme déconnectée de la réalité.

Il m'a répondu qu'il serait malheureux que l'on tire toutes sortes de conclusions d'un seul document, quel que soit le ministre qui l'ait publié.

Je devrais probablement poser ma question en termes un peu plus simples. Il s'agit de tirer des conclusions. Le cas que j'ai à l'esprit est celui d'un certain Salinas Mendoza qui vit dans ce pays depuis 1988. Après 12 condamnations au criminel, il a été expulsé. Il a été expulsé parce qu'une jeune femme qu'il avait agressée sexuellement s'était entendue avec le procureur de la Couronne et l'Immigration pour abandonner les poursuites à condition qu'il soit expulsé. Il fut escorté à la frontière mais, surprise, deux ou trois mois plus tard, il était de retour. En fait, sa victime l'a rencontré par hasard dans une épicerie.

Le problème qui se pose est évident. Est-ce vraiment extravagant de conclure que cet individu ne devrait pas être de retour? L'individu se serait même identifié au poste frontière Douglas, à Vancouver, où on lui a dit de revendiquer le statut de réfugié dans le cadre d'une autre audience.

En passant, je crois que j'ai déjà examiné cinq ou six audiences qui ont été tenues pour cet homme. J'ai le devoir de poser la question: Est-ce extravagant de conclure que cette personne ne devrait pas être de retour?

Une autre question va de pair avec la précédente: Est-ce extravagant de conclure que la jeune femme qui a été agressée sexuellement n'a pratiquement aucune aide du gouvernement—financière ou autre—pour l'aider à composer avec ses émotions? Pourtant, pour les fins de son agresseur, après six audiences et trois autres encore à venir, on a trouvé l'argent pour payer un agent d'audience, deux membres de la section du statut, un interprète et un conseiller juridique. À sa demande, nous avons aussi trouvé le moyen d'avoir un observateur des Nations Unies.

Pourtant, est-il extravagant de penser que cet immigrant illégal, ce criminel, est traité mieux que cette jeune femme et est-il croyable que je fasse l'objet d'une enquête de la part du Commissaire à la protection de la vie privée à la suite d'une plainte déposée par cet immigrant illégal, ce criminel qui a 12 accusa-

tions à son actif et qui fait face à une accusation de viol encore en instance?

Est-il insensé de penser que mes droits sont probablement quelque peu inférieurs à ceux de cet individu? En fait, c'est un député dûment élu par des Canadiens qui fait l'objet d'une enquête. Ce devrait peut-être être le contraire. Je me demande si j'ai tort de penser ainsi.

Enfin, est-il insensé de présumer qu'une certaine semaine en juillet, cet individu a été considéré par un arbitre des services d'immigration comme un danger pour la population? À la suite d'un appel, sept jours plus tard, un autre arbitre a décidé de le libérer. Ai-je tort de penser que ce ministère ne sait pas au juste ce qu'il fait?

Ma question demeure. Que se passe-t-il au juste au sein de ce ministère et est-il vrai que je tire toutes sortes de conclusions extravagantes, comme le prétend le ministre de l'Immigration?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je veux d'abord dire que je suis ici pour que le ministre de l'Immigration ne soit pas seul et ne se sente pas seul.

Le ministre a déjà dit très clairement à la Chambre que son ministère vient de terminer un processus de consultation sans précédent qui a duré huit mois et au cours duquel il a entendu les opinions de nombreux Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions du pays.

Durant ces consultations, on lui a conseillé de limiter l'immigration en vertu de la catégorie de la famille et aussi de l'augmenter. Certaines personnes veulent qu'il réduise le nombre de réfugiés admis au Canada et d'autres veulent qu'il l'augmente. Un vaste éventail de Canadiens sont venus présenter leurs opinions, et le ministre doit maintenant étudier ces recommandations et élaborer une stratégie à long terme en matière d'immigration qui réponde aux besoins de tous les Canadiens.

M. White (Fraser Valley—Ouest): Le type est en liberté.

Mme Clancy: J'ai eu la politesse de ne pas interrompre le député. Je lui demande d'être aussi courtois.

Il s'agit d'une stratégie qui maintiendra notre longue tradition: réunir les familles, servir les intérêts de l'économie canadienne et protéger ceux qui ont besoin de protection.

Pendant le déroulement de ces consultations, tous les ministères ont dû revoir le fonctionnement de leurs programmes pour en évaluer l'efficacité par rapport aux coûts, la pertinence et l'efficacité.

Pendant l'examen des programmes de la Citoyenneté et de l'Immigration, les fonctionnaires ont étudié des recommandations analogues à celles entendues au cours des consultations. Mais il faut bien savoir que ces activités se déroulent parallèlement; elles ne s'opposent pas. Elles ne s'annulent pas l'une l'autre. Elles sont toutes deux nécessaires et constituent deux sources d'informations et de conseils dont le ministre se sert pour prendre ses décisions sur la stratégie à long terme.

Ajournement

Qui plus est, ce ne sont pas les seuls facteurs dont le ministre doit tenir compte. Il y a aussi les obligations internationales du Canada et les positions des provinces.

La future stratégie en matière d'immigration n'a pas encore été arrêtée, mais la Chambre peut avoir la certitude que le ministre prendra des décisions dans l'intérêt des Canadiens et non en fonction de sondages d'opinion occasionnels.

Le vice-président: À l'ordre. Il n'y a plus de temps.

Conformément au paragraphe 38(5), la motion d'ajournement est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 10 heures, demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 02.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 21 septembre 1994

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les services gouvernementaux

M. Bellemare 5935

L'économie canadienne

M. Crête 5935

L'agriculture

M. Williams 5935

Le programme New Directions

Mme Terrana 5935

Les chemins de fer

M. DeVillers 5936

L'environnement

M. Collins 5936

La formation de la main-d'oeuvre

M. Paré 5936

Rod Hay

M. Breitkreuz (Yellowhead) 5936

Le Canada

Mme Stewart (Brant) 5937

Les Jeux panaméricains de 1999

M. Walker 5937

M. Michael Strange

M. Pillitteri 5937

Le référendum de 1992

M. Duceppe 5937

Le Parti réformiste

M. Johnston 5937

Le référendum sur la souveraineté du Québec

M. Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
5938

Haïti

M. Robinson 5938

La course Terry Fox

Mme Guarnieri 5938

La radio communautaire Radio-Restigouche

M. Arseneault 5938

Présence à la tribune

Le Président 5938

Questions orales**Haïti**

M. Bouchard 5939

M. Ouellet 5939

M. Bouchard 5939

M. Ouellet 5939

M. Bouchard 5939

M. Ouellet 5939

Le recouvrement des impôts impayés

M. Brien 5939

M. Anderson	5940
M. Brien	5940
M. Anderson	5940

L'économie

M. Manning	5940
M. Chrétien (Saint-Maurice)	5940
M. Manning	5940
M. Chrétien (Saint-Maurice)	5940
M. Manning	5941
M. Martin (LaSalle—Émard)	5941

Les chevauchements et les dédoublements

M. Loubier	5941
M. Martin (LaSalle—Émard)	5941
M. Loubier	5941
M. Martin (LaSalle—Émard)	5941

L'unité nationale

M. Harper (Calgary—Ouest)	5942
M. Chrétien (Saint-Maurice)	5942
M. Harper (Calgary—Ouest)	5942
M. Chrétien (Saint-Maurice)	5942

Les francophones de Kingston

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	5942
M. Chrétien (Saint-Maurice)	5942
Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	5942
M. Chrétien (Saint-Maurice)	5942

Le Service canadien du renseignement de sécurité

Mme Meredith	5943
M. Gray	5943
Mme Meredith	5943
M. Gray	5943

Le sang contaminé

Mme Picard	5943
------------------	------

Mme Marleau	5943
Mme Picard	5943
Mme Marleau	5943

Le contrôle des armes à feu

M. Crawford	5943
M. Rock	5943

L'immigration

M. Hanger	5944
M. Marchi	5944
M. Hanger	5944
M. Marchi	5944

L'assurance—chômage

Mme Lalonde	5944
M. Chrétien (Saint-Maurice)	5944
Mme Lalonde	5944
M. Martin (LaSalle—Émard)	5945

Les délinquants dangereux

M. Thompson	5945
M. Rock	5945
M. Thompson	5945
M. Rock	5945

Le port de Québec

Mme Brushett	5945
M. Dupuy	5945

Le Code canadien du travail

M. St-Laurent	5946
M. Lincoln	5946

La santé

M. Hill (Macleod)	5946
-------------------------	------

Question de privilège

Le projet de loi C-41—Certains propos tenus au cours du débat

M. Robinson 5946

Recours au Règlement

L'emploi de termes apparemment antiparlementaires

Mme Grey 5946

M. Gray 5946

Le Président 5947

Certains propos tenus au cours de la période des questions

M. Hill (Macleod) 5947

Le Président 5947

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions

M. Milliken 5947

Les délégations interparlementaires

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso) 5947

M. Rompkey 5947

La Loi électorale du Canada

Projet de loi C-267. Adoption des motions portant présentation et première lecture .. 5947

M. White (North Vancouver) 5947

Loi sur l'usage de la langue commune

Projet de loi C-268. Adoption des motions portant présentation et première lecture .. 5947

M. White (North Vancouver) 5947

Le Régime de pensions du Canada

Projet de loi C-269. Adoption des motions portant présentation et première lecture. .. 5948

M. Szabo 5948

La Loi sur les allocations de retraite des parlementaires

Projet de loi C-270. Adoption des motions portant présentation et première lecture . . .	5948
M. Solomon	5948

La Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon

Projet de loi C-271. Adoption des motions portant présentation et première lecture . . .	5948
M. Hill (Prince George—Peace River)	5948

La composition du comité

M. Milliken	5948
Motion	5948

La politique étrangère

Motion	5949
M. Milliken	5949
Adoption de la motion	5949

Pétitions

La violence

M. Duhamel	5949
----------------------	------

Les droits de la personne

M. Grubel	5949
---------------------	------

L'avortement

M. Grubel	5949
---------------------	------

Le suicide assisté

M. Grubel	5949
---------------------	------

Les affaires indiennes

Mme McLaughlin	5949
--------------------------	------

Le suicide assisté

M. O'Brien	5949
----------------------	------

M. Kerpan	5949
Les droits de la personne	
M. Kerpan	5949
Le suicide assisté	
M. Robinson	5950
La loi C-91	
M. Solomon	5950
Les droits de la personne	
M. White (Fraser Valley-Ouest)	5950
L'enfance maltraitée	
M. Adams	5950
Les premières nations	
M. Adams	5950
Les droits de la personne	
M. Hill (Macleod)	5950
L'euthanasie	
M. Hill (Macleod)	5950
Les droits des foetus	
M. Hill (Macleod)	5950
Les droits de la personne	
Mme Jennings	5950
La Loi sur le divorce	
Mme Jennings	5950
Les droits des enfants à naître	
M. Finlay	5951
Les droits de la personne	
M. Finlay	5951

Les langues officielles

M. Frazer 5951

L'euthanasie

M. Harper (Simcoe–Centre) 5951

L'avortement

M. Harper (Simcoe–Centre) 5951

Les droits de la personne

M. Harper (Simcoe–Centre) 5951

M. Johnston 5951

Les initiatives parlementaires

M. White (North Vancouver) 5951

Questions au Feuilleton

M. Milliken 5951

Demandes de documents

M. Milliken 5952

Initiatives ministérielles**Le maintien de la paix**

Motion 5952

M. Ouellet 5952

M. Bouchard 5955

M. Mills (Red Deer) 5959

M. Robinson 5962

M. Collenette 5964

M. Hart 5965

M. Mills (Red Deer) 5966

Mme Stewart (Northumberland) 5966

INITIATIVES PARLEMENTAIRES**Le Code criminel**

Projet de loi C–215. Motion portant deuxième lecture 5968

M. Robinson	5968
M. McTeague	5970
M. Daviault	5971
M. MacLellan	5973
Mme Skoke	5975
M. Thompson	5975

Initiatives ministérielles

Le maintien de la paix

Reprise de l'étude de la motion	5976
M. Crête	5976
M. Williams	5979
M. Peric	5980
M. McWhinney	5981
M. Strahl	5982
M. Hart	5983
M. Mifflin	5986
M. O'Brien	5987
M. Strahl	5988
M. Hart	5989
M. Assadourian	5989
M. Frazer	5990
M. Mills (Red Deer)	5990
M. Strahl	5991
M. Patry	5994
M. Graham	5995
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	5996

MOTION D'AJOURNEMENT

L'immigration

M. White (Fraser Valley—Ouest)	5998
Mme Clancy	5998

Annexe